

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

| | | |
|---|---|--|
| Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : 05/07/21 | Séance du Lundi 28 Juin 2021 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs | Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale Jean-Philippe DEMILLIER  |
|---|---|--|

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 28 Juin 2021 à 18h00 à la CCIT du Doubs, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 27/05/21

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Laurent CROIZIER comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 27/05/2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R.3 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

↳ R.4 - Compte de gestion 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la conformité du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres Zones d'Activités Economiques, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.5 - Compte administratif 2020

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- A l'unanimité, le Conseil élit Monsieur Gabriel BAULIEU comme président de séance,
- Mme Anne VIGNOT, Présidente de GBM, se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone du Noret, Aménagement de zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R.6 - Actualisation du PPIF 2021-2025 - partie Investissement et Décision modificative n°1 de 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°1 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstentions : 3 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.7 - Affectation des résultats 2020 au budget 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions d'affectation des résultats 2020 sur le budget 2021 au titre du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Autres Zones d'Activités Economiques, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain du Grand Besançon et confirme la reprise des résultats par anticipation au BP 2021 des résultats du Budget Aire Industrielle de Besançon Ouest.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.8 - Dotation de Solidarité Communautaire - 1er versement 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le montant et le versement du volet « Solidarité sociale et fiscale », y compris nouvelle enveloppe « revenus », calculés au titre de l'année 2021, soit 2 376 772 €, avec une part richesse figée à sa valeur 2018;
- le montant et le versement du volet « économique », soit 1 648 854€ au titre de l'année 2021, figés à la valeur 2020;
- le montant et le versement du volet « aires d'accueil des gens du voyage » à hauteur de 71 092€.

soit un montant total provisoire de 4 096 718€ au titre de la DSC 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.9 - Modifications de la convention relative au dispositif d'Aide aux communes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'actualisation de la convention d'aide aux communes, dont l'ajout de services supplémentaires, l'ajustement de son fonctionnement et de sa gestion des coûts,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la nouvelle convention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants relatifs au changement de niveau d'adhésion des communes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.10 - Accord cadre pour l'acquisition de véhicules légers et de véhicules utilitaires inférieurs ou égal 3.5 tonnes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une consultation pour l'acquisition de véhicules légers et utilitaires,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les accords-cadres avec les entreprises retenues.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.11 - Renouvellement de partenariat avec l'UGAP

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement et approuve les termes de la convention partenariale à conclure avec l'UGAP portant sur les univers véhicules et informatique,
- autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention partenariale et les documents y afférents avec l'UGAP portant sur les univers véhicules et informatique,
- s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.12 - Bilan de la CCSPL 2020

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan des travaux 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

↳ R.13 - Renouvellement de la convention de gestion de services événementiels et de transports, ainsi que d'organisation de manifestations

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de mise à disposition des interventions et moyens du service Relations publiques de la Ville à GBM,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.14 - Règlement du temps de travail

A la majorité, 9 contre, 14 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le protocole unique du temps de travail qui réglementera l'organisation du temps de travail au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 97 Contre : 9 Abstentions : 14 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.15 - Évolution des régimes indemnitaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le principe de l'octroi du RIFSEEP aux agents occupant un emploi permanent, quel que soit leur statut, sous réserve qu'ils ne soient pas employés à moins de 50% d'un temps complet.
- la reconnaissance dans le cadre du RIFSEEP de la sujétion liée aux emplois de secrétaire de mairie (volant de remplacement), ainsi que l'assouplissement des conditions de versement de l'indemnité d'intérim.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.16 - Plan Égalité Professionnelle Femmes Hommes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour la période 2021-2023,
- valide le principe de la constitution d'un Comité de pilotage dédié.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.17 - Actualisation de la Liste des emplois permanents

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création d'un emploi de technicien (Acheteur matériels parc auto et équipements), grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe auprès de la Direction Parc Auto Logistique ;
- se prononce favorablement sur la création d'un emploi de technicien (Technicien intégration système des équipements techniques courant faibles), grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe auprès du Département Architecture et Bâtiments ;
- se prononce favorablement sur la création d'un emploi d'ingénieur (chargé d'études Plan Bruit), grade de référence ingénieur auprès du Département des Mobilités ;
- se prononce favorablement sur la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;
- adopte la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions ;
- autorise le recrutement d'agent(s) contractuel(s) sur les emplois créés au sein de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n°84-53 du 26 janvier 1984) ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R.18 - Avenants aux conventions avec la commune de Chauenne et le SIVOM de Boussières pour la réalisation de missions techniques en eau et assainissement, attribution d'une subvention exceptionnelle au SIVOM de Boussières

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les avenants aux conventions avec la commune de Chauenne et le SIVOM de Boussières pour la réalisation de missions techniques en eau et en assainissement,
- approuve l'attribution de la subvention exceptionnelle au SIVOM de Boussières et ses modalités de financement,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ces avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.19 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à la valorisation agricole des boues de la station d'épuration de port Douvot

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 20 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à l'exploitation et maintenance des ouvrages d'assainissement des communes de Marchaux, Roche-lez-Beaupré et Thise

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 21 - Paiements pour service environnementaux - Phase de réalisation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer :

- la convention de mandat annexée au présent rapport,
- tous documents demandés par l'Agence de l'Eau relatif au projet de mise en place des Paiements pour Services Environnementaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.22 - Commune de Saint Vit - Projet de zonage d'assainissement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du projet de zonage d'assainissement de la commune de Saint-Vit tel qu'il est annexé à la présente délibération et tel qu'il sera soumis à enquête publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

↳ R. 23 - Convention entre Grand Besançon Métropole et Bourgogne Franche-Comté tourisme

M. Benoît VUILLEMIN(2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de partenariat avec Bourgogne Franche Comté Tourisme

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.24 - Pépinières et hôtel d'entreprises de Palente et de Temis Innovation – Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire - Exonération de loyers et charges- RGPD – Avenants n°3 et 4

Mme Julie CHETTOUH, élue intéressée, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à BGE en tant que concessionnaire de service public entrepreneuriat une subvention complémentaire destinée à couvrir ses pertes de recettes à hauteur de 12 597,03 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, de signer l'avenant n°3 avec le délégataire BGE matérialisant cet accord
- se prononce favorablement sur l'avenant n°4 à la concession de service public portant sur la RGPD et autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R.25 - Mise en œuvre du fonds d'intervention économique: fonds d'aide au loyer temporaire et fonds d'aide à l'investissement matériel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la fiche de procédure d'attribution du Fonds d'Aide au Loyer (FAL) annexée au présent rapport,
- donne délégation à Mme la Présidente pour se prononcer sur l'attribution des subventions dans le cadre des règlements du Fonds d'Aide au Loyer (FAL) et du fonds d'aide à l'investissement matériel.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 26 - SPL Territoire 25- Cession de parts par GBM à la commune de ST VIT et modification du capital social

Mme Anne VIGNOT, M. Nicolas BODIN(3), M. Aurélien LAROPPE, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur
 - la cession par GBM à la Commune de Saint Vit de 200 actions dans le capital de la SPL Territoire 25, pour un montant global de 20 000 euros
 - l'entrée au capital de la SPL Territoire 25 de la commune de Valdahon
- autorise M. BAULIEU, 1^{er} vice-président, à signer les documents en vue de la cession
- autorise Mme la Présidente, en tant que représentante de GBM dans les instances de la SPL Territoire 25, à se prononcer en faveur de l'entrée des communes de Saint-Vit et de Valdahon au capital de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

↳ R. 27 - Autorisation d'engagement de la démarche de cotation de la demande de logement social dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le lancement de la démarche de révision du PPGDLSID dans l'optique d'y intégrer le dispositif de cotation de la demande de logement social.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 28 - Convention entre Grand Besançon Métropole, Ville de Besançon et AMORCE pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de résorption de la précarité énergétique (Pacte -15)

MM. Jean-Emmanuel LAFARGE et Serge RUTKOWSKI, conseillers intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- s'engage dans l'expérimentation décrite ci-dessus sous réserve de validation du budget (DM1) par le Conseil Communautaire du 28 juin 2021,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention tripartite AMORCE-Ville de Besançon – Grand Besançon Métropole sur la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de résorption de la précarité énergétique (Pacte -15),
- autorise à engager toutes les démarches nécessaires à cette mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.29 - Actualisation administrative de la convention intercommunale des attributions 2018-2021

Mmes Anne BENEDETTO(3), Marie ETEVENARD(2) et Carine MICHEL, et MM. Loïc ALLAIN, Florent BAILLY, Aurélien LAROPPE, Thierry PETAMENT, Pascal ROUTHIER et Jean-Hugues ROUX, conseillers intéressés ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'actualisation administrative de la convention intercommunale et de son annexe la charte communautaire de relogement de Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 9

↳ R.30 - Programme d'aide à l'accession à la propriété – Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ADIL du Doubs

M. Pascal ROUTHIER, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la Convention de partenariat avec l'ADIL,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 31 - Aides exceptionnelles en soutien à la production de logements publics sur la ZAC des Epenottes à Serre les Sapins

Mmes Anne BENEDETTO(3), Marie ETEVENARD(2) et Carine MICHEL, et MM. Loïc ALLAIN, Florent BAILLY, Aurélien LAROPPE, Thierry PETAMENT, Pascal ROUTHIER et Jean-Hugues ROUX, conseillers intéressés ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités d'attribution et de versement de ces aides exceptionnelles de Grand Besançon Métropole attribuées en soutien à la tranche complémentaire de logements publics sur la ZAC des Epenottes à Serre les Sapins
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions d'attribution de subvention afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 9

↳ R. 32 - Convention relative à l'aménagement de l'iris Fontaine-écu à Besançon

Mmes Anne BENEDETTO(3), Marie ETEVENARD(2), Carine MICHEL, et MM. Loïc ALLAIN, Florent BAILLY, Aurélien LAROPPE, Thierry PETAMENT, Pascal ROUTHIER, Jean-Hugues ROUX, conseillers intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de partenariat ;
- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 9

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

↳ R.33 - Test de nouvelles modalités de collecte de la matière recyclable sur le quartier de Planoise

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition d'expérimenter une nouvelle modalité de captation (collecte) de la matière recyclable par points d'apport volontaire et de valorisation des biodéchets par compostage de proximité ou collecte, en partenariat avec le SYBERT, sur les adresses citées dans le présent rapport selon les modalités décrites (dispositif, grille tarifaire, évaluation, information aux usagers).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.34 - Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.35 - Approbation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - 3^e échéance de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE),
- approuve le PPBE 3^e échéance de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.36 - Marché d'acquisition de matériels de précollecte

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement du marché d'acquisition de matériels de pré-collecte,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ce marché et tout acte y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.37 - Fonds "Centres de village" : attribution de fonds de concours à la commune de Fontain

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution à la commune de Fontain de deux fonds de concours d'un montant respectif de 2 642 € et de 2 422 €, pour la rénovation de la fontaine et du lavoir d'Arguel d'une part, et la rénovation de l'entrée de la mairie d'autre part,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

↳ R. 38 - Participation au 1er Challenge de la Mobilité du 16 au 22 septembre 2021

Mmes Marie ZEHAF et Anne VIGNOT et MM. Anthony POULIN(3) et Christophe LIME, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la participation de Grand Besançon Métropole à la première édition du Challenge de la Mobilité intitulée « Au travail, on s'y rend autrement ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

↳ R.39 - Avenant n° 8 à la DSP du réseau GINKO – Traitement des effets de la crise sanitaire COVID-19

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°8 du contrat de délégation de service public des lignes GINKO du cœur d'agglomération,
- autorise la Présidente, ou son représentant, à le signer, ainsi que toutes les pièces afférentes

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.40 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux de sécurisation sur la commune de Boussières

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - o signer la convention à intervenir ;
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.41 - Réalisation du parking de covoiturage sur la commune d'Ecole-Valentin - convention d'occupation du domaine public de l'Etat - convention de participation financière d'APRR

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention d'occupation du domaine public de l'Etat pour la réalisation du parking de covoiturage sur la commune d'Ecole-Valentin
- se prononce favorablement sur la convention de participation financière d'APRR à la réalisation du parking de covoiturage sur la commune d'Ecole-Valentin,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer lesdites conventions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.42 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération sur le territoire de la commune de Chemaudin et Vaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - o signer la convention à intervenir ;
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 43 - Convention pour participation financière des papeteries de Boussieres aux travaux de GER

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ladite convention avec la société ZUBER RIEDER
- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer ladite convention

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

↳ R.44 - Commune d'Osselle-Routelle - Cartes communales - Abrogation après enquête publique unique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement d'une part, sur l'abrogation des cartes communales d'Osselle et de Routelle et d'autre part, sur le fait de solliciter Monsieur le Préfet du Doubs à prendre deux arrêtés préfectoraux d'abrogation des cartes communales d'Osselle et de Routelle conformément aux dispositions des articles L.163-7 et R. 163-9 du Code de l'Urbanisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.45 - Commune d'Osselle-Routelle - Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique unique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Osselle-Routelle, tel qu'annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.46 - Commune de Saint-Vit - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du bilan de la concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme que la concertation relative au projet de Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 26 janvier 2017,
- arrêter le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Vit tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.47 - Commune de Franois - Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après mise à disposition

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification simplifiée n°2 du PLU de Franois telle qu'elle est jointe à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.48 - Commune de Serre-les-Sapins - Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'urbanisme (PLU) - Approbation après mise à disposition

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification simplifiée n°4 du PLU de Serre-les-Sapins telle qu'elle est jointe à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.49 - Commune de Roset-Fluans - Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Prescription de la procédure et définition des modalités de la concertation

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roset-Fluans selon des conditions énoncées ci-dessus ;
- soumet à la concertation de la population et autres personnes concernées le dossier de révision selon les modalités sus-définies ;
- Donne autorisation à la Présidente pour signer tout contrat, avenant, convention concernant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roset-Fluans.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.50 - Commune de Pelousey - Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Prescription de la procédure et définition des modalités de la concertation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pelousey selon des conditions énoncées ci-dessus ;
- soumet à la concertation de la population et autres personnes concernées le dossier de révision selon les modalités sus-définies ;
- Donne autorisation à la Présidente pour signer tout contrat, avenant, convention concernant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pelousey.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.51 - Commune de Pirey - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU1 et 2AU6 lors de la procédure de modification n°2 du PLU

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le principe d'une ouverture à l'urbanisation des zones 2AU1 et 2AU6 pour permettre la réalisation de nouveaux logements, conformément aux objectifs du SCoT, du PLH et du PLU.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.52 - Commune de Montferrand-le-Château - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique unique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Montferrand-le-Château ;
- confirme l'intention de réaliser la voie verte et autorise Madame la Présidente à solliciter toute autre autorisation utile.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.53 - Commune de Montfaucon - Mise en place d'une Commission Locale pour le Site Patrimonial Remarquable (ex-AVAP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la mise en place de la commission locale unique des SPR du Grand Besançon,
- prend acte que Monsieur le maire de la Commune de Montfaucon intègre la Commission locale unique des SPR en tant que membre de droit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 54 - Commune d'Osselle-Routelle - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune d'Osselle-Routelle,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune d'Osselle-Routelle dans les conditions définies dans la délibération du Conseil de communauté du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 55 - Commune d'Osselle-Routelle - Ravalement de façade et édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'institution du régime de déclaration préalable aux travaux de ravalement de façade et à l'édification de clôture sur le territoire de la commune d'Osselle-Routelle.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 56 - Espace commercial de Chalezeule - ZAC des Marnières – Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du CRAC arrêté au 31/12/2020,
- valide le bilan prévisionnel de la ZAC arrêté au 31/12/2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 57 - ZAC Nouvelle Ere aux Auxons – Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du CRAC présenté par le concessionnaire sedia pour l'opération d'aménagement de la ZAC Nouvelle Ere,
- se prononce favorablement sur le bilan révisé de la 1^{ère} tranche de la ZAC arrêté au 31 décembre 2020 à un montant de 10 418 633 €HT au lieu de 10 447 592 €HT,
- valide l'engagement d'une réflexion sur l'éventuelle évolution de la programmation du site et de ses incidences potentielles.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.58 - ZAC des Hauts de Chazal – Compte-rendu annuel à la collectivité - Bilan au 31/12/20

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le bilan révisé au 31 décembre 2020, pour un montant de 48 529 K€ HT,
- l'engagement des co-concédants (Ville et Grand Besançon) à l'opération des Hauts du Chazal à hauteur de 19 241 K € dont 4 268 326 € pour le Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

↳ R.59 - Création d'un pôle nautique et outdoor aux Prés de Vaux à Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le montant de la participation de GBM au projet de la Ville de Besançon d'aménagement du rez de chaussée du bâtiment cathédrale de la Rhodia :
 - 28% du reste à charge HT au titre des surfaces aménagées d'usage communautaire soit un maximum de 448 187 €,
 - 200 000 € pour le soutien au projet de la Ville en ce qu'il concourt à la politique de sport de Haut Niveau de GBM (perspectives JO 2024),
- valide le principe d'un pré-financement pour la consolidation et accessibilité de la dalle haute du rez-de-chaussée et la préservation des étages à hauteur de 50 % du montant HT restant à charge, soit un montant maximum de 1 166 666 €. Ce montant sera ensuite réparti selon l'affectation des étages supérieurs, la destination et l'usage qui leur seront réservés,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe avec la Ville de Besançon et toutes les pièces administratives s'y rapportant,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter l'aide du Département du Doubs sur la partie des espaces outdoor, et à signer l'éventuelle convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.60 - Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau - saison 2021/2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau sport collectif (hors Coupe d'Europe) pour la saison sportive 2021-2022, soit :
 - 120K€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESB F),
 - 70K€ à Grand Besançon Doubs Handball (GBDH),
- se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau sport collectif pour la partie liée à la participation à la coupe d'Europe EHF à l'ESBF pour la saison sportive 2021-2022, soit :
 - 15K€ (participation part fixe),
 - 5K€ par match aller/retour disputé (hormis le 1^{er} déjà pris en compte dans la part fixe),
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les deux conventions à intervenir avec ces deux associations sportives.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.61 - Le Grand Huit, une saison nomade de spectacles jeune public dans le Grand Besançon – Soutien à la 3ème saison 2021-2022 organisée par Côté Cour Convention entre l'association Côté Cour, Scène conventionnée « Art, enfance, jeunesse » et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

M. Cyril DEVESA, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - o la mise en œuvre et les modalités du projet Le Grand Huit par l'association Côté Cour sur le territoire du Grand Besançon,
 - o l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € à l'association Côté Cour pour la mise en œuvre de la 3^{ème} saison du Grand Huit,
- autorise Madame La Présidente ou son représentant, à :
 - o signer les conventions et avenants à intervenir ;
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 62 - Festival Détonation 2021 - Soutien à la RAP La Rodia - Convention entre la RAP La Rodia et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

MM. François BOUSSO(2), Olivier GRIMAITRE, Jean-Emmanuel LAFARGE(2), Pierre-Charles HENRY, Gilles SPICHER, Laurent CROIZIER(2), et Mmes Aline CHASSAGNE, Julie CHETTOUH, Elise AEBISCHER, Marie LAMBERT, Nathalie BOUVET, Juliette SORLIN, Marie ZEHAF, Annaïck CHAUVET, Marie ETEVENARD(2), Fabienne BRAUCHLI, Christine WERTHE, Myriam LEMERCIER, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 30 000 € ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 22

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

↳ R. 63 - RN 57 : projet d'aménagement : Boulevards Beure

Après avis favorable du Bureau, à la majorité, 15 contre et 15 abstentions, le Conseil de Communauté exprime un avis favorable sur le projet.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 90 Contre : 15 Abstentions : 15 Ne prennent pas part au vote : 0

Après avis favorable du Bureau, à la majorité, 23 contre et 23 abstentions, le Conseil de Communauté donne mandat à la Présidente et au Vice-Président en charge de la voirie, des infrastructures et des réseaux opérationnels, pour négocier les points d'amélioration dans le cadre fixé ci-dessus.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 73 Contre : 23 Abstentions : 23 Ne prennent pas part au vote : 1

Conseil de Communauté

Séance du 28 juin 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h15.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 4), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir du 2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'au 62), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC ANSART **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc** : M. Fabien PELLETIER suppléant de Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS (jusqu'au 62) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noiron** : M. Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT

Etaient présents en visioconférence :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET, Mme Agnès MARTIN **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Romain VIENET **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Laurent CROIZIER

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à A. BENEDETTO, J. CHETTOUH à F. BAEHR, C. DEVESA à A. POULIN, L. GAGLILOLO à A. POULIN, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à S. WANLIN, V. HALLER à N. SOURISSEAU, D. HUGUET à JE. LAFARGE, JE. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à F. BOUSSO, T. PETAMENT à L. FAGAUT (à partir du 4), Y. POUJET à N. BODIN, JH. ROUX à M. ZEHAF (à partir du 63), J. SORLIN à S. COUDRY, C. VARET à L. FAGAUT (à partir du 4), R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à V. MAILLARD, V. DRUGE à P. AYACHE, R. BOROWICK à B. VUILLEMIN, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à J. SIMONDON, P. CONTOZ à D. HUOT, P. CORNE à C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS à E. BOURGEOIS (à partir du 63), P. PERNOT à F. PRESSE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC-ANSART, L. ALLAIN à F. TAILLARD, D. JACQUIN à F. LAIDIE, D. LEGAIN à J. ADRIANSEN, M. VIPREY à P. SIMONIN

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du lundi 28 juin 2021

*Salle des conférences de la CCIT du Doubs et en
visioconférence*

ORDRE DU JOUR

| | |
|--|----|
| Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole | 5 |
| Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 27/05/2021 | 5 |
| Rapport n°2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil | 7 |
| Rapport n°3 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil | 7 |
| | |
| Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics | 7 |
| Rapport n°4 - Compte administratif 2020 | 7 |
| Rapport n°5 - Compte de gestion 2020 | 7 |
| Rapport n°6 - Actualisation du PPIF 2021-2025 - partie Investissement - Décision modificative n°1 de 2021 | 7 |
| Rapport n°7 - Affectation des résultats 2020 au budget 2021 | 7 |
| Rapport n°8 - Dotation de Solidarité Communautaire - 1 ^{er} versement 2021 | 16 |
| Rapport n°9 - Modifications de la convention relative au dispositif d'aide aux communes | 16 |
| Rapport n°10 - Accord cadre pour l'acquisition de véhicules légers et de véhicules utilitaires inférieurs ou égal 3,5 tonnes | 17 |
| Rapport n°11 - Renouvellement de partenariat avec l'UGAP | 17 |
| Rapport n°12 - Bilan de la CCSPL 2020 | 17 |
| Rapport n°13 - Renouvellement de la convention de gestion de services événementiels et de transports, ainsi que d'organisation de manifestations | 17 |
| Rapport n°14 - Règlement du temps de travail | 17 |
| Rapport n°15 - Évolution des régimes indemnitaires | 18 |
| Rapport n°16 - Plan Égalité Professionnelle Femmes Hommes | 18 |
| Rapport n°17 - Actualisation de la liste des emplois permanents | 18 |
| | |
| Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement | 19 |
| Rapport n°18 - Avenants aux conventions avec la commune de Chaucenne et le SIVOM de Boussières pour la réalisation de missions techniques en eau et assainissement, attribution d'une subvention exceptionnelle au SIVOM de Boussières | 19 |
| Rapport n°19 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à la valorisation agricole des boues de la station d'épuration de port Douvot | 19 |
| Rapport n°20 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à l'exploitation et maintenance des ouvrages d'assainissement des communes de Marchaux, Roche-lez-Beaupré et Thisse | 19 |
| Rapport n°21 - Paiements pour service environnementaux - Phase de réalisation | 19 |
| Rapport n°22 - Commune de Saint-Vit - Projet de zonage d'assainissement | 19 |
| | |
| Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique | 19 |
| Rapport n°23 - Convention entre Grand Besançon Métropole et Bourgogne Franche-Comté tourisme | 19 |

Rapport n°24 - Pépinières et hôtel d'entreprises de Palente et de Temis Innovation - Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire - Exonération de loyers et charges - RGPD - Avenants n°3 et 419

Rapport n°25 - Mise en œuvre du fonds d'intervention économique : fonds d'aide au loyer temporaire et fonds d'aide à l'investissement matériel _____ 20

Rapport n°26 - SPL Territoire 25 - Cession de parts par GBM à la commune de Saint-Vit et modification du capital social _____ 20

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville _____ 20

Rapport n°27 - Autorisation d'engagement de la démarche de cotation de la demande de logement social dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) _____ 20

Rapport n°28 - Convention entre Grand Besançon Métropole, ville de Besançon et AMORCE pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de résorption de la précarité énergétique (Pacte -15) _ 20

Rapport n°29 - Actualisation administrative de la convention intercommunale des attributions 2018-2021 _____ 21

Rapport n°30 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ADIL du Doubs _____ 21

Rapport n°31 - Aides exceptionnelles en soutien à la production de logements publics sur la ZAC des Épenottes à Serre-les-Sapins _____ 21

Rapport n°32 - Convention relative à l'aménagement de l'iris Fontaine-Écu à Besançon _____ 21

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable _____ 22

Rapport n°33 - Test de nouvelles modalités de collecte de la matière recyclable sur le quartier de Planoise _____ 22

Rapport n°34 - Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés. _____ 24

Rapport n° 35 - Approbation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - 3^e échéance de Grand Besançon Métropole _____ 24

Rapport n°36 - Marché d'acquisition de matériels de précollecte _____ 25

Rapport n°37 - Fonds « Centres de village » : attribution de fonds de concours à la commune de Fontain _____ 25

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures _____ 25

Rapport n°38 - Participation au 1^{er} Challenge de la Mobilité du 16 au 22 septembre 2021 _____ 25

Rapport n°39 - Avenant n°8 à la DSP du réseau GINKO - Traitement des effets de la crise sanitaire COVID-19 _____ 26

Rapport n°40 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux de sécurisation sur la commune de Boussières _____ 26

Rapport n°41 - Réalisation du parking de covoiturage sur la commune d'Ecole-Valentin - Convention d'occupation du domaine public de l'État - Convention de participation financière d'APRR _____ 26

Rapport n°42 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération sur le territoire de la commune de Chemaudin et Vaux _____ 27

Rapport n°43 - Convention pour participation financière des papeteries de Boussières aux travaux de GER _____ 27

| | |
|---|---------------|
| Commission n°06 : Proximité, santé, culture et sport | 27 |
| Rapport n°44 - Commune d'Osselle-Routelle - Cartes communales - Abrogation après enquête publique unique | 27 |
| Rapport n°45 - Commune d'Osselle-Routelle - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique unique | 28 |
| Rapport n°46 - Commune de Saint-Vit - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du bilan de la concertation préalable | 28 |
| Rapport n°47 - Commune de Franois - Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après mise à disposition | 28 |
| Rapport n°48 - Commune de Serre-les-Sapins - Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'urbanisme (PLU) - Approbation après mise à disposition | 28 |
| Rapport n°49 - Commune de Roset-Fluans - Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Prescription de la procédure et définition des modalités de la concertation | 28 |
| Rapport n°50 - Commune de Pelousey - Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Prescription de la procédure et définition des modalités de la concertation | 29 |
| Rapport n°51 - Commune de Pirey - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU1 et 2AU6 lors de la procédure de modification n°2 du PLU | 29 |
| Rapport n°52 - Commune de Montferrand-le-Château - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique unique | 29 |
| Rapport n°53 - Commune de Montfaucon - Mise en place d'une Commission Locale pour le Site Patrimonial Remarquable (ex-AVAP) | 29 |
| Rapport n°54 - Commune d'Osselle-Routelle - Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU) | 29 |
| Rapport n°55 - Commune d'Osselle-Routelle - Ravalement de façade et édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable | 30 |
| Rapport n° 56 - Espace commercial de Chalezeule - ZAC des Marnières - Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2020 | 30 |
| Rapport n°57 - ZAC Nouvelle Ère aux Auxons - Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2020 | 30 |
| Rapport n°58 - ZAC des Hauts de Chazal - Compte rendu annuel à la collectivité - Bilan au 31/12/20 | 30 |
| Commission n°07 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations | 30 |
| Rapport n°59 - Création d'un pôle nautique et outdoor aux Prés de Vaux à Besançon - Engagement de l'opération - Plan de financement prévisionnel | 30 |
| Rapport n°60 - Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau - Saison 2021/2022 | 31 |
| Rapport n°61 - Le Grand Huit, une saison nomade de spectacles jeune public dans le Grand Besançon - Soutien à la 3 ^{ème} saison 2021-2022 organisée par Côté Cour - Convention entre l'association Côté Cour, Scène conventionnée « Art, enfance, jeunesse » et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole | 31 |
| Rapport n°62 - Festival Détonation 2021 - Soutien à la RAP La Rodia - Convention entre la RAP La Rodia et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole | 32 |
| Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures (suite) | 32 |
| Rapport n°63 - RN 57 : projet d'aménagement : Boulevards Beure | 32 |

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du lundi 28 juin 2021

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon et en visioconférence, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h15.

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 27/05/2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir à tous. Je vous incite à vous installer et à vous asseoir, s'il vous plaît. Il paraît qu'il y a un événement extraordinaire à partir de 21h. Je ne sais pas ce que c'est. *Rires.* Souhaitez-vous que nous commençons à 18h ? Ce qui serait fort bien. Je vais commencer par saluer notre ami Philippe qui est là ce soir, qui est venu jusqu'à nous. Je suis très heureuse qu'il soit là.

Mes chers collègues, permettez-moi en premier lieu de saluer de manière républicaine nos collègues nombreux qui ont contribué à la vie démocratique locale en se présentant aux scrutins régionaux et départementaux des 20 et 27 juin dernier. J'adresse mes félicitations à celles et ceux élus de notre assemblée, qui ont été élus ou réélus, Catherine BARTHELET et Patrick AYACHE du côté de la Région, Valérie MAILLARD, Ludovic FAGAUT et Serge RUTKOWSKI en tant que titulaires, auxquels il faut ajouter Anne BIHR, Fabrice TAILLARD et Franck LAIDIÉ comme suppléants du côté du Département. Je salue également nos collègues qui, bien qu'ayant connu une issue défavorable, ont contribué à faire vivre le débat démocratique sur notre territoire.

La Région et le Département sont deux partenaires majeurs de notre Communauté urbaine et de nos communes. Nous aurons ensemble à répondre à de nouveaux enjeux. Ces deux collectivités, par le rôle essentiel qu'elles ont au quotidien, doivent continuer à travailler dans les meilleures conditions, c'est certain. L'abstention massive des deux derniers dimanches doit toutes et tous nous interpeller très profondément et fortement. Je formule donc le vœu que nous montrions un meilleur exemple de ce que doit être le débat démocratique. Le débat d'idée, nécessaire, n'est jamais aussi bien servi que lorsqu'il se fait avec respect, sans excès, et avec nuance. J'espère donc que nos débats du soir se feront dans cet état d'esprit, apaisé, pour montrer combien la contradiction est saine à partir du moment où nous sommes bien en train de travailler sur un projet de société.

Le contexte sanitaire s'est amélioré, mais il reste instable. Je tiens quand même à le dire, parce que les derniers chiffres montrent cette instabilité. Il faut rappeler que pour que l'immunité collective soit efficace, il faudrait que 70 % de la population soient vaccinés. Nous n'y sommes pas. C'est la seule façon de nous sortir durablement de cette situation, dont nous ne mesurons pas encore complètement les effets, notamment sur notre jeunesse. J'ai une pensée toute particulière par exemple pour nos étudiants. Il est nécessaire que nous puissions convaincre que cette vaccination doit être effectivement massive.

Alors qu'il nous fallait agir vite lors de la crise afin de soutenir notre économie et nos entreprises, mais aussi soutenir l'ensemble de nos populations, il convient maintenant de nous pencher sur la question des aides aux entreprises, à la lueur des problèmes qui ont pu être rencontrés sur nos territoires. Nos entreprises sont essentielles, et nous devons bien sûr être à leurs côtés.

J'étais d'ailleurs la semaine dernière à Mulhouse, territoire avec lequel nous avons beaucoup à partager. Madame la Maire de Mulhouse, Michèle LUTZ, copréside avec moi la commission « Économie des Territoires » de France Urbaine, vous le savez, et nous avons traité plusieurs sujets qui doivent permettre de poursuivre l'adaptation des politiques publiques de développement économique dans le contexte post-Covid. J'espère que nous sommes bien dans le post-Covid. Nous avons donc, la semaine dernière, coprésidé une des commissions nationales de cette économie des territoires. À cette occasion, Stéphane VIRY, le député Les Républicains des Vosges, nous a présenté un rapport de la mission d'information parlementaire qu'il a présidé et qui concerne la conditionnalité des aides aux entreprises. C'est une question que nous aurons peut-être (ou pas) à traiter ici, mais il était important de vous dire que cette question est traitée au niveau national.

Enfin, et je terminerai par ce moment-là, j'attire votre attention sur le deuxième événement de Grandes Heures Nature dimanche 18 juillet. Quatre randonnées cyclistes permettront de traverser notre territoire au départ de Saône, Roche-lez-Beaupré, Devecey et Thoraise, à 9h30 de façon synchronisée. Les randonnées traversent et s'arrêtent dans certains villages du territoire. Elles démontrent ainsi que le terrain est parfaitement adapté pour la pratique du vélo, que ce soit sous l'angle sportif, mais aussi surtout sous un angle de mobilité douce reliant les communes périphériques à Besançon, ville centre. L'objectif est donc que chaque élu des communes puisse inciter dix des administrés de leur commune à l'occasion de ces randonnées, pour avoir de cette manière, 680 cyclistes de tout âge, à partir de 8 ans, qui progressent en convoi vers Besançon. Ceci se déroulera le 18 juillet dans la matinée. La progression encadrée par l'organisation se fait à allure réduite (12 km/h) afin que ces randonnées soient accessibles à tous. C'est une très belle invitation à faire territoire ensemble.

Je dois dire maintenant que l'ordre du jour de notre réunion appelant des débats riches et probablement longs, je n'en dirai pas plus à ce stade, et vous remercie évidemment de votre attention.

La parole est à Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais à mon tour saluer les conseillers départementaux et régionaux élus hier. Le Département et la Région sont des partenaires importants de nos projets, et nous comptons sur eux pour les soutenir de façon claire, à commencer par le projet d'aménagement de la RN 57 que nous allons voter ce soir. À ce sujet, je voulais exprimer devant cette assemblée mon incompréhension de voir ce rapport placé en toute fin de Conseil Communautaire. Après des élections municipales, départementales et régionales marquées par le désintérêt des citoyens, je pense que lutter contre l'abstention passe aussi par notre exigence de créer les conditions pour que les citoyens puissent suivre et s'intéresser au débat de leurs représentants. C'est la raison pour laquelle, Madame la Présidente, pour une meilleure qualité des débats et une meilleure visibilité auprès des habitants du Grand Besançon, je vous demande de bien vouloir proposer au vote la modification de l'ordre du jour afin de replacer ce rapport à une place plus conforme. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je n'ai pas à proposer l'ordre du jour au vote. Je l'ai déjà dit, parce que vous avez posé exactement la même question en Conseil Municipal. J'ai déjà expliqué qu'il était important que nous ayons un débat, qu'il soit libre du temps que nous voulons y passer. C'est important, c'est cela l'expression démocratique. Du coup, il est nécessaire que nous ayons, bien sûr, un soin particulier à tous les dossiers présentés ce soir, dont le compte administratif que je pense être essentiel aussi à la discussion. Nous présenterons donc très normalement l'ensemble de nos dossiers sur lesquels tout le monde a travaillé, les élus et les services. Aura ensuite lieu le temps du débat. Néanmoins, je vous avais déjà fait cette réponse en Conseil Municipal.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de commencer ce Conseil avec la désignation d'un secrétaire de séance.

Je propose que le secrétaire de séance soit par exemple Monsieur CROIZIER. Êtes-vous d'accord pour être secrétaire de cette séance ? Merci beaucoup.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2021. Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous passons au rapport n°2.

Rapport n°2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des demandes de précision ? Surtout, n'hésitez pas. En revanche, je ne sais pas s'il peut y avoir de prises de parole en visioconférence. Je crois que nous avons quelques participants à distance. N'hésitez pas à prendre la parole, puisque je ne vous vois pas. Je soumetts au vote ce rapport n°2. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°3 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous passons maintenant à un temps particulier, celui du compte administratif.

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population
et moyens des services publics**

Rapport n°4 - Compte administratif 2020

Rapport n°5 - Compte de gestion 2020

Rapport n°6 - Actualisation du PPIF 2021-2025 - partie Investissement -
Décision modificative n°1 de 2021

Rapport n°7 - Affectation des résultats 2020 au budget 2021

Les rapports n°4 à 7 seront présentés conjointement. Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose d'ouvrir la discussion sur ce compte administratif. Gabriel BAULIEU va en faire l'introduction.

M. BAULIEU.- Merci, Présidente.

Nous allons essayer d'examiner cette question sans y consacrer trop de temps. Après une introduction, je balaierai les grands éléments de quatre rapports avec le même diaporama, à savoir :

- le compte administratif en tant que tel,
- le compte de gestion pour dire qu'il y a conformité entre les deux,
- l'actualisation du PPI et la DM1,
- l'affectation des résultats.

Ces quatre rapports sont interdépendants. Bien évidemment, lors de vote, nous voterons les quatre rapports, mais d'emblée, je vous indique que cette présentation est globale.

Si nous parlons du compte administratif, c'est de saison, puisque que c'est en ce mois de juin qu'il convient de le soumettre au débat et de l'approuver. Cette présentation et ce débat donnent l'occasion de faire le point sur les réalisations de l'année écoulée, sur les actions et les projets menés et sur la situation financière de la Collectivité.

Le contexte budgétaire

Le compte administratif 2020 est le reflet budgétaire d'une année 2020 littéralement bouleversée par l'épidémie mondiale de Covid-19 et par les crises sanitaires économique et sociale qui s'en sont suivies, parce que nous les avons effectivement empiéées. Pendant cette année 2020, et c'est encore le cas durant cette année 2021, Grand Besançon Métropole a été de façon permanente en soutien et en

accompagnement de la population, des acteurs économiques et du milieu associatif pour faire face à cette situation exceptionnelle, et en soutien bien évidemment à nos propres services. Je crois que je le redirai un peu plus loin. Nous avons plaisir à souligner que toute cette action d'attention et de soutien s'est faite en parfaite intelligence entre les deux mandats, puisque nous avons aussi connu cette particularité de 2020 dans l'allongement du processus de renouvellement des assemblées.

Néanmoins, nous avons pu tous ensemble faire en sorte qu'il n'y ait pas suspension de l'action publique, précisément sur ce terrain du soutien aux différents acteurs que je viens de citer, avec une anticipation sur le mandat suivant par l'équipe sortante, ce qu'il est important à souligner. Bien évidemment, nous avons souhaité, assemblée nouvellement élue, intensifier notre action en ce sens, avec une réactivité permanente et avec le fait que les décisions successives ont par exemple conduit à consommer intégralement l'enveloppe des dépenses imprévues de 1,5 M€ que nous avons mise en place dès juillet dernier. Nous avons actionné différents leviers, et les dispositifs mis en place ont été nombreux pour tenir compte de la diversité des situations. C'est un point auquel nous avons été très attachés.

Dans un contexte où l'on avait tendance à faire des amalgames sur la catastrophe pour tous, il s'agissait d'avoir ce discernement. D'ailleurs, si l'on fait une analyse de la situation aujourd'hui, cette notion est encore parfaitement et ô combien d'actualité. Nous avons donc eu ce souci de cibler nos aides pour en accroître l'efficacité. Nous pouvons en citer quelques-unes que nous avons en tête, et pour commencer peut-être :

- l'achat des masques et matériels pour la protection de la population et du personnel (cela nous paraît lointain, mais vous vous souvenez ce que c'était au printemps dernier),
- le Fonds Régional des Territoires (FRT), dont le Grand Besançon a assuré le cofinancement avec la Région et la gestion,
- notre participation financière au Fonds d'Avances Remboursables,
- les aides aux établissements de nuit,
- les chèques « booster »,
- les exonérations de loyers consenties à nos entreprises locataires,
- un plan de communication pour promouvoir le commerce et l'achat local,
- etc.

À l'issue de cet exercice budgétaire 2020, comme vous le savez, les impacts budgétaires de la crise sanitaire sont très conséquents. Les pertes de recettes qui viennent s'ajouter aux dépenses supplémentaires représentent au total une charge de près de 9 M€ sur l'année 2020, concentrée sur le budget principal et le budget Transports. Les pertes de recettes conjuguées à l'évolution forte des dépenses de fonctionnement, traduction du soutien apporté, entraînent naturellement une baisse des niveaux d'épargne. C'est le cas d'ailleurs pour la plupart des collectivités. Nous l'assumons dans cette situation exceptionnelle. La situation financière saine de Grand Besançon et son endettement faible permettent en effet d'assumer en pleine responsabilité cette dégradation ponctuelle.

Si la complexité de la situation a pu engendrer des freins, notamment en matière de conduite de chantier, Grand Besançon Métropole a su, mieux que beaucoup d'autres collectivités, mener ces chantiers d'investissement avec un niveau de dépenses d'investissement néanmoins de près de 57 M€ tous budgets confondus, ce qui, au regard de l'année, reste plutôt exceptionnel.

Citons par exemple, en matière d'effervescence et d'alliance :

- le lancement du programme Synergie Campus,
- les études et les travaux préalables de la Grande Bibliothèque,
- la finalisation de Bio Innovation, ce qui a permis son ouverture début 2021.

Citons également le succès de la base de loisirs d'Osselle, sur laquelle Grand Besançon Métropole investit fortement et qui, après sa première phase de travaux, a attiré 32 000 visiteurs l'an dernier.

En matière de cohésion et de transition, je citerai le déploiement des pistes cyclables avec des réalisations de plus de 700 000 €, avec un effort qui sera, comme nous en avons décidé collectivement dans le cadre du budget primitif de cette année, considérablement augmenté sur le mandat, ou encore la réalisation d'études et de travaux préalables à hauteur de 800 000 € pour le lancement opérationnel en 2021 du NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine) sur le quartier de Planoise, quartier qui concentre des situations de pauvreté et de précarité sociale et pour lequel Grand Besançon Métropole consacrera au total 19 M€ sur les prochaines années. Quant au retard pris en 2020 dans

certaines chantiers du fait de la crise, Grand Besançon Métropole en fait un élément de rebond pour 2021, puisque nous réinjectons dans son intégralité, pour les années à venir, cette capacité d'investissement non réalisé en 2020. C'est l'objet de l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) pour sa partie investissement présentée dans le rapport de décision modificative, mais nous y viendrons tout à l'heure.

Cette actualisation du PPI a été réalisée dans un cadre renouvelé suite à la décision de créer au sein du Bureau un groupe d'élus conforme à la charte de gouvernance, chargé de travailler en collectif sur notre Programmation Pluriannuelle d'Investissement. J'ai eu la responsabilité confiée par la Présidente d'animer ce groupe. Ce travail d'actualisation du PPI, de même que l'ensemble des investissements réalisés en 2020, de même aussi que le travail d'actualisation du projet de territoire, démontre qu'au-delà du traitement des urgences, dans un lien de proximité avec les habitants et acteurs de notre territoire, nous avons su en 2020 – et c'est essentiel – poursuivre le travail de fond pour répondre structurellement aux enjeux d'alliance, de cohésion, de transition et d'effervescence pour notre territoire. C'est ce qui nous anime et c'est sur quoi nous continuons de travailler d'arrache-pied en 2021.

J'ai cité là bien évidemment le PPI et le projet de territoire, mais comme le fait souvent la Présidente, ce sont à peu près tous nos schémas et nos plans qui sont sur la table et que nous sommes en train d'actualiser. L'exercice intellectuel – je regarde en direction de Catherine BARTHELET – est précisément de faire en sorte de parfaitement coordonner les interférences des documents entre les uns et les autres, pour qu'elles rendent leur totale efficacité. Voilà le décor dans lequel s'est déroulé cet exercice 2020, avec des temps forts rappelés.

Les grands chiffres du CA 2020 tous budgets

Si nous entrons dans l'examen plus particulier de ce compte administratif, nous avons normalement à l'écran quelques éléments du diaporama. Nous commençons tout d'abord par les grands chiffres administratifs tous budgets confondus, avec un peu plus de 254 M€ de dépenses. Vous pouvez y ajouter les subventions d'équilibre et faire l'addition. Cela démontre une certaine force d'intervention de Grand Besançon Métropole sur le territoire en tant que pourvoyeur de service public en matière d'économie, de développement touristique, d'eau, de déchets, par exemple, ou en tant qu'investisseur public sur l'ensemble des projets qui sont menés et que j'ai évoqués tout à l'heure dans ce propos introductif. C'est ainsi que sur cette année 2020, près de 57 M€ ont été consacrés à l'équipement du territoire, ce qui porte à plus de 756 M€ le montant des investissements réalisés depuis 2001 par le Grand Besançon.

Les résultats 2020 : les niveaux d'épargne

Quant à la situation financière, voilà un graphique que vous connaissez également parfaitement. La crise, les initiatives que nous avons prises et les pertes de recettes que nous avons eues se traduisent logiquement par une baisse des niveaux d'épargne par rapport à 2019 (à droite de ce graphique). Cette baisse est supérieure à 3 M€ pour l'épargne brute, mais la situation reste néanmoins solide avec, dans les faits, si vous regardez sur trois ans, un retour au niveau d'épargne de 2018 et des niveaux d'épargne au-delà de nos indicateurs minimums de sécurité financière, de 17 M€ en épargne de gestion et de 11 M€ en épargne nette. C'est aussi ce qui nous permet de réaffirmer notre ambition, notamment en matière d'investissement, comme nous le verrons tout à l'heure.

Les dépenses d'investissement et la dette

Parallèlement, le niveau d'investissement était préservé malgré les difficultés avec près de 35 M€ sur le seul budget principal et près de 57 M€ au total (graphique de gauche). Bien évidemment, nous aurions souhaité faire mieux, mais c'est un sujet récurrent que de souhaiter aller plus vite et plus loin dans notre investissement, puisque nous en avons les capacités financières. Quant à l'endettement (à droite), il reste maîtrisé. La capacité de désendettement augmente, pour sa part, légèrement sous l'impact des baisses des niveaux d'épargne. C'est mécanique. Ce n'est pas un effet de gestion.

Le budget principal

- Les dépenses de fonctionnement

S'agissant du budget principal, les dépenses de fonctionnement sont en évolution de 3,9 %, ce que l'on va qualifier d'atypique, mais qui traduit clairement le soutien apporté par Grand Besançon Métropole dans le cadre de la crise liée à la Covid-19, parce qu'il faut souligner que, hors dépenses liées à la crise sanitaire, les dépenses de fonctionnement baissent en effet de 3,5 %. Nous exprimons donc clairement la maîtrise des choses. Les charges de personnel représentent 37 %, les crédits de compétences, 34 %, dont près d'un quart dédié à la seule contribution au SDIS (Service départemental d'Incendie et de Secours). Cela mérite d'être souligné, parce que c'est une contrainte à intégrer, et nous connaissons l'importance de ce service. Les subventions aux budgets Transports et Conservatoire représentent 17 % des dépenses de fonctionnement, soit plus de 18 M€.

- Les recettes de fonctionnement

Elles représentent près de 129 M€ pour le budget principal. Elles sont particulièrement atones avec une évolution de 0,4 % entre 2019 et 2020 du fait notamment des recettes de stationnement en baisse de 700 000 € – vous vous en souvenez, nous avons vu cela dans des DM – alors même que les effets de la crise sur la fiscalité (60 % de nos recettes) ne se sont pas encore fait sentir en 2020. Ce sera le cas en 2021 et 2022. Il faut donc se le rappeler. Les dotations de l'État sont en baisse de 200 000 €, ce qui est également le résultat d'effet mécanique des répartitions sur un plan national malgré la stabilité de l'enveloppe nationale. Nous devons garder à l'esprit que la contractualisation a été levée pour 2020, mais avec parallèlement des annonces pour une nouvelle contractualisation à échéance 2023, peut-être bien, qui pourrait intervenir sur un périmètre à la fois plus large tous budgets et toutes collectivités – avis aux amateurs ! – et avec une contrainte plus forte sur nos dépenses de fonctionnement de 0,7 %/an contre 1,2 %.

Je dois me retenir pour ne pas commenter cela de manière plus désobligeante, car c'est effectivement assez révoltant d'être confronté à cela en plus par qui nous savons, qui gère ô combien efficacement les budgets de l'État. Vous n'êtes pas obligés d'en faire état, mais c'est quand même le fond de ma pensée, et je n'avais pas le feu vert de la Présidente pour le dire.

- Les dépenses d'investissement 2020

En matière d'investissement, près de 35 M€ ont été réalisés sur le budget principal, auxquels s'ajoutent près de 15 M€ de report. Les plus gros postes concernent la voirie (près de 16 M€), l'économie et le tourisme.

- Les recettes d'investissement

En matière de recettes d'investissement qui représentent plus de 45 M€, notons simplement la nouvelle recette que constitue le produit des amendes de police perçu par Grand Besançon Métropole à compter de 2020, et qui a été affecté à des travaux de voirie supplémentaires en 2021. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt sur le budget principal, mais le budget Assainissement a fait l'objet d'une avance de l'Agence de l'Eau de 3 M€, et le budget Chauffage urbain a eu recours à un emprunt de 800 000 €.

Les budgets annexes

Un point rapide sur les budgets annexes pour rappeler qu'ils représentent près de 131 M€ de dépenses et 42 % de nos dépenses d'équipement en 2020, ce qui n'est pas du tout annexe ou accessoire. Ils jouent donc un rôle essentiel dans l'exercice de nos compétences et du projet de territoire.

Voilà pour les éléments essentiels du compte administratif. Comme je l'indiquais tout à l'heure dans mon propos en termes de présentation, je poursuis sur la décision modificative et l'actualisation du PPI, ce qui est un classique, puisque l'on parle de PPI en même temps que l'on parle de budget, et traditionnellement c'est à ce moment précis que nous parlons d'actualisation de la partie investissement, donc PPI du PPIF. L'année 2021 s'inscrit dans cette logique, avec néanmoins, comme je laissais entendre tout à l'heure, une approche un peu plus singulière sur cet exercice.

Rappel de la stratégie financière de GBM

Vous avez tout d'abord un rappel de la stratégie financière et budgétaire du Grand Besançon, même bien évidemment si nous le rappelons régulièrement dans les orientations budgétaires, dans les budgets, etc. Cette stratégie et le PPIF qui en découle s'appuient sur trois axes majeurs.

Le premier axe concerne la mise en œuvre du projet de territoire, ce qui est le fil rouge de notre action Grand Besançon structurée autour de quatre grandes orientations désormais bien connues « alliance, cohésion, transition et effervescence ».

Le deuxième grand axe est la préservation des équilibres financiers de long terme, encadrée par des indicateurs financiers en termes d'épargne de gestion et d'épargne de dette notamment (j'ai parlé tout à l'heure des 17 M€ et des 11 M€ en épargne de gestion et en épargne nette) qui impliquent une maîtrise constante des dépenses de fonctionnement dans la durée.

Le troisième grand axe est la volonté d'un investissement dynamique, ambitieux, avec une capacité de programmation évaluée pour le budget principal, avec une base annuelle d'investissement de 29 M€ (nous avons parlé il y a quelques années de 15 M€, mais nous avons pris des compétences importantes depuis, notamment la voirie) à laquelle s'ajoute l'utilisation maximale des excédents antérieurs dus non pas à des marges en fonctionnement, mais au délai nécessaire à la montée en charge opérationnelle de différents projets, ce que nous devons avoir parfaitement à l'esprit. Ce que l'on appelle communément « résultat » est le fait à la fois d'un résultat stricto sensu en matière d'épargne, comme je l'évoquais tout à l'heure, mais c'est également le fait que nous ne consommions pas tout à fait assez vite nos crédits d'investissement. Néanmoins, le lien avec le PPI est total, et il n'y a pas un euro qui se balade. L'euro épargné est un euro affecté aux prévisions d'investissement.

Nous ajoutons à tout cela l'utilisation maximale des excédents antérieurs, ainsi que la prise en compte des subventions d'équipement que nous pouvons mobiliser auprès de nos partenaires, dont certains ont été cités à plusieurs reprises précédemment.

L'actualisation du PPIF 2021-2025 – partie investissement

Pendant cette année un peu singulière en termes d'approche de ce PPI, un comité a été créé, comme rappelé à l'écran, pour mener un travail pour la partie investissement avec trois objectifs, à savoir :

- articuler pleinement le PPIF avec le projet de territoire lui-même en cours d'actualisation,
- créer les conditions d'une amélioration des taux de réalisation en investissement, si possible dès 2021, mais avec une approche renforcée sur les années suivantes,
- développer une approche en coût global, impliquant une vigilance sur les coûts de fonctionnement induits par les équipements projetés.

Ce souci a donc été porté au niveau supérieur, car c'est loin d'être neutre, surtout dans le contexte que nous vivons et que nous craignons devoir vivre avec le retour de la contractualisation prochainement. Nous pouvons être dans des situations où nous saurions faire face à l'investissement, et peut-être beaucoup plus difficilement – ou peut-être pas – sur le fonctionnement à suivre. Ce travail collectif a abouti entre autres à un ajustement de la cible de réalisation à 70 %, un peu plus modeste, mais sans doute un peu plus réaliste que ce que nous utilisions précédemment à 80 %.

Cela autorise une hausse de la capacité de programmation qui pourra aller jusqu'à environ 307 M€ sur la période dans le cadre de l'actualisation du projet de territoire en cours d'actualisation ou d'élaboration. Il s'agit de se donner les moyens d'atteindre notre capacité de réalisation sur les cinq prochaines années comme prévu dans la prospective de 215 M€. Vous voyez bien ce qui est écrit ensuite, c'est-à-dire que nous devons nous appuyer pour cette réalisation sur un mode de gestion de type « autorisation de programme » globale, mode sécurisé, souple, réactif, etc. Il s'agit donc d'avoir un engagement sur les 307 M€, qui, compte tenu de notre niveau de réalisation, nous permettrait d'engager 215 M€. La démarche est celle-là. C'est l'innovation méthodologique que le groupe a proposée et qui a été validée par le Bureau pour que précisément, nous fassions de ce PPIF, sous l'angle PPI, un instrument plus dynamique encore.

Ce n'est pas seulement un document de cadrage, mais c'est aussi un document de pilotage d'accélération de nos investissements. C'est sans doute l'élément important à souligner, avec, bien évidemment, comme cela vous est précisé à l'écran, sur les ajustements de calendrier de certaines opérations, ce que l'on fait dans les AP/CP. Quand on fait une révision d'AP/CP, précisément, si l'on va un peu plus rapidement que ce que l'on avait prévu et que cela nous convient, nous abondons les crédits ; si au contraire on a pris du retard, on glisse les crédits. Bref, on fait des ajustements, du pilotage. C'est ce que nous nous proposons de faire dans cette approche de cette grosse autorisation de programme multiopérations. Nous intégrons même dans notre réflexion le fait qu'au gré de la réalisation annuelle, nous pourrions sortir des tranches conditionnelles si nous avons la conviction que nous n'allons pas assez vite assez loin pour précisément être dans cette logique d'accélération et aussi peut-être pour procéder à des ajustements.

Pour le FPIC, vous savez ce qu'il en est. En termes de recettes, quand il tombe, il est le bienvenu, mais nous sommes toujours inquiets de ne pas l'avoir l'année suivante. On va donc faire des plans sur la comète. En revanche, une fois que l'on en a la certitude, il faut peut-être savoir engager les choses plus rapidement. Voilà le contenu de la démarche. Vous avez le contenu du PPI dans vos documents dans les annexes qui inventorient toutes les actions et qui vous font apparaître où nous en sommes aujourd'hui, et nous n'avons pas l'intention instantanément d'en changer. Nous avons prévu d'aller jusqu'à 307 M€. Si vous faites le total, vous arrivez à 292,8 M€ sur le seul budget principal sur la période 2021-2025, ce qui marque une ambition forte. Vous avez dans les documents annexes également les autres PPI, notamment les PPI eau et assainissement qui correspondent à d'autres opérations, de même qu'en matière de transport. Quand je parle de cela, je ne parle pas de la totalité de nos prévisions d'investissement pour que l'on ait les choses bien présentes à l'esprit.

Pour revenir sur le budget principal, il y a un delta entre 292 M€ et 307 M€. En clair, nous gardons pour les derniers arbitrages, et je le dis avec un certain souci, parce qu'il y a peu de jours, et à coup sûr peu de semaines où il n'y a pas de nouvelles idées ou de nouvelles intentions qui arrivent, et même avec un énorme chausse-pied, on ne les fera pas rentrer dans les 15 M€. Je veux laisser entendre par là que nous aurons à faire des arbitrages qui pourront être ressentis comme sévères, mais nécessaires. Voilà pourquoi il y a des projets encore en cours de maturation. C'est donc un peu plus tard que nous compléterons le dispositif jusqu'à la toise haute de 307 M€, mais ce sera un peu difficile. Voilà ce que nous souhaitons faire. Cela s'inscrit dans le prolongement de ce que nous avons engagé et que nous confirmons, y compris à travers nos DM.

J'ajoute quelques mots sur la décision modificative en dehors de cet aspect PPI. De manière très synthétique, au-delà des ajustements traditionnels, vous l'avez parcouru dans le rapport, mais on peut souligner que tout d'abord, comme nous l'avions annoncé, nous avons pris des orientations. Cela concerne notamment la poursuite de notre mobilisation pendant la crise sanitaire avec 966 000 € de dépenses supplémentaires au titre du Fonds Régional des Territoires, en partenariat bien évidemment avec la Région, la poursuite du soutien à l'investissement et au titre du nouveau dispositif d'aide au loyer. Vous connaissez les décisions que nous avons prises. Bien évidemment, nous devons les intégrer dans notre budget.

Vous avez ensuite l'actualisation du PPIF, avec notamment pour l'investissement une nouvelle accélération des travaux sur les pistes cyclables, travaux qui avaient déjà été abondés au BP passant 0,8 à 2 M€, à nouveau compléter de 0,5 M€. Nous sommes là dans une logique d'anticipation. Si nous devons convertir cela en opération, c'est typiquement le genre d'arbitrage. Si nous décidions dans les années à venir de porter plus haut le niveau d'engagement sur les voies cyclables, cela veut dire que nous devrions arbitrer sur d'autres opérations.

Cela concerne également l'éclairage public pour 0,65 M€ après +0,4 M€ au BP. Des crédits complémentaires sont également prévus sur les travaux d'eau pluviale pour 0,38 M€, mais aussi sur la sécurisation du tunnel de la Citadelle (0,7 M€), le parking Cassin (0,33 M€), suite notamment aux augmentations des coûts des matières premières. Je ne sais plus si on l'a dit ici, mais s'agissant du tunnel, je ne suis pas un spécialiste des ventilateurs – il y a nos services dans la salle –, mais je crois qu'entre le prix du marché et le prix auquel nous pourrions les acquérir, pour vous parler de l'inflation sur certaines fournitures, nous connaissons une hausse de 50 %. C'est bien à l'image des difficultés que nous connaissons actuellement dans cette phase dite « de reprise », mais qui a aussi ses aspects pervers.

Bien évidemment, nous devons avoir parfaitement en tête qu'en fonctionnement, les principaux ajustements concernent la participation de Grand Besançon aux 24 Heures du Temps auxquelles vous avez pu participer il y a presque une dizaine de jours maintenant, ou encore le lancement du diagnostic de la convention territoriale avec la CAF. Pour vous qui avez des contrats enfance, des contrats jeunes, etc., vous savez ce dont nous parlons, puisque désormais, la CAF ne veut contractualiser que dans le cadre d'une convention globale intercommunale. De fait, nous assumons une responsabilité un peu hors compétence, mais sur laquelle nous n'avons pas tellement le choix. C'est la « loi de la CAF » qui nous l'impose, puisque c'est la règle du jeu qu'elle nous impose, et bien évidemment, nous ne voudrions pas être responsables de la désactivation de ces financements ô combien essentiels dans tous les dispositifs d'accueil, crèches, centres de loisirs, vacances, etc. Cela fait donc partie de ces éléments que nous intégrons.

Sur le budget Transports sont constatés les différents ajustements dans le cadre de l'avenant qui donne lieu à un rapport spécifique. Bien évidemment, la DM intègre les affectations des résultats sur les différents budgets. Nous n'allons pas nous arrêter beaucoup sur les affectations de résultats, puisque vous avez un rapport dédié. Vous les avez chapitre par chapitre dans le rapport du compte administratif, avec sur chaque budget, la détermination du résultat. Vous avez ensuite plus loin un rapport dédié qui fait apparaître la totalité des résultats, celle-ci dépassant 59 M€ lorsque l'on cumule. Je répète qu'il s'agit de résultats à la fois d'épargne et de report de crédits sous-employés que nous réaffectons à l'euro près budget par budget. Dans le rapport d'affectation de résultats, vous avez le rappel de la méthode sur le fait que le résultat doit d'abord servir à couvrir le déficit d'investissement, les restes à réaliser, et au-delà, généralement, on inscrit en fonctionnement, à charge si nous voulons en faire cet usage, en faire le transfert en termes de moyens aux sections d'investissement.

Je ne vais pas en dire davantage. Je crois que nous avons fait à peu près le tour du compte administratif, de la DM. Concernant le compte gestion, il s'agit simplement de vous dire qu'il y a conformité entre les deux. Par ailleurs, vous avez les affectations de résultats qui sont un aspect formel auquel nous devons utilement sacrifier à ce moment. Voilà pour ce qui concerne la présentation des quatre rapports que j'indiquais tout à l'heure.

Je peux continuer, même si la présidence formelle doit intervenir essentiellement au moment du vote. Comme il y a le compte administratif, poursuivons ainsi. Sur ces rapports, y a-t-il des demandes de parole, puisque nous ouvrons le débat ? Je n'en vois pas. Ce n'est pas banal, mais je demande à la Présidente de quitter la salle pour le vote du compte administratif, mais avant qu'elle ne quitte la salle, il y a une intervention de Patrick AYACHE.

M. AYACHE.- Merci. Je pensais qu'il allait y avoir d'autres prises de parole. J'attendais donc tranquillement. Je vais dire deux mots, puisque j'ai indiqué l'essentiel de mon propos lors du vote du budget primitif. D'abord, merci pour cette présentation globale qui est très bien faite, qui montre la situation financière dans laquelle nous nous trouvons et qui est plutôt bonne. Je relève, mais il m'a été répondu à ce propos lors de la présentation du budget primitif, cet excédent important qui fait l'objet d'un débat amical régulier entre le Premier Vice-Président et moi. Je n'ai pas mes notes sous les yeux, mais de mémoire, le budget est excédant de 32 M€ à peu près, agrégé avec les excédents des budgets annexes d'environ 60 M€. Je note aussi avec beaucoup de satisfaction le changement de méthode avec ce passage, si j'ai bien compris, presque généralisé aux autorisations de programme et aux crédits de paiement, ce qui devrait permettre normalement d'éviter les surprévisions, ou les prévisions non respectées pour des raisons techniques souvent que l'on ne maîtrise pas, donc de s'approcher d'une réalisation plus proche de la réalité que par le passé.

Si je prends la parole, c'est juste pour dire que je considère un peu cet excédent comme le point zéro de cette nouvelle aventure qui va durer quelques années ensemble. Dans un territoire qui a besoin – et nous l'avons vu dans la période qui vient de s'écouler – plus que d'autres peut-être encore d'investissements lourds, réguliers, sur des projets, dont certains seront abordés aujourd'hui, je forme le vœu que nous arrivions à progresser dans le sens que j'ai toujours développé, c'est-à-dire celui du développement de l'investissement, donc d'aboutir à des excédents plus en correspondance avec le budget de cette agglomération. Juste pour le situer, le document présente un excédent de l'ordre de 32 M€ sur le budget principal et de 60 M€ en cumulé avec les budgets annexes, alors que celui du Conseil Régional, avec des dépenses d'investissement de l'ordre de 500 M€ annuels, présente un excédent en général depuis deux ans, et encore cette année, de l'ordre de 17 à 20 M€. Je pense que cela donne une échelle de ce que pourrait être – je le pense et je le souhaite – la consommation future de nos investissements. Néanmoins, j'ai confiance. Je tenais à le dire.

M. BAULIEU.- Merci de ta dernière conclusion. Il est vrai qu'avec Patrick AYACHE, nous avons des échanges bien antérieurs à son engagement d'élu – chacun m'aura compris – sur les finances de Grand Besançon. Je voudrais juste faire noter à l'assemblée que nous ne pratiquons pas l'ajustement de l'investissement en cours d'exercice. Nous ne pratiquons pas la décision modificative consistant à optimiser l'engagement annuel pour optimiser la réalisation. Je ne sais pas ce qu'il se passe à la Région, mais je sais que c'est utilisé en certains lieux. On constate à l'arrivée que nous avons quasiment réalisé la totalité de ce qui était prévu. Nous ne le pratiquons pas en fonction d'une totale transparence sur l'engagement de crédits avec les aléas qui ont été soulignés et que nous soulignons nous-mêmes régulièrement.

Encore une fois, ce n'est pas de la thésaurisation inutile, mais c'est de l'autofinancement indispensable à la conduite de nos investissements. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est une pratique que nous avons : tout euro épargné est un euro que nous réaffectons dans notre démarche de PPI. Cela nous paraît répondre précisément à ce qui vient d'être rappelé sur ce volontarisme en matière d'investissement et d'équipement de notre territoire. Je ne sais pas si c'était la question de la fin, la Présidente étant presque sortie, ou s'il y a d'autres interventions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ai des éléments à apporter. Nous avons fait une conférence des maires où nous avons montré un projet de territoire très riche. Nous avons vu combien un certain nombre de projets envisagés dépasseront largement justement les enveloppes dont tu parles, entre autres. À mon avis, et parce que nous sommes sûrs que nous voulons investir et avoir un territoire extrêmement dynamique, nous serons dans une approche qui va permettre de répondre largement aux questions posées aujourd'hui. En revanche, cela amènera des arbitrages, des discussions, des choix qui devront s'opérer. Franchement, si nous devons aller sur l'ensemble des dossiers présentés pour l'instant pour construire et constituer le projet de territoire, nous serions bien en manque de millions d'euros, et je suis sûre pour autant que nous devons regarder pour aller le plus possible au plus près justement des attentes de ce projet de territoire.

M. BAULIEU.- Catherine complètera autant que nécessaire, mais en termes de montant, Patrick AYACHE ayant souligné la nécessité d'investir beaucoup sur ce territoire, je tiens à ce que l'on sache que nous sommes sur un niveau élevé. Nous n'avons pas du tout de complexes à avoir quant à ce que nous faisons sur ce territoire. Je rappelle ce que nous faisons au niveau du groupe local, la simplicité des chiffres permettant de mémoriser. Si nous prenons les budgets 2021, entre les 73 M€ de nouveaux crédits, plus nos reports, nous ne réaliserons sans doute pas tout, bien évidemment, mais nous sommes à une capacité de 100 M€. Nous ne devons pas nous tromper de beaucoup dans l'estimation de l'addition des capacités à intervenir des autres communes, parmi lesquelles d'abord la ville de Besançon. En 2021, ce sont 200 M€ de crédit ouvert d'investissement sur le groupe local du Grand Besançon, quand je lis ici ou là des montants, et nous parlons de crédit annuel. Nous ne parlons pas d'une programmation sur plusieurs années. Nous devons donc quand même prendre la mesure des choses pour l'avoir parfaitement à l'esprit.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Françoise PRESSE a demandé la parole.

Mme PRESSE.- Merci de cette présentation. J'espère que cette révolution dans la façon de gouverner les finances conduira à l'efficacité sur le territoire. Sur les AP/CP, je pense que ce que nous avons mis en place est une grande avancée pour mener les grandes politiques.

Il restera après à ajuster sur des politiques plus marginales, mais pas seulement, en particulier tous les fonds que l'on a envers les communes (fonds Isolation, fonds centre de village) où là, les retours par rapport à la commande sont éventuellement de deux ou trois ans, ce qui nuit à l'efficacité du système. On pourrait encore améliorer sur ce genre de politique l'efficacité et le résultat. C'est une proposition que je fais.

M. BAULIEU.- Merci.

Mme BARTHELET.- Je peux effectivement confirmer qu'un travail nous attend et qu'il sera important en termes de priorisation et de chiffrage de certains projets. Nous avons émis des idées toutes fort intéressantes, mais nous avons du mal pour l'instant à exercer cette hiérarchie. Nous avons du mal à voir aussi comment nous pourrions avoir cette harmonie indispensable avec le PPIF. Ce travail nous attend dès cet été. Nous solliciterons un petit groupe d'élus pour participer. Nous devons donc reparler de la constitution de ce groupe de travail pour pouvoir travailler dès septembre à l'harmonisation avec le PPIF et pour avoir vraiment, pour la fin de l'année, une vision claire de ces deux schémas en lien avec le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) que nous devons voter également en fin d'année.

Mme LA PRÉSIDENTE.- De toute façon, cela impliquera aussi encore des travaux d'évaluation des coûts, tant en investissement qu'en fonctionnement, comme nous le faisons désormais. Un travail doit se finaliser, mais il faut absolument que nous aboutissions pour la rentrée. En tout cas, nous ne manquons pas de projet pour notre territoire. Nous voyons bien l'envie de faire bouger les choses, d'aller sur une transition qui soit vraiment extrêmement active. Je voulais ajouter que Philippe PERNOT a donné son pouvoir à Françoise PRESSE. Comme vous allez soumettre au vote, c'est pour que tout le monde soit bien cité. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je repars.

M. BAULIEU.- Présidente, tu vas pouvoir repartir pour que nous procédions en ton absence au vote du compte administratif 2020.

Anne VIGNOT quitte la séance le temps du vote.

M. BAULIEU.- Sur ce compte administratif 2020, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Il n'y en a pas. Je vous remercie pour cette approbation. Vous pouvez demander à la Présidente de devenir parmi nous.

S'adressant à Anne VIGNOT. Présidente, le compte administratif a été approuvé à l'unanimité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie pour cette approbation. Je vous propose de continuer la mise aux voix. Avant de mettre aux voix le compte de gestion 2020, j'avais souhaité, et je trouvais cela important, revenir sur le rapport n°3, en particulier pour mettre l'accent sur un dossier qui a fait l'objet d'une conférence de presse, comme il avait fait l'objet d'une discussion, sur le fonctionnement de la CAO, donc de la commande publique. Dans un premier temps, je tenais à remercier les membres de la Commission d'Appels d'Offres de Grand Besançon Métropole pour le travail mener lors des réunions. Comme me le disaient les élus, comme l'ensemble des services, c'est un travail très précautionneux et rigoureux. C'est un peu comme le compte administratif. Cela a l'air très technique, alors que c'est là que se jouent beaucoup de choses. Il était donc important de redire finalement qui en était la présidente, la représentante à la présidence, à savoir Marie-Jeanne BERNABEU, son membre titulaire Sadia GHARET, Jean-Pierre JANNIN, Patrick OUDOT, Jean-Hugues ROUX, Serge RUTKOWSKI, Valérie HALLER, Valérie MAILLARD, Jacques ADRIANSEN, Gilbert GAVIGNET et Denis JACQUIN. Je renouvelle donc mes remerciements.

Cette instance d'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée se réunit à échéance régulière, tous les 15 jours, ce qui demande quand même une attention bien soutenue. Un temps de préparation des réunions est indispensable pendant lequel, quelques jours avant la réunion, les élus vont s'approprier les dossiers, lire les analyses qui leur seront ensuite présentées en Commission d'Appels d'Offres, ceci afin de poser toutes les questions nécessaires, débattre sur les propositions qui sont faites et attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse. La Commission d'Appel d'Offres se voit soumettre des propositions d'attribution de marché pouvant aller jusqu'à plusieurs millions d'euros et de natures très diverses aussi. Il est donc important d'être rigoureux. Cette instance collégiale joue ainsi un rôle tout à fait primordial et s'appuie sur des élus très mobilisés – je les remercie encore – et sachant se rendre disponibles pour les réunions.

Enfin, je tiens également à remercier les services pour la préparation de ces analyses, leur présentation, ainsi que le service de la commande publique pour la relecture juridique des rapports présentés en CAO, ainsi que l'organisation de cette réunion. Le service de la commande publique étant mutualisé, j'adresse les mêmes remerciements aux élus de la Commission d'Appels d'Offres de la ville de Besançon. C'était important de le dire, parce que souvent, cela reste un travail extrêmement invisible. Du coup, des questions ayant été posées, il nous semblait essentiel et nécessaire de montrer toute la transparence et la rigueur dans laquelle nous nous trouvons. Je renouvelle donc mes remerciements. Excusez-moi d'avoir fait cette marche arrière, mais je tenais à le faire et à le dire. Or j'avais glissé un peu vite sur ce rapport. Je vous remercie. Il est maintenant question du compte de gestion à mettre aux voix.

M. BAULIEU.- Sur le compte de gestion, la délibération vise à constater qu'il y a conformité. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Le rapport n°6 concerne la DM1 et l'actualisation du PPI. Nous le mettons aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte trois abstentions.

Le rapport n°7 concerne l'affectation des résultats 2020 au budget 2021. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Il est adopté, merci.

| |
|---|
| Rapport n°8 - Dotation de Solidarité Communautaire - 1 ^{er} versement 2021 |
|---|

M. BAULIEU.- Ce rapport est de saison, si je puis de dire, puisque traditionnellement, nous délibérons à ce moment, avec une différence par rapport aux années antérieures : nous n'avons pas à attendre la fin de l'année pour le volet de développement économique. Vous savez la modification que nous avons faite et qui est intégrée dans le volet de solidarité sociale et fiscale, puisque nous avons abondé l'enveloppe « revenus » pour respecter les critères imposés par la loi. Dans cette délibération, nous confirmons le montant du volet de solidarité sociale et fiscale. Nous proposons de sursoir à la validation du montant de DSC au titre du volet de carte nationale d'identité électronique pour les quelques communes concernées en attente des chiffres de l'État et de décider le versement du montant concernant les gens du voyage.

Pour l'essentiel, la DSC sera validée après ce rapport, sauf sur la partie concernant la carte nationale d'identité électronique pour cinq communes, je crois, de mémoire. Je n'ai rien à ajouter sur ce rapport. Vous avez ensuite le tableau qui précise les chiffres.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ou des demandes de parole ? Je ne vois rien, ni en visio ni en salle. Nous soumettons donc ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

| |
|---|
| Rapport n°9 - Modifications de la convention relative au dispositif d'aide aux communes |
|---|

Mme LA PRÉSIDENTE.- Une erreur s'est glissée dans le rapport. Le rapporteur n'est pas Michel LOYAT, que je salue d'ailleurs s'il nous regarde, mais bien Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Travaillant sur ce dossier en collaboration avec le conseiller communautaire délégué en charge du sujet Fabrice TAILLARD, ce serait peut-être bien qu'il nous en dise quelques mots rapidement.

M. TAILLARD.- Merci, Gabriel. Le dossier concerne l'actualisation de la convention du dispositif d'aide aux communes. Cette actualisation porte principalement sur l'intégration de trois nouveaux services mis en place au cours des précédentes années, notamment :

- l'accompagnement en matière d'urbanisme préopérationnel,
- l'accompagnement en matière de politique et d'action foncière,
- et enfin l'accompagnement très récent sur l'emploi et les compétences avec la mise en place du service de remplacement temporaire.

Par ailleurs, cette actualisation porte également sur les coûts de l'aide aux communes qui demeurent inchangés sur cette nouvelle convention, étant précisé que les frais de déplacement sont dorénavant intégrés dans les coûts. Il y a également une actualisation de la convention sur la forme. À ce jour, 67 communes sont dorénavant adhérentes au dispositif d'aide aux communes hors la ville de Besançon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- L'aide aux communes est donc devenue vraiment un intérêt commun.

M. BAULIEU.- En tant que maire, je peux vous dire qu'elle est indispensable.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°10 - Accord cadre pour l'acquisition de véhicules légers et de véhicules utilitaires inférieurs ou égal 3,5 tonnes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des demandes d'information ou de précision ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°11 - Renouvellement de partenariat avec l'UGAP

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des demandes ou de précision ou des questions ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. BAULIEU.- Comme nous allons changer de thématique, je voudrais souligner tout le travail de l'équipe Finances à cet endroit après avoir évoqué tous les rapports, pour leur adresser collectivement nos remerciements par l'intermédiaire des directeurs ici présents. Merci.

Rapport n°12 - Bilan de la CCSPL 2020

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des demandes de précision ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°13 - Renouvellement de la convention de gestion de services événementiels et de transports, ainsi que d'organisation de manifestations

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes bien heureux de voir que tout cela est en train de repartir, même si, encore une fois, nous avons eu dans le Doubs deux clusters qui se sont ouverts. J'appelle donc quand même à la plus grande vigilance et à votre intervention auprès des populations pour leur signifier que nous ne sommes pas sortis de cette situation et qu'il faut être extrêmement prudent. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°14 - Règlement du temps de travail

M. BAULIEU.- Quelques mots simplement pour souligner que ce rapport est la résultante d'une disposition législative concernant la loi de transformation de la fonction publique qui prescrit l'obligation d'appliquer la durée annuelle du travail à 1 607 h. Nous n'y étions pas tout à fait. Nous nous sommes donc employés à trouver le dispositif nous permettant d'être en conformité avec la loi. Nous avons mis au point ce dispositif de manière très concertée avec les organisations syndicales. Vous en avez les éléments essentiels dans ce rapport. Restait un clivage entre ceux qui considèrent que nous devons ajuster nos dispositifs à la loi et ceux qui peuvent considérer – je respecte tout cela – que nous n'avons pas à nous soumettre à ce dispositif de la loi. C'est ce qui a fait la différence au niveau du Comité Technique.

En effet, il a approuvé majoritairement ce nouveau règlement du temps de travail, mais pas à l'unanimité, certaines organisations, au motif que je viens d'indiquer, n'ayant pas souhaité y apporter leur voix. Nous n'étions plus dans l'ajustement du dispositif. C'est devenu après une position de principe que nous respectons bien évidemment.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes de parole ?

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Premier Vice-Président, chers collègues, concernant ce rapport portant sur le règlement du temps de travail, les élus communistes et les élus du groupe « À gauche citoyens ! » de la ville de Besançon voteront contre, comme ils l'ont fait en Conseil Municipal à Besançon le 24 juin dernier. Il ne s'agit pas de remettre en cause le dialogue social ni la concertation qui a eu lieu et qui s'est engagée au sein de Grand Besançon Métropole depuis un an maintenant sur cette question. Il s'agit surtout par notre vote d'affirmer haut et fort notre opposition à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Il faut savoir et noter que toutes les organisations syndicales de la fonction publique étaient opposées à cette loi. Un front syndical commun étant plutôt rare, il est bien de le noter. Cette loi impose aux collectivités une perte d'autonomie et aux agents territoriaux, une augmentation de leur temps de travail accompagné d'une perte de jours de repos annuel.

Au-delà de la question sur le temps de travail, cette loi prévoit d'autres régressions sociales, comme une restriction du droit de grève de la territoriale, la disparition des CHSCT et des commissions de réforme et la mise en place du contrat de projet. Vous l'aurez compris, nous aurions préféré que Grand Besançon Métropole prenne clairement position en refusant d'appliquer les 1 607 h aux agents, dont je tiens à saluer ce soir au passage le travail, l'investissement et le professionnalisme. À l'image de ce que prévoit la constitution, nous sommes attachés à la liberté d'administration. Ce présent rapport nous est quelque part imposé par l'État. Je finirai par dire que nous sommes profondément attachés à la défense des services publics qui sont fondamentaux, comme nous avons pu encore le constater dans la période récente. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Je compte 9 oppositions. Qui s'abstient ? Je compte 14 abstentions. Ce rapport est adopté. Je vous remercie.

| |
|--|
| Rapport n°15 - Évolution des régimes indemnitaires |
|--|

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas de présentation particulière. Avez-vous des demandes de précision ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

| |
|---|
| Rapport n°16 - Plan Égalité Professionnelle Femmes Hommes |
|---|

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas non plus de présentation. Avez-vous des demandes de précision ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

| |
|---|
| Rapport n°17 - Actualisation de la liste des emplois permanents |
|---|

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des demandes de précision ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°18 - Avenants aux conventions avec la commune de Chauenne et le SIVOM de Boussières pour la réalisation de missions techniques en eau et assainissement, attribution d'une subvention exceptionnelle au SIVOM de Boussières

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des demandes de précision ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°19 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à la valorisation agricole des boues de la station d'épuration de port Douvot

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des demandes de précision ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°20 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à l'exploitation et maintenance des ouvrages d'assainissement des communes de Marchaux, Roche-lez-Beaupré et Thise

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des demandes de précision ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°21 - Paiements pour service environnementaux - Phase de réalisation

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°22 - Commune de Saint-Vit - Projet de zonage d'assainissement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Rapport n°23 - Convention entre Grand Besançon Métropole et Bourgogne Franche-Comté tourisme

Mme LA PRÉSIDENTE.- Normalement, il y a une présentation orale, mais ce n'est pas nécessaire. Avez-vous besoin de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°24 - Pépinières et hôtel d'entreprises de Palente et de Temis Innovation - Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire - Exonération de loyers et charges - RGPD - Avenants n°3 et 4

Mme LA PRÉSIDENTE.- De la même façon, il est prévu une présentation orale qui n'est peut-être pas nécessaire. Avez-vous des demandes d'information ou de précision ?

Mme BAEHR.- Julie CHETTOUH, dont je porte le pouvoir, est en conflit d'intérêts. Je le signale.

Mme LA PRÉSIDENTE.- OK. De toute façon, si ce n'est pas consigné ici, il faut le mentionner. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°25 - Mise en œuvre du fonds d'intervention économique : fonds d'aide au loyer temporaire et fonds d'aide à l'investissement matériel

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme nous l'avons dit précédemment, nous devons retravailler certains éléments dans une posture que nous espérons bien post-Covid. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°26 - SPL Territoire 25 - Cession de parts par GBM à la commune de Saint-Vit et modification du capital social

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville

Rapport n°27 - Autorisation d'engagement de la démarche de cotation de la demande de logement social dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Une présentation orale était envisagée par Pascal ROUTHIER.

S'adressant à Pascal ROUTHIER. Excuse-moi, je t'ai grillé l'oral.

M. ROUTHIER.- Je vais en parler un peu. Bonsoir. Concernant l'autorisation d'engagement de la démarche de cotation, vous savez tous que bien sûr, la loi ÉLAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) impose, à partir du moment où l'on est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) avec PLH (Programme Local de l'Habitat), de mettre en place une cotation de la demande de logement social.

Cela veut dire qu'un partenariat va se mettre en œuvre avec l'ensemble des bailleurs sociaux de notre territoire pour déterminer cette cotation. Ce n'est pas un travail facile. Cela va se mettre en place très prochainement. Cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de cotation jusqu'à aujourd'hui. La cotation existe, elle fonctionne très bien. Nous sommes un certain nombre de Vice-Présidents ou de conseillers communautaires délégués à participer aux attributions de logement dans le cadre des différents bailleurs sociaux. À ce titre, nous avons une analyse des logements attribués avec, bien sûr, déjà une cotation qui existe.

Il va simplement faire l'objet d'une remise en forme de cette cotation, affiner les bonnes cotations pour les différentes personnes. Il est bien évident que l'on se pose toujours des questions pour certains cas de figure. L'objectif en mettant en place ces cotations est de faciliter le choix des élus et la décision des membres des commissions d'attribution.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est important. J'avais déjà soumis au vote, mais il était important malgré tout que tu nous en donnes les éléments importants que vous aviez déjà vus en commission.

Rapport n°28 - Convention entre Grand Besançon Métropole, ville de Besançon et AMORCE pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de résorption de la précarité énergétique (Pacte -15)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Veux-tu en donner aussi quelques éléments ?

M. ROUTHIER.- Nous avons plusieurs outils en place actuellement, qui permettent d'accompagner les foyers qui rencontrent quelques difficultés à mettre en œuvre les rénovations nécessaires dans le cadre bien entendu de l'isolation des logements, ou de la mise en œuvre des systèmes de chauffage performant. Aujourd'hui, une convention est mise en place entre la ville de Besançon, l'AMORCE (Association des Maîtres d'Ouvrage des Réseaux de Chaleur) et le Grand Besançon pour la résorption de la précarité énergétique. Vous savez déjà que nous avons des outils comme la PTRE (Plateforme Territoriale pour la Rénovation Énergétique) qui est en place.

C'est tout simplement un outil supplémentaire que l'on met en place, qui permet :

- de renforcer les repérages des ménages en précarité dans ce domaine,
- de systématiser les visites à domicile,
- d'évaluer les opérations de rénovation énergétique qui sont à faire, les coûts étant pris par les personnes en partenariat avec nous dans ce domaine,
- d'organiser des groupements de commandes pour la réalisation des travaux.

Bien entendu, l'objectif est de pouvoir résorber au maximum le nombre de logements aujourd'hui précaires en matière de protection à l'énergie à consommation excessive. L'AMORCE apporte environ 80 % du budget. Je ne sais pas si vous l'avez vu dans les montants, mais grosso modo, elle apporte une aide financière de 45 000 €. Le reste est à la charge des collectivités. Ce sont 5 362 €/logement pour la ville de Besançon et 5 899 € pour Grand Besançon Métropole. Je ne sais pas si vous avez besoin d'autres précisions. C'est un outil supplémentaire qu'il est intéressant de mettre en œuvre avec les différents autres.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne sais pas où nous en sommes, mais il y a quelques années, pour le mandat précédent, sur la ville de Besançon, nous étions passés de 1 000 personnes à 6 000 qui étaient en difficulté pour payer leur facture énergétique. Nous voyons que ce ne sont pas des cas isolés. C'est bien une problématique très large. Je ne sais pas où nous en sommes des évaluations, mais en tout cas, cela concerne de nombreuses personnes, et je ne parlais que de la ville de Besançon.

M. ROUTHIER.- Bien sûr. Tout le territoire nécessite vraiment cette mise en œuvre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°29 - Actualisation administrative de la convention intercommunale des attributions 2018-2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°30 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ADIL du Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°31 - Aides exceptionnelles en soutien à la production de logements publics sur la ZAC des Épenottes à Serre-les-Sapins

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°32 - Convention relative à l'aménagement de l'iris Fontaine-Écu à Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Pardon.

M. LIME.- Nous voulions simplement intervenir sur ce dossier. Vous avez vu qu'il y avait deux programmations, une avec CDC Habitat où il n'y a pas de PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) et une avec LOGE.GBM où il y a des PLAI.

Il y avait une demande d'avoir 4 logements en PLAI, demande qui a été refusée par CDC Habitat. Nous le faisons remarquer, et nous considérons que ce n'est pas toujours à LOGE.GBM de porter le logement social. Je ne suis pas obligatoirement sûr que ce soit comme cela que nous équilibrerons l'intégralité du logement social sur notre ville.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Parfois, on a des contradictions sur les politiques menées sur le logement. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

| |
|---|
| Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable |
|---|

| |
|---|
| Rapport n°33 - Test de nouvelles modalités de collecte de la matière recyclable sur le quartier de Planoise |
|---|

Mme LA PRÉSIDENTE.- Daniel va nous faire une présentation de cette expérimentation.

M. HUOT.- Ce projet consiste à tester des modifications structurantes des conditions de collecte pour la matière recyclable. Nous préparerons également la possibilité de collecter des biodéchets, sachant que la priorité donnée aux biodéchets est de les traiter par compostage. Nous avons une difficulté aujourd'hui pour la matière recyclable. Dans le test, nous nous proposons de collecter cette matière recyclable par des points d'accès volontaire situés à proximité. Pour les biodéchets, ce travail se fait en partenariat avec le SYBERT. Le principe retenu aujourd'hui, en particulier parce que le test se fera sur Planoise, est que les locaux à déchets deviendront uniquement réservés aux déchets résiduels. Nous sortirons la partie déchets recyclables de ces locaux à déchets, qui seront collectés par le biais de points d'apport volontaire (PAV) à l'extérieur. La partie déchets recyclables sera remplacée par ces PAV. Pour les biodéchets, ce seront des compostages de proximité. Si ce n'est pas possible, ils seront collectés. Bien sûr, nous utilisons l'opportunité du NPRU pour regarder comment réserver des espaces pour les besoins de la gestion de l'ensemble des déchets.

Pourquoi avons-nous engagé ce test ? Nous l'avons engagé, parce que nous avons constaté que sur Planoise, il y avait trois fois moins de déchets recyclables dans cet habitat urbain dense que la moyenne de GBM, et il y a 1,6 fois plus de déchets ménagers. Le fait d'avoir ces éléments signifie que nous le retrouvons sur la facture. Le test concernera 8 adresses. Il y aura 9 stations de points d'apport volontaire, 761 logements dans l'expérimentation. Cela concernera 2 000 habitants. Nous travaillons avec trois bailleurs sociaux et un syndic privé. Le démarrage est prévu en octobre 2021. Bien évidemment, nous partirons d'une situation de référence et nous ferons des mesures quantitatives et qualitatives d'appréciation par tous les usagers.

J'ajoute un point essentiel : il y aura des actions d'accompagnement renforcé pour ce projet. Un bilan sera fait six mois après cette mise en œuvre. Nous regarderons alors s'il est pertinent de travailler ainsi pour améliorer à la fois la collecte des recyclables et le fait de faire diminuer le poids des déchets ménagers.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes de parole ? Christophe LIME.

M. LIME.- Vous savez que c'est un sujet sensible sur lequel les services travaillent fortement depuis un grand nombre d'années. Je vous rappelle qu'en fonction de l'habitat, si c'est une maison individuelle ou de l'habitat collectif, on peut avoir une multiplication par trois du prix payé en ordures ménagères. On fait donc payer trois fois plus des familles qui sont le plus en difficulté pour différentes raisons. Nous y avons déjà travaillé. Daniel et nos services ont travaillé pour essayer de limiter ces éléments. Je pense que c'est aussi un élément intéressant sur lequel on peut travailler. Il y a peut-être un autre travail qu'il faut arriver à réaliser, parce qu'on sait que pour une partie de ces populations, l'accès aux déchetteries est impossible pour des problématiques de transport. Beaucoup de ces familles n'ont pas de voiture individuelle. Il faudrait peut-être essayer de travailler un peu comme fait l'association Tri sur Quingey, c'est-à-dire récupérer, retravailler et reproposer ce que l'on a retravaillé sur des éléments qui pourraient être réparés et remis à disposition.

Nous travaillons sur un quartier durable, sur une nouvelle évolution. Je pense que c'est une solution sur laquelle nous pourrions peut-être travailler. Cela permettrait d'éviter d'avoir des apports lourds au pied des immeubles, qui posent des difficultés, de pouvoir travailler avec une association d'insertion dans le cadre de ce travail de réparation et de reposer des produits à des familles que nous savons avoir des difficultés. C'est aussi peut-être un des éléments sur lequel on pourrait retravailler tout particulièrement dans le cadre de la rénovation du quartier de Planoise. Cela peut être aussi une expérimentation intéressante à travailler.

M. HUOT.- Ce qui a été mis en place avec les bailleurs sociaux dans une première phase était de faire en sorte qu'avec les bailleurs sociaux, pour les utilisateurs, le point d'entrée pour le contrat, c'est la cage, mais que chacun puisse avoir aujourd'hui une carte pour accéder aux déchetteries. Aujourd'hui, nous en sommes là. Nous n'en sommes pas à ce que propose Christophe LIME. Cela se met en place avec les bailleurs sociaux aujourd'hui. Nous donnons la possibilité aux habitants dans les zones denses de pouvoir accéder aux déchetteries avec une carte d'accès. Ils sont donc en liaison avec les bailleurs sociaux par contrat. Cela étant, ce que soulève Christophe LIME fait partie des points sur lesquels nous devons prolonger notre réflexion.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela a déjà fait l'objet d'un certain nombre de groupe de travail, déjà lors du mandat précédent, voire avant. Nous devons continuer à explorer cette question, parce qu'il n'y a pas de solution extrêmement satisfaisante. Il reste des choses à regarder. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. GRIMAITRE.- Je voulais saluer les efforts réalisés jusqu'à présent par notre collectivité pour endiguer l'écart de redevance entre l'habitat pavillonnaire et l'habitat collectif. J'espère et je pense que cette expérimentation permettra d'aller encore plus loin. Vous avez indiqué que des actions de sensibilisation et d'accompagnement étaient prévues, et qu'il y en aurait encore davantage dans le cadre de l'expérimentation. L'idée est bien qu'elles s'inscrivent dans la durée, parce que parfois, sur cet habitat collectif, il peut y avoir un turnover. Il peut aussi y avoir des difficultés liées à la langue et à la compréhension. Je crois que cet accompagnement de proximité est important pour justement sensibiliser les habitants sur le recyclage. Par ailleurs, trois emplois sont dédiés à cet accompagnement, dont deux restent des emplois temporaires. On pourrait imaginer à terme, si les choses doivent se faire dans la durée, qu'ils puissent peut-être ne plus être en situation de précarité également.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je pense que nous avons fait le tour des éléments. Il faut remercier le travail qui est fait, notamment avec le SYBERT, parce que tout ce travail se fait sur toute la chaîne. Il faudra voir comment traiter cette question des biodéchets, puisque nous avons une échéance avec la loi sur la question du biodéchets d'ici 2023.

M. HUOT.- Nous devons traiter les biodéchets avant le 1^{er} janvier 2024.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est donc important pour la facture et pour l'équité du territoire en termes de traitement, mais aussi parce que nous avons une obligation de traiter ces biodéchets. Il est donc important que nous nous en emparions tous. D'ailleurs, je pense que nous refferons des points ensemble sur ces questions, parce que l'échéance court et va nous rattraper.

M. HUOT.- Il est vrai qu'il y a un groupe d'accompagnement. L'année 2020 était perturbée. Il y a trois personnes dans ce groupe. En 2019, ils ont suivi 150 sites, 6 500 logements, et cela concernait 15 000 habitants. Je pense qu'il faut consolider ce groupe et qu'il soit durable. Il est bien évident que ce sont des actions quotidiennes, et nous le voyons avec le nombre d'interventions. Nous avons notifié un point d'entrée qui semble être une piste intéressante à exploiter. Sur Planoise, il existe des associations par langue. Il paraît qu'elles fonctionnent bien. Elles sont récentes. L'entrée par l'obstacle de la langue est intéressante. Ceux qui ont voyagé savent qu'il y a un aspect culturel des déchets. Si vous allez en Afrique, quand on parle des déchets, cela n'a rien à voir, mais cela veut dire que l'on pourrait lever l'obstacle de la langue. Des pistes ont justement été ouvertes par ce groupe d'accompagnement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous en avons discuté. C'est un travail important. Personne n'a le même rapport aux déchets, même en Europe. On le voit bien lorsque l'on traverse l'Europe. On n'a pas le même rapport à l'espace public ni aux déchets. J'avais été très surprise il y a plus de dix ans, quand j'étais en Suède, de voir qu'en pied d'immeuble, il y avait dix bacs différents. L'exigence y est très forte sur un tri très en amont. Tout cela est un fait culturel.

Il est donc nécessaire aussi de prendre en considération comment les uns et les autres appréhendent ces questions pour rendre les choses efficaces.

S'adressant à Daniel HUOT. Le travail que font tes équipes est très important sur cette approche très sensible de ce rapport, parce que c'est un acte culturel. C'est important de le savoir, de le respecter et de voir comment adapter tout cela.

Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

| |
|--|
| Rapport n°34 - Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés. |
|--|

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela rejoint la discussion qu'a soulevée Christophe LIME.

S'adressant à Daniel HUOT. Je ne sais pas si tu souhaites apporter des éléments

M. HUOT.- Je peux évoquer des éléments très généraux. Comme nous le savons tous, l'année 2020 a été très particulière. Je crois que nous pouvons en profiter publiquement pour saluer tous les agents du service public pour leur mobilisation. Il y a eu le ramassage des ordures ménagères, leur traitement, des entraides entre la Ville et le Grand Besançon, avec un gros traitement au niveau du SYBERT. Même si les déchetteries ont été parfois fermées, elles ont été rouvertes assez rapidement avec un système de rendez-vous. Je crois qu'il est important de mettre en avant ces agents qui se sont mobilisés pendant le premier confinement. Cela me paraît être un élément marquant pour 2020.

Après, nous avons eu des choses très particulières, notamment une baisse très forte de la valorisation de la matière. Au niveau du SYBERT, c'est ce qui rentre dans une chaîne de valorisation. Il y a eu une chute de prix sur le papier, sur le carton, puisqu'elle a été proche de 0, également sur le verre. Cela veut dire que ce sont des pertes de recettes. On constate en 2020 une baisse des tonnages dans les collectes sélectives verre/carton/textile, une baisse en déchetterie, la déchetterie étant l'endroit où le poids des déchets par habitant est le plus élevé. Il y a donc eu une baisse en 2020, mais cela repart à la hausse en 2021. S'agissant des déchets ménagers, il y a eu une hausse pour les ménages et une baisse pour les professionnels, dont les entreprises qui étaient fermées. En revanche, le global reste à peu près au même niveau que les autres années, avec 27 000 t de déchets ménagers.

En 2020, avec les décisions tarifaires prises fin 2019, nous avons travaillé à un rééquilibrage des tarifs entre l'habitat vertical dense et l'habitat horizontal. Aujourd'hui, nous avons un écart de 4,8 € par habitant. Comme vous le savez, nous jouons sur l'abonnement des bacs. Il y a eu une augmentation plus marquée sur les bacs de 60 l et moins marquée sur les bacs de dimension plus importante (650 l). Le SYBERT a une usine de valorisation énergétique. Il a traité 43 500 t, dont 63 % des déchets issus des collectes de Grand Besançon Métropole. Il a une usine de tri. Si vous avez un jour la possibilité de la visiter, allez-y. Il y a eu 13 000 t traitées, à peu près 25 % de refus de tri, ce qui est un taux qui reste élevé. Concernant les 9 déchetteries de notre territoire, 38 500 t y ont été déposées. Voilà ce que l'on peut dire sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

| |
|--|
| Rapport n° 35 - Approbation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - 3 ^e échéance de Grand Besançon Métropole |
|--|

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes sur la 3^e échéance et nous allons passer à la 4^e. C'est une demande très forte que l'on nous a formulée pour la mise en œuvre de cet élément le plus rapidement possible. Nous savons combien les populations sont exposées au bruit. Des études nous ont déjà démontré que souvent, les populations les plus précaires ou en vulnérabilité sont exposées au bruit du fait d'un urbanisme avec des axes routiers, des aéroports, des zones d'activités ou d'autres éléments qui apportent du bruit. Nous savons combien nous nous posons la question avec Marcel FELT sur la combinaison entre les zones d'activité et leur rapprochement avec les zones d'habitat. Tout cela doit être travaillé et c'est l'objet de ce dossier.

S'adressant à Lorine GAGLIOLLO. Je ne sais pas si tu avais l'intention d'intervenir, ce qui était prévu au départ, mais je crois que ce n'était plus le cas. Nous nous étions dit que nous reviendrions avec quelque chose de beaucoup plus concret la prochaine fois. Souhaites-tu prendre la parole ? Très bien. Je te remercie.

Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°36 - Marché d'acquisition de matériels de précollecte

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas de présentation orale. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°37 - Fonds « Centres de village » :
attribution de fonds de concours à la commune de Fontain

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Rapport n°38 - Participation au 1^{er} Challenge de la Mobilité du 16 au 22 septembre 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est une présentation faite par Yves GUYEN.

M. GUYEN.- Bonsoir à toutes et à tous. Cette première édition du Challenge de la Mobilité organisée par l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, et la CCI Bourgogne-Franche-Comté se déroulera durant la Semaine européenne de la Mobilité du jeudi 16 au mercredi 22 septembre 2021. L'objectif est d'encourager les changements de comportement en valorisant les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salariés eux-mêmes ou des établissements qui en facilitent l'usage. Le Challenge est ouvert à tous les établissements (publics et privés) implantés sur les territoires des EPCI participants. Au titre de Grand Besançon Métropole comme territoire participant et soutenant ce challenge, il s'inscrit dans la continuité de l'ensemble des actions qu'elle conduit auprès des entreprises du territoire depuis plusieurs années.

En termes de mobilisation des moyens de Grand Besançon Métropole, cette participation supposera :

- la poursuite de l'action de la conseillère mobilité pour la communication et la mobilisation des entreprises,
- la poursuite des partenariats déjà mobilisés en particulier avec la CCI du Doubs, les associatifs et les opérateurs de mobilité (Keolis, Citiz, Vélocité,...),
- la participation des services du développement économique et communication pour promouvoir l'événement à partir des ressources et kits de communication disponibles sur le site internet du challenge régional,
- la recherche de sponsors, l'achat de lots et l'organisation dans un format à définir en fonction de nos ambitions.

Une cérémonie de remise des prix aux employeurs lauréats sur le territoire de Grand Besançon Métropole sera réalisée. Le budget à prévoir pour cette opération sera de 6 000 €. Il sera pris sur le pôle Conseil en Mobilité.

Il vous est demandé d'émettre un avis favorable à cet engagement qui positionne sur le plan régional Grand Besançon Métropole comme territoire d'exemple en matière de politique de mobilité auprès des entreprises, à ce 1^{er} Challenge de la Mobilité « Au travail, on s'y rend autrement ».

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a pas de commentaire, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°39 - Avenant n°8 à la DSP du réseau GINKO -
Traitement des effets de la crise sanitaire COVID-19

Mme LA PRÉSIDENTE.- Une présentation orale est prévue.

Mme ZEHAFF.- Ce rapport définit la répartition de la crise sanitaire entre notre délégataire et Grand Besançon Métropole. Il faut savoir que pendant la crise sanitaire de 2020, il y a eu un maintien important de l'offre, avec une fréquentation qui a fortement chuté. La fréquentation était de 18 % au premier confinement pour remonter à 90 % en septembre et retomber à 55 % lors du deuxième confinement. Il y a eu une baisse des charges d'exploitation du délégataire de 1 362 000 € du fait de la réduction et du niveau de service. En revanche, le délégataire a eu un surcoût d'exploitation de 328 000 € lié au titre de la désinfection des véhicules liée à cette crise sanitaire. Parallèlement, il y a eu un déficit des recettes commerciales de 3 756 000 € par rapport à l'engagement contractuel du délégataire.

Cet avenant travaille sur deux éléments, sur la régularisation des charges et sur les recettes. Notre délégataire va nous rembourser 1 034 000 € sur les charges, et il renonce aussi à sa rémunération de 800 000 €. Il rembourse donc à GBM 1 834 000 €. Au niveau des recettes, Keolis avait un engagement de 11,99 M€ en 2020, sauf qu'il y a eu un déficit de recettes de 3 756 000 €. Il participe à hauteur de 715 000 € par rapport à Grand Besançon Métropole. Il nous a déjà remis un avoir de 714 000 € en avril 2021. Sur ces 714 000 €, nous devons lui verser 200 000 € de remboursement que nous avons demandés aux personnes n'ayant pas utilisé leur abonnement, ce qui nous revient à 599 000 €. Je ne sais pas si vous avez bien compris mes explications, car c'est extrêmement compliqué. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce rapport. Finalement, chacun partage la crise, et nous en sommes à peu près à moitié-moitié.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En revanche, nous n'avons toujours pas de réponse du gouvernement concernant l'avance remboursable.

Mme ZEHAFF.- Nous en avons bénéficié, mais nous ne savons pas comment.

Mme LA PRÉSIDENTE.- On nous avait dit qu'elle se transformerait peut-être en don, mais elle reste remboursable.

Mme ZEHAFF.- Le cabinet avec qui nous avons travaillé sur cette négociation a salué la clarté de notre délégataire pour nous donner tous les chiffres pour pouvoir procéder à ces calculs.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci beaucoup. Avez-vous besoin d'éléments ? Non. Je sou mets donc au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°40 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux de
sécurisation sur la commune de Boussières

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°41 - Réalisation du parking de covoiturage sur la commune d'Ecole-Valentin -
Convention d'occupation du domaine public de l'État -
Convention de participation financière d'APRR

M. GUYEN.- GBM souhaite réaliser un parking de covoiturage sur le secteur nord inscrit au schéma régional des parkings de covoiturage. L'aménagement de ce parking de covoiturage va permettre le regroupement d'usagers du secteur nord de Grand Besançon Métropole, de la RN 57 et de l'A36. Ce sera également un lieu potentiel de rassemblement pour les personnels qui seront amenés à travailler sur le site de la future cité administrative de Viotte.

Il y a deux conventions dans ce rapport. La première est la convention d'occupation du domaine public routier de l'État. Le terrain situé sur la commune d'École-Valentin, en limite de la commune de Miserey-Salines est un délaissé lié aux travaux de mise en 2x2 voies de la RN57. L'État autorise par la présente convention Grand Besançon Métropole à effectuer les travaux d'aménagement du parking de covoiturage d'École-Valentin sur son domaine public. Je voudrais souligner qu'aujourd'hui, nous avons assisté à une réunion avec Ginko qui a fait des comptages. Ils nous ont indiqué que le matin, environ 550 usagers partent sur Vesoul et 350 viennent sur Besançon.

La seconde convention est une convention de participation financière d'APRR (Autoroute Paris-Rhin-Rhône). Dans le cadre de son plan d'investissement autoroutier 2018-2022, APRR, concessionnaire de l'État, a proposé de participer au financement de l'aménagement de l'aire de covoiturage située à proximité de l'échangeur n°4 de l'autoroute A36, appelé « Besançon Nord ». APRR s'engage à financer une partie de la construction de ce parking à concurrence d'un plafond de 231 523 €. Le coût du projet est estimé à 248 000 € HT. La participation d'APRR s'élève ainsi à environ 93 % du montant de l'opération. Je précise également que nous aurons une réflexion sur la commune de Marchaux avec APRR, et également sur la commune de Chemaudin-et-Vaux aux deux sorties autoroutières qui existent à Marchaux et à Chemaudin.

Il vous est demandé de :

- vous prononcer favorablement sur la convention d'occupation du domaine public de l'État pour la réalisation du parking de covoiturage sur la commune d'École-Valentin,
- vous prononcer favorablement sur la convention de participation financière d'APRR à la réalisation du parking de covoiturage sur la commune d'École-Valentin,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer lesdites conventions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°42 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération sur le territoire de la commune de Chemaudin et Vaux

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°43 - Convention pour participation financière des papeteries de Boussières aux travaux de GER

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°06 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°44 - Commune d'Osselle-Routelle - Cartes communales - Abrogation après enquête publique unique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons une présentation d'Aurélien LAROPPE pour ce rapport.

M. LAROPPE.- Bonsoir. Sur la commune d'Osselle-Routelle, nous élaborons un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Dans le cadre de la compétence PLUI (Plan Local Urbain Intercommunal), il s'agit de travailler avec la commune. C'est également une compétence de l'Agglomération. Vous verrez qu'il y a plusieurs rapports concernant Osselle (rapports n°44, 45, 54 et 55). Ce rapport n°44 concerne l'abrogation après enquête publique de la carte communale qui tenait compte comme document d'urbanisme, avant l'élaboration de ce PLU (rapport n°45).

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°45 - Commune d'Osselle-Routelle - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Approbation après enquête publique unique

M. LAROPPE.- La carte communale étant abrogée, une approbation après enquête publique est demandée dans le cadre justement de l'élaboration de ce Plan Local d'Urbanisme qui a été travaillé très précisément. Puisqu'à Osselle-Routelle, nous nous situons à proximité de la base nautique, des points particuliers ont été pris en compte, notamment sur les aspects paysagers et le développement durable. En effet, nous sommes dans une ZNIEF (Zone Naturelle à Intérêt Écologique et Faunistique). Cela a été travaillé dans ce sens et également dans le sens des différentes problématiques de centre-bourg et d'habitat. Voilà pour l'élaboration du PLU. Je ne le présente pas de manière exhaustive, puisque comme vous le voyez, il y a plusieurs dizaines de pages, mais voilà pour les éléments principaux de travail sur ce PLU.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°46 - Commune de Saint-Vit - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Arrêt du bilan de la concertation préalable

M. LAROPPE.- Merci. Nous sommes toujours sur un travail sur le PLU, mais cette fois-ci sur la commune de Saint-Vit. Nous avons une étape plus en amont que pour Osselle-Routelle, puisque nous sommes à l'arrêt du bilan de la concertation préalable qu'il y a eu avec les personnes publiques associées et les habitants. Nous sommes au milieu de la modification et de l'élaboration globale du PLU de Saint-Vit actuellement en cours.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°47 - Commune de Franois - Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme
(PLU) - Approbation après mise à disposition

M. LAROPPE.- Nous sommes ici sur la commune de Franois. Nous faisons un peu le tour de l'agglomération ce soir avec les rapports du PLU. Il s'agit d'une approbation après mise à disposition, donc d'une modification toute simple si je puis dire, puisqu'il y a une harmonisation du règlement de la zone UYa1 avec le PLU de Franois et de la zone Uy du PLU de Serre-les-Sapins sur lequel il y a un rapport juste après. Les zones d'activité étant limitrophes, il y a une harmonisation entre ces deux zones d'activité entre Franois et Serre-les-Sapins.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Nous faisons territoire. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°48 - Commune de Serre-les-Sapins - Modification simplifiée n°4 du Plan Local
d'urbanisme (PLU) - Approbation après mise à disposition

M. LAROPPE.- Nous sommes de l'autre côté. Nous avons traversé la ligne. C'est identique, mais de l'autre côté, à Serre-les-Sapins. Il s'agit d'une modification pour avoir une harmonisation sur la zone d'activité économique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°49 - Commune de Roset-Fluans - Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme
(PLU) - Prescription de la procédure et définition des modalités de la
concertation

M. LAROPPE.- Nous sommes un peu plus au sud-ouest, à Roset-Fluans, sur un cas particulier.

Une entreprise dans le domaine du bois de chauffage et de l'exploitation forestière souhaite mettre en place une construction pour maintenir son activité sur le village de Roset-Fluans. Il y a donc une modification du PLU justement pour permettre de maintenir cette activité sur la commune.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je sou mets donc au vote.

M. ADRIANSEN.- En tant que maire de Roset-Fluans, je m'abstiens.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Il y a donc une abstention. Je vous remercie.

Rapport n°50 - Commune de Pelousey - Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Prescription de la procédure et définition des modalités de la concertation

M. LAROPPE.- Nous sommes sur la commune de Pelousey. Nous sommes sur une prescription de la procédure et la définition des modalités de concertation. Voilà pour les éléments dans les grandes lignes. L'objet véritablement de la révision allégée concerne un ajustement graphique de la trame relative aux secteurs d'inondation. Des travaux avaient été effectués dans le PLU construit par Pelousey en 2014. Certains éléments ont permis de démontrer que l'on pouvait reconsidérer les contours de la trame d'inondation et des différents risques d'inondation. Un travail plus affiné a donc été fait pour avoir une visibilité plus précise sur cette zone inondable.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°51 - Commune de Pirey - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU1 et 2AU6 lors de la procédure de modification n°2 du PLU

M. LAROPPE.- Ce rapport concerne une modification des zones 2AU1 et 2AU6 du PLU de Pirey. Ces deux zones sont positionnées en dent creuse. Elles sont donc modifiées pour être transformées en zone 1AU avec une réflexion pour élaborer du logement sur ces parcelles.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°52 - Commune de Montferrand-le-Château - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique unique

M. LAROPPE.- Les principales caractéristiques du projet sont la création d'une voie verte de 2 km, qui sera aménagée le long de la route départementale 105 entre Avanne-Aveney et Montferrand-le-Château.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°53 - Commune de Montfaucon - Mise en place d'une Commission Locale pour le Site Patrimonial Remarquable (ex-AVAP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je sou mets directement au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°54 - Commune d'Osselle-Routelle - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°55 - Commune d'Osselle-Routelle - Ravalement de façade et édification de clôture -
Institution du régime de déclaration préalable

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 56 - Espace commercial de Chalezeule - ZAC des Marnières -
Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2020

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°57 - ZAC Nouvelle Ère aux Auxons -
Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2020

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°58 - ZAC des Hauts de Chazal -
Compte rendu annuel à la collectivité -
Bilan au 31/12/20

Mme LA PRÉSIDENTE.- Souhaitez-vous faire des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°07 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et
coopérations**

Rapport n°59 - Création d'un pôle nautique et outdoor aux Prés de Vaux à Besançon -
Engagement de l'opération -
Plan de financement prévisionnel

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation orale à deux voix, de Michel JASSEY et de Benoît VUILLEMIN.

M. JASSEY.- Ce projet regroupe plusieurs aspects. Le premier concerne la relocalisation de la base nautique au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment de la Rhodiaceta. Parallèlement à l'aménagement de ce rez-de-chaussée, une partie des aménagements sera consacrée à des activités de sport outdoor dans le cadre de Grandes Heures Nature. Il y a un deuxième aspect. Comme le rez-de-chaussée sera réaménagé, au-dessus, il y a une dalle. Cette dalle présente des déficiences créées lors de la démolition. Il est donc envisagé de rénover cette dalle pour ne pas hypothéquer de futurs aménagements à venir sur les étages supérieurs, dans la même mesure d'aménager tout le squelette de ce bâtiment.

Sur la partie de la base nautique, Grand Besançon Métropole participe financièrement également, parce qu'il y a des sportifs de très haut niveau, dont deux d'entre eux sont susceptibles de participer aux Jeux olympiques de Tokyo, d'autres sont au niveau national, et certains d'entre eux seront présents, j'espère aux Jeux olympiques de Paris en 2024. Il y a donc également un fonds de concours dans ce cadre. Pour l'aménagement de la dalle et des étages, c'est une participation à hauteur de 50 % sans hypothéquer de la suite qui sera donnée aux aménagements, auxquels cas les avances seront réappropriées au prorata de l'occupation et des engagements financiers initiaux. Souhaitez-vous d'autres détails ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Vice-Président. Sur le devenir du bâtiment historique de la Rhodiaceta, la cathédrale, au-delà de la création en rez-de-chaussée d'un pôle nautique outdoor aux Prés-de-Vaux, création d'ailleurs que je salue vraiment, je voulais, comme d'autres élus présents ce soir, aborder juste un point de vigilance. Je signale que sur la destination future des étages supérieurs de la cathédrale, même si rien n'est acté à ce jour et que tout sera en réflexion entre la Ville et la Communauté Urbaine, il ne faudrait pas oublier ni gommer à l'avenir l'enjeu de la mémoire ouvrière, et aujourd'hui aussi celui de l'art urbain. Toutes les activités peuvent trouver leur place aux Prés-de-Vaux et donner à ce lieu une dimension à la fois sportive, ce qui est le cas aujourd'hui, culturelle et touristique. C'était juste un petit point de vigilance que nous souhaitions rappeler à cette occasion dans la réflexion qui aura lieu dans les mois et les années à venir.

M. JASSEY.- Ce que je viens de vous dire rend possibles justement toutes ces utilisations.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

| |
|---|
| Rapport n°60 - Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau - Saison 2021/2022 |
|---|

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas de commentaire prévu. Souhaites-tu donner des éléments malgré tout ?

M. JASSEY.- Ce sont les deux clubs de handball, féminin et masculin. Sachez que l'équipe féminine est qualifiée pour la coupe d'Europe. À ce titre, il y aura une subvention annuelle qui est la même que les autres années. Il y aura en plus une prime au match, qui leur permettra d'avancer et de tenir leur rang au niveau européen, en tout cas le plus possible.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Souhaitez-vous intervenir ?

M. LIME.- Je crois que Grand Besançon Métropole a engagé le processus de soutien à ces grands clubs. Là, nous engageons une nouvelle mandature. J'espère que nous continuerons, parce que nous sommes vraiment dans le rayonnement. Quand on le regarde bien, le projet de territoire est aussi du rayonnement, et pour moi, ces clubs sportifs font partie du rayonnement. Nous savons qu'à terme, peut-être sur un ou deux mandats, ce sera à GBM de porter ses couleurs avec tout ce que cela peut comporter, y compris avec le rayonnement qu'il peut y avoir derrière. Nous avons engagé le processus.

Je pense qu'il serait bien que nous ayons des débats entre nous d'une façon relativement sereine pour que Grand Besançon Métropole porte, à terme, d'une façon encore plus importante, ce rayonnement au travers de ces clubs sportifs, tout particulièrement le handball, mais plus largement du sport féminin, car c'est quand même celui le plus en avance aujourd'hui. Si vous regardez bien, trois joueuses seront aux Jeux olympiques dans quelques jours. Je trouve très intéressant que GBM rayonne par rapport à ces éléments. Cela étant, je note avec satisfaction que nous avons engagé le processus, mais je souhaitais que nous puissions aller beaucoup plus loin sur ce mandat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est aussi tout le projet de territoire sur lequel nous travaillons. Tout cela devra être échangé, discuté.

S'adressant à Michel JASSEY. Souhaitais-tu apporter des éléments après l'intervention de Christophe ? Non ?

Je soumetts donc au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

| |
|---|
| Rapport n°61 - Le Grand Huit, une saison nomade de spectacles jeune public dans le Grand Besançon - Soutien à la 3 ^{ème} saison 2021-2022 organisée par Côté Cour - Convention entre l'association Côté Cour, Scène conventionnée « Art, enfance, jeunesse » et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole |
|---|

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°62 - Festival Détonation 2021 -
Soutien à la RAP La Rodia - Convention entre la RAP La Rodia et la
Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes bien contents de voir à nouveau tous ces festivals et ces événements qui vont prendre place. Vous vous souvenez que la Rodia va faire un test de concert pour essayer de voir comment mettre en place des gestes barrières et faire en sorte que nous puissions, dans les meilleures conditions, continuer à avoir cette activité culturelle qui, nous l'espérons, va durer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Avant de passer au rapport n°63, nous souhaitons vous donner une information.

M. BAULIEU.- Comme nous venons de parler de clubs sportifs, nous voulions parler d'un transfert, en termes de transition. C'est un clin d'œil sympathique que nous tenions à adresser ce soir à Fatima AYRED qui est parmi nous dans la salle. Après un beau parcours chez nous, au service des assemblées depuis 2011, soit depuis une dizaine d'années, elle a travaillé attentivement, efficacement, pour préparer les Bureaux et les Conseils, et avec l'esprit qu'il faut, c'est-à-dire dans l'investissement pour ses missions, mais aussi pour bien préparer les réunions et répondre aux élus. Je parlais de transfert. Elle va migrer du service des assemblées à la direction de l'urbanisme. Puisqu'elle est parmi nous à chaque réunion depuis dix ans, nous souhaitons la remercier pour le travail réalisé, et bien évidemment, lui dire que nos meilleurs vœux l'accompagnent à la direction de l'urbanisme. Merci beaucoup à Fatima.

Applaudissements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup.

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures (suite)

Rapport n°63 - RN 57 : projet d'aménagement : Boulevards Beure

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Yves GUYEN pour ce dernier rapport.

M. GUYEN.- Nous y voilà. Histoire de détendre l'atmosphère, il y a match. Ne posez pas trop de questions, cela m'arrangera bien. Chers/chères collègues, le Conseil Communautaire de ce soir doit se prononcer sur la mise en œuvre du projet 89 « Action Grand Besançon, notre projet de territoire ». Son titre est « accompagnement des travaux d'achèvement du contournement de Besançon RN 57 pour préserver les continuités urbaines ». Après la présentation du 4 avril dernier à l'ensemble des délégués et conseillers communautaires...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu veux dire « du 4 mai ».

M. GUYEN.- Après le Bureau-Débat du 12 mai, la Commission n°05 du 25 mai, le Bureau décisionnel du 10 juin qui, je le souligne, a intégré deux amendements présentés par des élus de la Ville. L'ensemble de ces échanges a permis de contextualiser et éclairer ce projet d'envergure. Au-delà des positions de principe des uns et des autres, nous avons pu constater des évolutions apportées au projet d'aménagement de ce barreau de la RN 57 par l'État, et ce grâce notamment aux deux concertations de 2017 et 2019. Indépendamment des arguments et points favorables déjà repris par la DREAL suite à ces deux concertations, nous avons listé sept points qui, nous semble-t-il, nécessitent quelques éclaircissements complémentaires.

Je les cite en résumé, parce que je ne vais pas tout reprendre :

- améliorer les aménagements pour limiter la fracture urbaine provoquée par le passage de la RN 57,
- être vigilant sur les études de bruit,
- améliorer le volet paysager,
- optimiser la consommation des espaces,
- mener une réflexion sur les flux et l'étalement urbain hors territoire GBM dans le cadre de l'élaboration du PLUI en collaboration avec le SCoT et les territoires du pôle métropolitain concernés par le projet,
- indiquer clairement la position de GBM sur le plan de financement à 25 % maximum.

Dans quelques instants, vous allez être invités par un premier vote à exprimer un avis sur le projet, et par un second vote, donner mandat à la Présidente ou au Vice-Président en charge des infrastructures et de la voirie pour négocier les points d'amélioration dans le cadre fixé ci-dessus. J'ajouterai que je souhaite m'engager et vous tenir au courant régulièrement de l'avancement des points de négociation. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. Je propose d'ouvrir le débat. Qui souhaite intervenir ? Marcel FELT.

M. FELT.- Merci, Madame la Présidente. J'ai un petit problème avec les termes utilisés : on parle d'avis favorable et d'avis positif. Pour moi, un avis favorable est différent d'un avis positif. Lorsque l'on émet un avis positif, on s'adresse généralement à des clients ou des prospects pour les attirer. On l'émet pour recommander un restaurant, un hôtel, ce qui existe sur les réseaux sociaux par exemple. Lorsque l'on émet un avis favorable, pour moi, cela correspond plus à un accord de principe. Par exemple, on émet un avis favorable pour un rachat de crédit. C'est un engagement. D'ailleurs, pour ceux qui sont habitués à la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial), on émet un avis favorable ou défavorable.

Bien sûr, c'est marginal pour le débat qui nous occupe. Néanmoins, le Bureau ayant émis un avis favorable, comme indiqué, pourquoi n'émettrions-nous pas un avis favorable également, plutôt qu'un avis positif ? J'aurais préféré et je pense qu'il y aurait une certaine cohérence avec les termes utilisés, même si nous avons tous compris que nous sommes pour un avis positif, comme pour un avis favorable, mais il y a une nuance sur laquelle je souhaitais attirer l'attention de mes collègues concernant le rédactionnel du projet de délibération.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais peut-être répondre, car c'est plus une interpellation qu'une logique de débat. Je vais donc répondre assez rapidement sur cet élément, sauf s'il y a avis contraire, donc non favorable, ou négatif, je ne sais pas. Je propose cela comme un amendement, sauf si quelqu'un est contre cet amendement consistant à transformer le terme écrit ici. Nous sommes sur « Après avis favorable du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à exprimer un avis positif sur le projet ». Je vous propose de remplacer « avis positif » par « avis favorable ». Je pense qu'il y avait aussi un travail de non-répétition, mais je pense que cela ne pose aucun problème à personne. Êtes-vous tous d'accord ? L'amendement est ainsi adopté.

M. FELT.- Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, nous avons vu et revu l'ensemble des éléments techniques autour de cet aménagement. Je tiens à saluer Yves GUYEN pour son engagement. Nous avons aujourd'hui une connaissance précise de ce dossier. Je crois que nous sommes à un tournant de notre histoire commune. Je dirais même que nous sommes à la croisée des chemins de Grand Besançon Métropole. Ce sont deux chemins bien différents. Il y a d'abord le chemin du repli sur soi, de l'abandon des grands projets, des engagements pris que l'on ne respecte pas, le chemin qui mène vers une impasse, vers l'immobilisme, le chemin qui nous conduirait à renoncer à un axe routier performant alors que de nombreux Grands Bisontins l'attendent, et au-delà de Grand Besançon Métropole. Nous savons tous combien les Grands Bisontins sont exaspérés. Ils sont exaspérés de perdre de précieuses minutes dans les embouteillages, par la pollution qui résulte de ces embouteillages, exaspérés de subir cette situation depuis des années.

C'est ce qui ressort aussi des documents de la DREAL, documents qui sont sortis suite à deux périodes de consultation avec les Grands Bisontins fin 2017 et fin 2019. Je souhaite d'ailleurs à cet instant remercier les services de Grand Besançon Métropole et de la DREAL qui nous ont fourni des documents d'excellente qualité depuis le début de ce projet. De l'autre côté, il y a le chemin tracé par notre projet de territoire, celui d'un territoire où les déplacements sont facilités pour faciliter notre vie quotidienne. C'est aussi le chemin du respect des engagements, des engagements que nous avons pris ensemble au niveau de notre Conseil de Communauté. Cet aménagement permettra au Grand Besançon Métropole d'être mieux connecté avec le reste du Doubs, mais aussi avec le Jura, la Haute-Saône, la Suisse, de Nancy jusqu'à notre territoire, grâce à un axe routier structurant qui deviendra enfin performant.

C'est un aménagement pour que le Grand Besançon Métropole reste attractif, et par « attractif », je veux parler des bénéfices en matière touristique, en matière économique. C'est évident. Aujourd'hui, plus les axes routiers sur Grand Besançon Métropole seront adaptés aux flux de circulation, plus il sera facile de développer notre rayonnement économique. Je pense aussi aux bénéfices tout simplement sur la vie quotidienne. La mise à 2x2 voies offrira un gain de temps à tous les salariés, à tous les indépendants qui doivent emprunter ce tronçon pour travailler. Ils ont besoin d'une circulation plus fluide. Cette recherche d'évolution d'un espace donné est aussi une question de philosophie et de prospective d'un territoire. Les communautés urbaines et les métropoles sont des territoires qui doivent faciliter les échanges, qui doivent favoriser l'ouverture vers les autres territoires. J'en suis convaincu, le destin de Grand Besançon Métropole passe par cette ouverture aux autres. Nous ne pouvons pas prendre le risque d'être un territoire en partie enclavé et peu facile d'accès.

Enfin, mes chers collègues, et je terminerai par cela, nous ne nous étions pas trompés en 2018, au moment de valider notre projet de territoire. Ce cap, que nous avons fixé collectivement, est toujours, à notre sens, le meilleur cap pour Grand Besançon Métropole. J'en suis convaincu plus que jamais. C'est pour cela qu'il faut que nous réalisons cet aménagement et que nous le voterons en responsabilité, car être élu, c'est agir pour l'avenir avec des projets structurants qui ouvrent notre territoire à son environnement. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Vincent FIÉTIER.

M. FIÉTIER.- Merci, Madame la Présidente. Je vais intervenir dans le même registre que Marcel FELT. Une formulation me questionne. Je l'avais d'ailleurs soulignée en commission. Dans le paragraphe d'introduction, on parle de la nécessaire levée d'un certain nombre de réserves. Ensuite, dans ce qui est en gras, on parle de points d'amélioration. Je suis d'accord avec les points d'amélioration. Quant aux réserves, elles me questionnent, parce que juridiquement, cela n'implique pas la même chose. Je regrette que la modification n'ait pas pu être apportée. Cela faisait partie des points évoqués en commission.

M. GUYEN.- Effectivement, dans le cadre de la Commission n°05, nous avons échangé sur le sujet des réserves et des ambitions. Je pense que l'on voulait mettre le mot « réserves » en points d'amélioration. Le mot a dû être oublié dans le cadre de la rédaction, mais c'est bien sur ce sujet que nous nous concentrons.

M. FIÉTIER.- D'accord. J'avais bien compris que l'esprit était là.

M. GUYEN.- Je pense qu'il est passé rapidement dans la lecture.

M. FIÉTIER.- Pour le coup, peut-on préciser la chose ce soir de manière à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur l'intention ?

M. GUYEN.- En ce qui me concerne, oui. Cela étant, il faut voir avec la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes tous surpris, parce que nous avons tous acté, en particulier en Bureau, que nous n'irions pas sur le mot « réserves ». Quelque chose a donc dû rester au moment de la réécriture.

S'adressant à Vincent FIÉTIER. Peux-tu me repréciser où c'est écrit ?

M. FIÉTIER.- Dans le petit paragraphe d'introduction, dans le 5 « proposition d'avis de la Collectivité », la dernière phrase.

M. GUYEN.- Il est noté qu'il est nécessaire de lever un certain nombre de réserves pour permettre d'aboutir à un projet acceptable pour le territoire. Le mot « réserves » est à supprimer, et à remplacer.

M. FIÉTIER.- Par « points d'amélioration », « points de vigilance », ce qui me semble être plus approprié.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que l'on va retirer toute la phrase. Il me semble que l'on s'était dit que c'était toute la phrase « Par contre, est apparue également la nécessaire levée d'un certain nombre de réserves pour permettre d'aboutir à un projet acceptable pour le territoire » que l'on devait supprimer, mais elle a dû rester.

M. GUYEN.- Comme on parle d'amélioration par la suite, on peut retirer la phrase.

M. FIÉTIER.- Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Là encore, comme c'est un amendement important, puisque l'on retire une phrase entière d'un coup, quelqu'un serait-il contre cet amendement ? Nous l'adoptons en séance. Je vous propose de continuer la discussion. La parole est à Christophe LIME.

M. LIME.- Madame la Présidente, mes chers collègues, nous sommes sur un rapport extrêmement important, sur une déviation qui date de plus de 30 ans. À l'époque, le deuxième tracé possible n'a pas été étudié, puisqu'il avait été évacué assez rapidement, et des batailles avaient pu être menées avec l'ancien maire de Beure pour éviter ce contournement. Quand on fait des campagnes électorales, c'est pour un certain nombre de documents, ce qui est intéressant. En 1993, notre parti avait sorti un document qui disait : « pour la solution officielle appelée "voie de desserte et de contournement", il s'agit d'une autoroute urbaine à 2x2 voies qui relierait Valentin au Trou aux Loups, qui passerait par le val des Montboucons, au pied du campus universitaire, et surtout au pied de Planoise ». Voilà ce que l'on disait en 1992 ou 1993, et nous partagions le même avis, puisque derrière, cela aurait mutilé le village de Beure et la vallée des Mercureaux. En effet, à cette époque, il y avait le débat sur la vallée des Mercureaux et sur les possibilités d'un pont au-dessus de Beure, ce qui avait été aussi étudié concernant un certain nombre d'éléments.

Que reprochait-on à cette époque ? Quelle était la vue de cette voie de desserte et de contournement qui contournait l'intégralité de Besançon ? Pour l'instant, on ne discute plus que de demi-contournement qui part de la rue de Vesoul, qui va sortir sur la voie des Mercureaux. Le contournement par l'est est aujourd'hui abandonné. Je ne sais pas si c'est une bonne chose, mais nous le validons sur un certain nombre de points, parce que cela permettait d'enlever de la circulation sur le boulevard. C'était l'objectif. Quelque part, on repoussait ce contournement pour pouvoir alléger le contournement historique de Besançon construit dans les années 50 et 60, pour ceux qui l'ont compris.

Même à l'époque, il avait déjà été prévu de passer le boulevard à une voie pour limiter toutes les contraintes qu'il pouvait y avoir à cette époque, car à cette époque, on construisait énormément le long de boulevard. Pour ceux qui connaissent le boulevard, Palente, Montrapon, y compris Planoise à la fin, on n'hésitait pas à mettre des bâtiments à proximité d'une voie de circulation extrêmement importante. Dans les années 80 et 90, l'idée était de retirer cette circulation. Nous voyons bien qu'aujourd'hui, le boulevard ne sera pas allégé par ces éléments, à part à partir de la rue de Vesoul sur la sortie sur Larnod, soit sur La Vèze.

Le deuxième point sur lequel on avait alerté concernait l'aspect du coût. On n'est plus sur des pourcentages d'augmentation. Je crois que l'on est sur une multiplication par trois par rapport à ce qui était prévu. Parfois, on peut dépasser de 10, 20 ou 30 %, ce que l'on trouve scandaleux. Aujourd'hui, de tête, on doit être à 400 M€ quand on prend les chiffres de l'époque, y compris pour justifier ce contournement qui devait coûter moins cher sur un certain nombre d'éléments. Aujourd'hui, la difficulté est que l'on a fait environ 90 %. Il reste moins de 10 % à réaliser et on se retrouve confronter à deux éléments.

Pour le premier, c'est vrai que c'est insupportable, tout le monde le sait. Cette situation ne peut pas rester. On ne peut pas avoir aujourd'hui des embouteillages comme ils existent, y compris en termes de contrainte pour les habitants de Planoise. Le fait d'avoir des véhicules à l'arrêt au pied des bâtiments n'est pas une bonne solution, y compris en termes de pollution sur un certain nombre de faits. À l'inverse, et je pense que l'on ne peut pas l'évacuer comme cela, ce type de développement routier est-il d'actualité aujourd'hui, au 21^e siècle ? Cela ne veut pas dire qu'il y aurait des ringards sur certaines choses. Mais en fonction du dérèglement climatique, y compris dans notre plan climat, le fait de développer encore des espaces routiers correspond-il à nos attentes ? Il est vrai que l'on est partagé par rapport à ces éléments. On considère que de la part de l'État, l'évolution, notamment routière, par rapport aux alternatives autres, n'est pas d'actualité. Je vais prendre un exemple extrêmement simple. On arrive à trouver 130 M€ pour pouvoir faire 3,7 km de déviation.

Cela fait 40 ans – l'avantage est qu'ici, il faut durer – que l'on demande la halte ferroviaire ouest pour 15 M€. Je crois que dans le dernier chiffrage, nous sommes à 18 M€. On est donc à 3 M€ près. Or on ne les trouve pas. Aujourd'hui, on sait que la SNCF n'est pas favorable à cette halte ferroviaire. L'ancienne majorité de la Région était relativement timorée par rapport à ces éléments. Vous l'avez vu, quand l'ingénieur de la DREAL dit « je me suis battu pour obtenir 60 M€ pour pouvoir refaire la voie des Horlogers » qui fait plusieurs dizaines de kilomètres et qui est une voie intéressante en termes ferroviaires pour Grand Besançon Métropole et pour plus loin, également pour notre relation avec la Suisse, on peut s'interroger des différentes priorités sur certains éléments. On voit bien que depuis un an, malgré nos demandes, nous n'avons pas obtenu une amélioration du projet demandé au niveau de la DREAL.

Nos demandes de continuation d'amélioration sur certains points ne sont pas prises en compte aujourd'hui par rapport à la DREAL, et on se retrouve aujourd'hui avec un projet que l'on a du mal à faire bouger. Vous voyez que l'on est très indécis par rapport à ces éléments. On penche sur un vote positif, sans enthousiasme, mais avec des amendements (réserves ou amendements) importants. Nous sommes très satisfaits que les deux amendements proposés soient retenus. Sur les aspects financiers, je pense qu'il faut tenir. Les 25 % de GBM ne doivent pas être dépassés, et c'est bien que cela soit acté dans notre délibération.

Le deuxième point concerne les nuisances sonores sur le quartier de Planoise. Je rappelle quand même qu'on leur avait promis un passage souterrain pour atténuer les effets de bruit et de pollution. Cela étant, je ne suis sûr qu'avec un tracé en dessous, cela aurait changé grand-chose au niveau de la pollution, mais cela aurait changé un certain nombre de choses en termes de bruit. Nous sommes satisfaits aujourd'hui qu'il y ait une amélioration. Le projet doit donc amener à une diminution du bruit pour les Planoisiens, en tout cas pour ceux qui sont à proximité. La DREAL doit s'engager notamment pour faire des contrôles à la fin. En fonction des études que l'on peut avoir aujourd'hui et de la réalité derrière, cela peut être différent. Tant que ces engagements ne sont pas tenus, nous souhaitons que la DREAL continue à travailler pour pouvoir atténuer au maximum l'ensemble des éléments en termes financiers.

Par ailleurs, je pense que l'on parle beaucoup d'étalement urbain dans ces éléments en demandant si avec une quatre voies, on ne va pas favoriser l'éloignement des gens qui iront construire le plus loin possible. Je pense que c'est un vrai risque. Pour nous, la seule solution pour amenuiser ce risque sur le sujet est de donner aux gens la possibilité sur Besançon, comme sur Grand Besançon Métropole, de pouvoir trouver du logement de qualité correspondant à leurs besoins. Les gens ne partiront pas de nos secteurs si nous leur faisons des offres correspondant à leur demande, même en termes d'évolution. Je pense que c'est un vrai débat que nous aurons dans le PLU et qui ne peut pas être décorrélié du sujet, y compris en termes financiers. L'année dernière, les prix du foncier sur Besançon ont augmenté de 9 à 10 %. Je pense que les chiffres seront les mêmes cette année. Cela veut dire que si l'on continue ainsi, on exclut toute une partie de notre population en les empêchant d'accéder à des logements sur Besançon ou sur la proximité.

Là aussi, l'acceptabilité pour nous de faire cette route est d'avoir des alternatives, y compris avec l'étoile ferroviaire, sur tout ce que l'on peut travailler sur certains éléments, mais aussi de permettre tout particulièrement aux primo-accédants de pouvoir rester ici. Je pense que c'est un véritable enjeu que nous devons avoir. Nous ne pouvons nous satisfaire d'avoir des gens qui partent à 30, 40, 50 km, parce que l'on n'aura rien réglé. Des gens seront en circulation permanente, et là, on continuera à saturer, y compris des quatre voies que l'on pourrait mettre en œuvre.

Vous aurez compris notre vote, même si nous regrettons qu'il y ait eu deux votes. Le Bureau a tranché, la majorité a tranché pour deux votes. Le premier vote concerne la délibération qui aura deux étapes. Nous nous abstenons sur la première partie, parce que nous considérons que le projet ne peut être acceptable qu'avec les amendements. Cela veut dire que nous nous abstenons sur la première partie, parce que les amendements ne sont pas intégrés dans la première partie du vote. Nous voterons pour la deuxième partie.

Pour le deuxième point, comme l'a dit, il me semble, la Présidente du Conseil Départemental, si ce vote est positif ce soir, nous souhaitons que la Présidente, avec ces Vice-Présidents engagent dans les jours à venir, un tour de table sur le financement. Aujourd'hui, il me semble que le Conseil Départemental se retranche en disant « il n'y a pas de vote de GBM ni de la ville de Besançon aujourd'hui. Je n'ai donc pas à me prononcer en termes de financement ». Nous souhaitons que le Conseil Départemental, après un tour de table avec tous les financeurs pour savoir ce qu'il va se passer, nous dise s'ils vont donner les 12,5 % sur lesquels ils se sont toujours engagés historiquement pour ce contournement. Pour notre part, cet élément est indispensable. Si ce vote est fait ce soir, nous souhaitons très rapidement qu'un tour de table soit mis en œuvre pour ce financement pour que nous sachions où nous allons. Nous ne nous engagerons pas sur des éléments. Ce sont 10, 15 ou 20 M€ qui se promènent, ce qui n'est pas une rigolade. Nous n'avons pas envie que Grand Besançon Métropole, au final, paie ces 15 ou 20 M€, parce que je ne suis pas obligatoirement sûr que les autres financeurs soient prêts aujourd'hui à pallier l'absence du Conseil Départemental. Merci de votre écoute.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Qui demande la parole ensuite ? Patrick AYACHE.

M. AYACHE.- Merci beaucoup. Merci aussi d'avoir organisé ce débat dans ces conditions que je trouve extrêmement démocratiques après l'explication technique qui a eu lieu au mois de mai et à laquelle faisait allusion Yves GUYEN. Mon avis en tant que conseiller communautaire est positif et favorable, pour reprendre cette question de sémantique évoquée précédemment. C'est un projet que nous attendons tous. Je ne vais pas refaire le débat. Sur Besançon, sur sa périphérie, sur l'axe franco-suisse que l'on oublie régulièrement de citer, il y a un problème d'engorgement qu'il faut résoudre. Malgré toutes les réflexions que l'on peut conduire en matière de transition par rapport à l'enjeu climatique, à ma connaissance, il n'y a pas d'alternative aujourd'hui proposable et proposée. En tout cas, toutes celles évoquées dans le débat qui court depuis quelques mois sont des éléments intéressants. Je pense au covoiturage, à la régulation du temps de travail, tout ce qui a été évoqué. Ce sont des points qui, de mon point de vue, restent de toute façon d'actualité, mais ils ne sont pas à la hauteur du problème posé.

J'exprime ce jour un avis tout à fait favorable sur cette proposition qui nous est faite. Sur les questions évoquées par les uns et par les autres, financièrement, il s'agit d'un projet inscrit au Contrat de Plan État-Région (CPER). Puisque les élections se sont déroulées hier pour le deuxième tour, je peux maintenant indiquer que nous allons reprendre les discussions sur le CPER, notamment dans son volet mobilités qui, vous le savez, a été décalé par l'État sur des motifs que nous n'avons d'ailleurs pas trop appréciés à l'époque, puisqu'il s'agissait de terminer la consommation des crédits du précédent CPER, donc de faire des économies sur les mobilités. Mais bref, ce volet a été reporté à 2023, avec des décisions qui doivent être prises d'ici fin 2021. Je le précise quand même. J'ai bien noté les réserves évoquées, mais tout cela doit être levé, si c'est le cas, dans un calendrier compatible avec le CPER. J'insiste très lourdement sur ce point, car si ce projet échappe au CPER, il n'y a pas de projet. Il faut que les choses soient claires. La Région, évidemment, soutiendra ce projet, puisque c'est un engagement que la précédente Région avait pris dans le cadre du précédent CPER.

Pour rebondir sur les propos de Christophe LIME, j'ai cru comprendre que face à un certain nombre d'incompréhensions, le Département – je me tourne vers Ludovic FAGAUT – avait plutôt répondu après avoir été questionné, qu'il financerait, mais c'est à eux de nous le dire. J'avais plutôt cru comprendre cela. À la proposition faite d'un tour de table, le CPER est l'endroit rêvé pour le faire. Je pense qu'à l'initiative de la Présidente, chacun viendra avec plaisir exprimer son point de vue sur ce tour de table financier.

Je termine par la halte ferroviaire qui a été évoquée. J'y suis personnellement extrêmement favorable. J'ai bien noté les propos de Christophe LIME à l'instant concernant le soutien « mou » – je ne sais plus comment tu as dit – de la précédente Région. C'est vrai, sauf que là, nous l'avons écrit dans nos documents.

Une étude sera réalisée très vite, et elle donnera une réponse à la question « y a-t-il opportunité, nécessité technique et politique de créer cette halte ferroviaire ? » Je me permets de corriger, Christophe. Ce n'est pas la SNCF qui décidera, mais c'est le Conseil Régional. Ce n'est absolument pas incompatible avec la question posée sur la nationale 57. Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire. En tout cas, vous avez mon soutien complet à double titre sur ce projet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Philippe CHANEY.

M. CHANEY.- Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, vous l'aurez compris, la commune de Beure est bien évidemment concernée au premier chef par ce projet d'achèvement de la RN 57, et on parle bien d'achèvement, puisqu'il ne s'agit que de terminer le dernier maillon manquant. Christophe LIME m'a un peu coupé l'herbe sous le pied par sa leçon d'histoire, mais je pense qu'à ce stade des débats, il n'est pas inutile de faire un très rapide historique de cette voie des Mercureaux d'avant 2003. Lorsque j'avais dix ans, elle faisait déjà débat. J'en ai malheureusement aujourd'hui 50 de plus, elle fait toujours débat. Elle est née d'une demande légitime des élus, des maires du Plateau. À l'époque où cela a été abordé, il était question d'un viaduc qui aurait enjambé le village de Beure pour rejoindre le Trou aux Loups. Certains d'entre vous s'en souviennent.

Pendant plus de deux décennies, les Beurots, quasiment seuls contre tous, se sont battus en militant en faveur d'un grand contournement. Il est dommage que nous n'ayons pas été entendus à l'époque. Nous n'en serions sûrement pas là aujourd'hui. Le projet de viaduc a finalement été abandonné au profit des tunnels du bois de Peu et de la voie actuelle avec les problèmes que nous connaissons aujourd'hui.

Je voudrais ce soir remercier votre prédécesseur, Madame la Présidente, Jean-Louis FOUSSERET qui, dès le début du lancement des nouvelles études en 2014, avait demandé et insisté auprès des services de l'État pour que les élus de ma commune soient associés à toutes les étapes d'études et de réflexion. Ce fut chose faite. Après l'élaboration de trois, voire quatre variantes, ces études ont conduit à retenir le projet qui nous est soumis ce soir. Les communes de Besançon et de Beure ne sont malheureusement pas les seules à être impactées au quotidien par les nuisances et les dysfonctionnements dont nous avons fait état, puisque nous assistons à des phénomènes de shunt, bon nombre d'usagers essayant de trouver des itinéraires de substitution, pénalisant ainsi d'autres communes. Je pense aux communes d'Avanne, de Montferrand, de Larnod, de Fontain, Pugey, Morre, Montfaucon, etc., mais j'en oublie certainement. La situation actuelle n'est plus tenable, avec près de 30 000 véhicules/jour, dont 10 % de poids lourds, à l'intersection des RN 83 et 57.

Le projet qui nous est proposé est une étape, mais seulement une étape, capitale et incontournable. Il fait partie de plusieurs actions conjuguées, toutes complémentaires les unes des autres, et déjà citées : l'interdiction du transit des poids lourds – qui pourrait être contre ? – le développement des transports en commun, des modes doux, bien évidemment, et du covoiturage. Nous noterons également, mais cela a été présenté lors de la réunion de présentation du 4 mai, que sur le budget de 130 M€ évoqué, quelques 40 ou 43 M€ du budget prévisionnel de l'opération seront consacrés aux modes doux, à la lutte contre les pollutions et les nuisances sonores, ainsi qu'à la protection de la faune. C'est pour ces raisons, mes chers collègues, que je vous demande de faire preuve de bon sens qu'est le nôtre et de pragmatisme en émettant un avis favorable sur ce projet. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur FAGAUT voulait reprendre la parole.

M. FAGAUT.- Oui. Je suis désolé, Monsieur LIME, mais je vais refaire la même réponse que j'ai pu faire jeudi soir en Conseil Municipal, parce que je pense qu'il est aussi intéressant d'arrêter ces contrevérités émises de votre part. Je l'ai dit aussi la semaine dernière. Quand on a un problème politique qui occupe l'espace médiatique et public et que l'on n'arrive pas à le résoudre, parce que l'on est divisé au sein de sa propre majorité, que fait-on ? On fait diversion en créant un problème dans le problème. C'est ce que vous faites avec la collectivité départementale. Je crois qu'il est aussi important de rappeler l'historique, puisque vous l'avez fait. En 2004, dans le cadre de la décentralisation, et vous ne viendrez pas opposer le département de la Haute-Saône avec le département du Doubs, puisque le premier a eu un transfert de 9 km de voies nationales dites « d'intérêt local », et le second a eu un transfert de routes nationales d'intérêt local de 140 km. Je crois que l'on n'est pas sur le même ratio par rapport à tout cela.

Ensuite, aujourd'hui, il faut savoir que l'État porte cette opération d'envergure. L'État a-t-il réuni aujourd'hui l'ensemble des collectivités pour financer potentiellement le projet ? Non. La Présidente de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de ses échanges bilatéraux avec le Département, a-t-elle abordé ce point à l'ordre du jour depuis un an maintenant que vous êtes élue, Madame la Présidente ? Non, cela n'a jamais été abordé. A contrario, concernant Grand Besançon Métropole, je vais vous donner l'exemple de l'université. Le Département est allé au-delà de son champ de compétences sur l'université dans le cadre du plan Synergie campus où l'on a apporté 2 M€. Pourquoi ? Parce que Jean-Louis FOUSSERET à l'époque avait abordé ce sujet d'envergure avec la Présidente du Département, et je pense que l'on ne peut pas occulter l'université au sein du département. Aujourd'hui, à aucun moment le Département n'a été sollicité.

Ensuite, je passe au troisième point que je voudrais aborder. Vous êtes-vous posé la question sur l'aménagement de la RN 57, des jonctions avec les routes départementales ? Vous êtes-vous demandé qui allait financer la RD 673, la RD 683, le pont à Saint-Ferjeux de l'échangeur qui enjambe la RN 57 ? C'est sur du domaine départemental. Le Département n'a jamais refusé de prendre sa part dans le cadre des projets structurants des territoires. Encore faut-il qu'il soit associé à l'ensemble des projets d'envergure. Je pense qu'il faut balayer d'un revers de main ces contrevérités. Je pense qu'il est aussi utile de rappeler la véracité des choses. Tout ce qui est au-delà de tout cela, à notre sens, n'a pas sa place dans une assemblée, parce que vous ne dites pas la vérité et vous êtes toujours en train de créer des diversions en vous retranchant derrière la collectivité départementale.

Néanmoins, le Département n'a jamais refusé de prendre sa part dans les projets structurants des grandes agglomérations que ce soit à notre majorité, ou celle d'avant d'ailleurs. Je crois que Christine BOUQUIN a dit très clairement dans le cadre du débat sur les élections départementales qu'il prendra sa part. Encore faut-il qu'il soit associé aux négociations.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Benoît, tu souhaites réagir.

M. VUILLEMIN.- Excusez-moi, je voudrais juste poser une question à Monsieur FAGAUT, parce que c'est intéressant. Dans le projet de 132 M€, sur l'ensemble de ce projet d'achèvement de la RN 57, sont prévus des points de jonction avec la RD. Cela signifie-t-il qu'ils sont déjà financés ? Parce que c'est dans les 132 M€. Je posais la question au Vice-Président qui me confirmait que c'était un montant d'à peu près 12 M€, et vous venez de nous dire que vous le financeriez. Cela veut dire que vous serez financeurs du projet de la RN 57.

M. FAGAUT.- Si je peux me permettre de reprendre la parole, je crois que vous avancez des choses qui ne peuvent pas être retenues en l'état – je réponds à la question – comme certains ont pu avancer pendant cette campagne des contrevérités aussi sur ce projet, et vous savez de quoi je veux parler. Je pense qu'il va falloir aussi que la Présidente du Département soit réunie autour de la table pour pouvoir aborder sereinement ce projet, ce qui n'a jamais été fait.

Madame VIGNOT, je pense que depuis un an que vous êtes à la tête de Grand Besançon Métropole, à aucun moment, dans le cadre de vos points à l'ordre du jour avec la Présidente du Département, vous n'avez abordé ce sujet. Je pense qu'il serait quand même plus poli, il me semble, de pouvoir l'aborder avec elle, tout simplement. La Présidente du Département l'a déjà aussi évoqué avec Yves GUYEN. Pour que le Département puisse prendre sa position, encore faut-il que Grand Besançon Métropole acte le projet, ce qui n'est encore pas le cas aujourd'hui.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous venez de donner une réponse à la question que vous posez. Nous sommes bien d'accord que jusqu'à présent, il était question de savoir si, au vu des deux concertations et du travail réalisé par l'État, des propositions qui allaient être faites allaient être soumises à l'approbation de notre collectivité, en particulier des deux collectivités concernées, que ce soit la commune de Besançon ou celle de Beure. Je veux bien que vous mettiez les choses à l'envers, mais évidemment, il fallait encore que l'on sache où nous étions et ce que nous voulions avoir avant même de poser les questions. Ce travail sera fait. Je n'ai pas l'habitude de poser des questions sans avoir d'éléments concrets. Je tiens à dire aussi que les échanges que Jean-Louis FOUSSERET avait eus (il l'avait dit) avec votre Présidente indiquaient qu'elle ne souhaitait pas aller dans ce financement. Maintenant que nous allons prendre une décision, suite à une modification par du projet deux fois, donc par trois fois, parce qu'il y a eu plusieurs fois deux présentations de ce projet.

Si aujourd'hui nous sommes mandatés pour faire un certain nombre de choses, dont la question du financement, et c'est bien pour cela que c'est écrit ainsi dans la délibération, bien évidemment, nous reprendrons contact avec l'ensemble des financeurs. Je tiens juste à ce que l'on remette les choses dans l'ordre. Nous ne sommes plus en campagne électorale. Nous répondons ce soir à une sollicitation de l'État. L'État demande à ce que nous émettions un avis sur la proposition technique faite suite aux deux concertations. Il y aura ensuite tout un ensemble de déroulés si nous acceptons, ou non, cette délibération et cet avis. À ce moment-là se déclenchera un ensemble de procédures. Christophe dit qu'il faudra se réunir avec les financeurs. Certes, mais je ne connais pas de dossier qui ne fasse pas l'objet de cette discussion financière, surtout lorsque ce sont des projets avec ces montants-là.

Nous pouvons continuer la campagne électorale si vous le souhaitez, mais je trouve qu'aujourd'hui, les gens attendent autre chose de nous. Ils attendent que nous parlions de projets. Un projet comme celui-ci répond aussi à un projet de société. Il correspond aussi à des problématiques d'intérêt général. Il est question de cela, et non de la position de l'un par rapport à l'autre. Par ailleurs, j'ai des relations extrêmement intelligentes et polies avec Christine BOUQUIN. Je m'en félicite. Je ne sais pas ce qui se passera bientôt dans l'assemblée, mais je suis persuadée que si elle reprend la présidence du Département, nous continuerons à discuter avec cette intelligence. Je vous propose de revenir au fond de la question, à ce qui nous intéresse, à savoir le projet routier. La parole est à Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, je ne conçois pas que ce soir, nous puissions voter contre ce projet, tout simplement parce que nous ne l'avons pas proposé au débat populaire. Je voulais dire à tel point je suis particulièrement fier d'avoir, avec Jean-Paul MICHAUD, partagé le débat avec plus de 15 000 citoyens et d'avoir récupéré toutes ces problématiques, toutes ces opinions, tous ces retours, à la fois de la part de Bisontins, mais aussi d'habitants des communes périphériques. Pourquoi l'avons-nous fait ? Effectivement, nous avons tenu à partager le débat avec eux, mais surtout, nous avons voulu raisonner dans la réalité de ce que vivent les habitants, avec toutes leurs contraintes, sans idéologie et sans dogmatisme. C'est vraiment aux habitants que nous avons voulu penser avant tout. Les embouteillages entre Micropolis et Beure ont, pour des dizaines de milliers d'entre eux, d'énormes répercussions sociales, économiques et écologiques.

Je ne crois pas du tout à l'idée selon laquelle créer ou maintenir des contraintes accélérerait les transitions, tout simplement parce que tout le monde n'a pas les moyens d'habiter, de déménager, de travailler, de vivre au centre-ville de Besançon, et tout le monde n'est pas en capacité de se déplacer à vélo, même en transport en commun. Il suffit de prendre la peine de lire et d'étudier les études de la DREAL pour se rendre compte qu'elles sont tout à fait sans appel. Elles peuvent ne pas convenir à certains élus, mais en tout cas, elles sont factuelles. Ce projet est synonyme de moins d'embouteillage, de moins de pollution, de moins de bruit, de plus de pistes cyclables, de plus de transport en commun et de plus de sécurité. Je crois que si nous sommes élus, c'est aussi pour accompagner ce type de projet qui change la vie quotidienne des habitants. Si nous n'étions pas au rendez-vous de ce tronçon d'à peine 3,4 km, alors, je pense que nous faillirions au mandat et à la confiance que nous ont confiés les habitants.

J'appelle à ne pas raisonner de façon binaire, je rejoins l'avis des maires qui sont intervenus précédemment, et cela a été très bien dit. Ce projet n'empêche absolument pas d'investir dans les alternatives à la voiture. La preuve, d'après ce que j'ai compris, nous allons nous engager dans un grand plan de développement des pistes cyclables. Engageons-nous dans un développement encore plus important du covoiturage. Engageons-nous, comme je l'ai sollicité au Conseil Municipal, Madame la Présidente, dans le développement du ferroutage qui est une solution à la réduction du trafic des poids lourds, et en même temps une solution pour moins de pollution.

L'intervention de Christophe LIME est drôle, parce que je suis aussi tombé par hasard sur une délibération de cette halte ferroviaire au pôle santé, et le rapport d'études date de 2004. On peut aujourd'hui se poser la question et se dire que 17 ans après, le sujet est toujours sur la table sans avoir été résolu. La problématique de participation aux élections que nous avons malheureusement tous observée vient aussi peut-être de cela. Après 17 ans, on n'a toujours pas tranché ce débat. Je ne dis pas qu'il est simple. S'il était simple, je crois que les qualités des élus des mandats précédents l'auraient soldé. En tout cas, cela montre une certaine problématique. Pour conclure, vous l'aurez compris, je suis extrêmement favorable au projet.

Notre vote ce soir dépasse très largement le cadre de l'aménagement de ce tronçon routier. Je crois que ce soir, nous faisons aussi le choix d'une méthode, d'un cap, de l'attractivité, du développement et de l'ouverture à l'international de notre Communauté Urbaine. C'est la raison pour laquelle nous voterons favorablement sur la première partie de la délibération. En revanche, je m'opposerai à la deuxième partie pour une raison simple. Madame la Présidente, je trouve incohérent de demander à quelqu'un qui s'oppose au projet de porter des réserves. Cela me gêne d'un point de vue intellectuel. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Karima ROCHDI souhaite intervenir.

Mme ROCHDI.- Merci, Madame la Présidente. Il s'agit là d'un des projets structurants du projet de territoire que nous avons voté lors du mandat dernier, que vous aviez voté lors du mandat dernier, et pour lequel vous vous êtes engagée à respecter auprès des élus du Grand Besançon en tant que Présidente de cette assemblée. Le 4 mai dernier, les services de l'État nous ont présenté le projet dans toutes ces dimensions. Le projet a été travaillé en coopération avec les collectivités territoriales et des multiples consultations des habitants. Il remplit tous les objectifs fixés, c'est-à-dire :

- la réduction des embouteillages,
- la création de voies en mode doux (bus et vélo),
- la préservation de l'environnement naturel aux alentours,
- la réduction du bruit et de la pollution dans les communes (Arguel, Beure, Avanne-Aveney et Fontain) et dans des quartiers de Besançon (Velotte, Planoise, etc.),
- le désenclavement du quartier des Vallières.

Madame la Présidente, pourriez-vous expliquer à cette assemblée comment, dans un premier temps, vous votez et vous faites voter vos proches contre le projet de la RN 57, et dans un second temps, vous demandez que l'assemblée vous donne carte blanche pour négocier ce que vous appelez les « améliorations » de ce même projet, alors que vous y êtes opposée dans son principe ? La stratégie est-elle de faire traîner en longueur les négociations avec l'État, avec les partenaires, avec comme seul objectif que les travaux ne commencent pas durant ce mandat ? Voter en faveur des projets de la RN 57, oui, bien évidemment, mais vous donner le blanc-seing que vous demandez au risque de ralentir la réalisation du projet me pose un réel problème. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Qui veut la parole ? Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Quelques mots, mesdames et messieurs. Nous avons déjà eu ce débat en Conseil Municipal la semaine dernière à Besançon. Je vais donc simplifier pour ne pas me répéter par rapport à ce que j'ai déjà dit. Ce débat est assez ancien, puisqu'il date d'il y a une cinquantaine d'années. Ce soir, c'est quand même l'étape ultime, puisqu'elle correspond à une suite de décisions prises au cours de ces cinquante dernières années. J'aimerais quand même préciser que cette voie s'inscrit dans un schéma européen qui a pour objet de relier à la fois le Luxembourg, la France, la Suisse et l'Italie. Cela veut dire qu'il est assez réducteur de réduire le débat uniquement à ces 3,2 km qui nous intéressent, même si nous avons déjà consacré collectivement plus de 400 M€ pour réaliser à la fois la voie des Mercureaux et la voie des Montboucons. Vous avez vu que le projet avait beaucoup évolué au cours de ces dernières années, puisque l'État a fait deux enquêtes publiques, ce qui est assez rarissime.

Existe-t-il des projets alternatifs ? C'est vrai que l'on pourrait massivement envisager le télétravail, la désynchronisation des horaires ou le covoiturage. Pour autant, les premières études montrent qu'à l'heure actuelle, cela ne permettrait pas de résoudre le problème. Je vais vous donner un seul chiffre ; simplement sur les 13 dernières années, la part de la voiture n'a baissé que de 1,3 %. Ce soir, l'État nous pose la question de la réalisation, ou non, de ce projet, et c'est certainement la dernière occasion de le réaliser. Je souscris tout à fait aux propos de Patrick AYACHE. Je crois que si nous ne le faisons pas cette fois-ci, nous ne le ferons jamais, alors même que nous avons déjà plus ou moins implicitement abandonné le contournement est de la ville de Besançon.

J'évoquerai aussi un point en termes de stratégie et d'attractivité, celui de l'accès à la Suisse. Actuellement, il existe deux axes principaux : au nord, l'axe Mulhouse-Bâle et au sud, l'axe Annecy-Genève. Il serait quand même assez paradoxal que le Département du Doubs ne facilite pas l'accès à la Suisse, alors même que nous venons d'être classés au patrimoine mondial de l'UNESCO justement pour le développement horloger. Nous voyons bien évidemment l'imbrication qu'il y a entre nos deux territoires.

Je dirai un mot sur le Conseil Départemental. Moi aussi j'appelle à ce qu'il y ait des discussions extrêmement rapides entre la nouvelle équipe du Conseil Départemental et bien évidemment GBM pour régler ce problème de financement, car je crois qu'au-delà même de GBM, le Doubs est également particulièrement concerné par ce projet qui concerne au-delà de GBM le Doubs central, le Haut-Doubs et plus globalement l'accès à la Suisse. Ce projet a aussi un intérêt sur l'aspect économique et le développement économique. J'ai toujours cru qu'il n'y aurait pas de justice sociale et d'égalité environnementale sans une activité économique qui se porte bien. Ce soir, je voterai ce projet, comme j'avais également voté le projet du tramway.

Toutefois, j'ai quand même une remarque sur la forme. J'ai vu sur les réseaux sociaux certaines remarques considérant que ceux qui votaient ce projet pouvaient être considérés, en restant très poli, comme mal-comprenants. Je ne crois pas que l'on puisse faire de la politique ainsi. Il n'y a pas les sachants et les non-sachants. Je constate que les 120 élus ici ont tous étudié ce projet depuis des années. Personne ne détient la vérité. Je demande que chacun puisse voter en son âme et conscience sur ce projet. La décision que nous prendrons dans quelques minutes est certainement majeure sur le développement du Grand Besançon pour les années à venir. Cela étant, je n'accepte pas le fait que l'on puisse considérer que certains sont idiots, parce qu'ils prendraient telle ou telle décision.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Désormais, qui prend la parole ? Madame BOUVET.

Mme BOUVET.- Merci, Madame la Présidente. On peut être fervent défenseur de l'environnement, comme je le suis, et approuver le projet d'aménagement de la RN 57 entre les boulevards et Beure. Je me félicite d'ailleurs que cette dernière version du projet élaborée après une large concertation avec les citoyens concilie à la fois les exigences de mobilité et les enjeux environnementaux. Pour preuve, l'aménagement de voies dédiées aux transports en commun et aux modes doux représente plus d'un quart du budget, ce qui est considérable, et cela crée une vraie alternative à la voiture. En ce qui concerne l'impact du projet sur les milieux naturels et la biodiversité, il est très faible. Les emprises du projet au sol ont été réduites au strict minimum. Les mesures d'atténuation et de compensation sont prévues. L'aménagement et la création de passages pour les animaux vont permettre la continuité écologique entre les sites naturels remarquables des collines de Planoise et de Rosemont.

Dans la négociation que vous proposez, Madame la Présidente, il est précisé que les terrains concernés seraient des terres héritées d'une activité maraîchère. Ne faites pas croire que l'activité maraîchère dans le secteur ne va pas se poursuivre, d'autant que le maraîcher a été consulté par la DREAL. Là où aujourd'hui les eaux pluviales chargées d'hydrocarbures et de métaux lourds s'écoulent dans le milieu naturel sans traitement, après le projet, ces eaux de chaussée polluées seront toutes collectées et traitées dans des bassins dédiés, tout comme les pollutions déversées en cas d'accident. En supprimant les bouchons récurrents et les trafics d'évitement, le projet aura un effet bénéfique sur la qualité de l'air et la santé des riverains de la RN 57, mais aussi de la population des quartiers, exaspérée par les shunts des automobilistes par les bouchons. De plus, les émissions de gaz à effet de serre avec le projet seront plus faibles que sans le projet dans l'ensemble de l'Agglomération.

L'argument entendu selon lequel le projet isolerait le quartier de Planoise par un mur et une autoroute urbaine est une contrevérité. Pourquoi ? D'abord parce que le projet prévoit de nombreux ouvrages de franchissement de la RN 57 tant pour la population que pour les animaux. Ensuite, ce mur éloigné des habitations est en fait un écran acoustique qui viendra très nettement améliorer la situation pour les riverains qui, à l'heure actuelle, n'ont aucune protection contre le bruit routier. Enfin, comment peut-on parler d'autoroute lorsque la vitesse est limitée à 70 km/h ? On voit bien que dans ce projet, d'une part, les enjeux environnementaux ont été pris en compte, et d'autre part, cela confirme ma conviction qu'il est tout à fait possible de concilier l'écologie et le progrès. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE.- Bonsoir. Je vais me permettre de ne pas être très long pour deux raisons. La première est que j'ai entendu la Marseillaise retentir. La deuxième est que nous connaissons tous la position de chacun ici dans l'assemblée, je pense, tout le monde ayant bien travaillé le dossier et chacun sachant où l'autre se situe. Je vais essayer d'aborder le sujet sans idéologie, sans dogmatisme, comme cela a été dit dans l'assemblée.

Pour tout vous dire, je vais même vous dire que je suis d'accord avec la phrase de Monsieur FAGAUT tout à l'heure qui disait : « il faut faciliter les échanges et s'ouvrir aux autres territoires ». Je suis parfaitement d'accord avec cette phrase, parce que lorsque l'on regarde un peu un peu l'historique – et tout le monde a parlé d'histoire dans la salle – l'histoire dit une chose toute simple. Quand on regarde les sociétés qui se sont bien développées, elles étaient connectées avec les autres territoires. La question n'est pas de savoir s'il faut se connecter avec les autres territoires, puisqu'il faut se connecter avec eux. Elle est de savoir comment on se connecte avec eux, c'est-à-dire les moyens de connexion. Ce soir, on parle notamment de la RN 57. C'est la première question que je me suis posée. Je n'ai pas de réponse à apporter, mais je pense que lorsque l'on réfléchit sur ce genre de sujet, il faut vraiment réfléchir de manière macro et essayer de voir ces aspects dans ce sens. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire de route. Je dis simplement qu'il faut réfléchir à comment la faire et se demander s'il n'y a pas d'autres alternatives.

Ensuite, on a parlé beaucoup d'attractivité. Pour moi, il ne faut pas la mesurer en Franche-Comté. Il faut la mesurer bien plus loin, à Paris, à Lyon, dans de grosses agglomérations. On a vu vendredi soir en conférence des maires que lorsque l'on demande aux Parisiens s'ils souhaitent quitter Paris, 60 % d'entre eux répondent par l'affirmative. Si l'on veut attirer des Parisiens à Besançon, on ne va pas les attirer en disant « on a fait une route sur notre territoire », mais on va les attirer par d'autres méthodes. C'est donc une deuxième question que je me pose. Comment faire rayonner notre attractivité au-delà de la Franche-Comté, et sur d'autres territoires pour faire venir d'autres habitants sur notre territoire de manière vraiment exogène ? Je n'ai vraiment pas les réponses aux deux premières questions. Je n'ai pas d'élément à apporter, mais je pense qu'il faut vraiment se les poser. On met 130 M€ sur le projet. J'espère que l'on aura la force de conviction pour la suite du mandat pour mettre 130 M€ sur d'autres moyens d'interconnexion pour que justement, notre territoire se transforme.

Il y a ensuite un aspect vraiment personnel sur lequel je souhaite revenir. Je ne suis pas encarté. Je suis venu pour faire de la politique, parce que j'ai envie de changer les choses. Je suis jeune, mais je pense que ce n'est pas une question d'âge. Si nous sommes tous assis ici, c'est vraiment pour faire changer les choses. Le premier dossier que je vais voter, dossier vraiment structurant pour notre agglomération, tout le monde l'a dit et tout le monde est d'accord sur ce point, ce projet étant vraiment structurant, n'est malheureusement pas celui que j'aurais rêvé. Quand je rentre chez moi le soir, je ne voudrais pas entendre « le plus gros projet qu'a voté papa, maman, tonton ou tata sera un projet pour une route ». Il est fort probable que l'on fera cette route. On connaît l'issue très probable de ce scrutin, mais j'invite chacun à réfléchir sur le fait qu'il faudra que l'on mette a minima autant d'argent sur d'autres projets à venir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je vois que certains souhaitent réagir.

Des intervenants (hors mico).- Non, il faut voter.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, c'est un débat. Une chose est certaine : c'est un débat. Un débat demande donc que chacun puisse s'exprimer. Je suis désolée, c'est ainsi, ou alors on ne le fait plus. Je veux bien croire qu'il y a un match de foot, mais j'espère quand même que nous sommes en train de voter autre chose. Monsieur FELT a la parole.

M. FELT.- Merci. Je serai très bref. Nous n'allons pas exposer les arguments de chacun, puisque tout le monde les connaît, comme l'a dit Nicolas BODIN. Cela étant, je voudrais abonder dans le sens de ses propos. Dans notre secteur, le secteur nord, je rappelle que la première DUP date de 1992. La 2x2 voies a été mise en service en novembre 2020, soit 30 ans après. Nous avons une certaine expérience des désagréments. J'ai entendu parler de phénomènes de shunts tout à l'heure. Nous en avons eu pendant 30 ans. Aujourd'hui, nous n'en avons plus. Si vous parlez avec les gens du secteur nord, que ce soit des Chatillonnais, des Écovaliens, des Miseroulets ou des Auxois, ils disent qu'il n'y a que des bienfaits. On a retrouvé une certaine qualité de vie. Certes, on s'est battu, c'est vrai, parce qu'il faut se battre contre la prédominance de l'État pour avoir un certain nombre de choses.

Tout à l'heure, j'ai entendu parler des réductions de vitesse. Grâce à un recours et une annulation de DUP que nous avons fait, c'était sur la base d'un modèle écologique. En effet, l'idée était de dire qu'à 110 km/h, il y avait beaucoup de dioxyde de carbone. On a ainsi réussi à faire baisser la vitesse à 90 km/h, donc moins d'émission de dioxyde de carbone.

Tout cela pour dire de façon globale que chacun a son avis. Il faut que cela se fasse ainsi. Faisons-le avec patience, avec détermination. Je ne le verrai peut-être pas, mais je suis persuadé que plus tard, on nous dira « il n'y a pas de mur », comme j'ai pu le lire également dans la presse ici et là. Les habitants y trouveront un bienfait, parce que la circulation est faite pour passer. Quand vous êtes sur une autoroute, vous passez. À nous aussi de faire en sorte qu'il n'y ait pas un éparpillement de la population à notre détriment pour notre territoire. Je crois que ce sera abordé dans d'autres instances où il faudra mettre des barrières pour se protéger, pour éviter que les gens, grâce au moyen de communication qu'est la voiture, fassent des distances qui ne sont pas respectables par rapport à la vie en communauté. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. François BOUSSO.

M. BOUSSO.- Je ne serai pas long, mais par rapport à tout ce que nous nous sommes dit ce soir, il y a un constat que je trouve très inquiétant : le plan de financement n'est toujours pas bouclé. Par ailleurs, comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, on demande seulement à GBM un avis sur le projet alors qu'il a financé des projets, a été donneur d'ordre aux côtés de l'État dès le départ, que l'impact, notamment paysager, est très important, qu'il participe de manière très importante aux projets, puisque pour l'instant – je dis « pour l'instant », parce que l'on sait que cette somme va malheureusement augmenter – l'investissement de GBM est de 32,5 M€. Aussi, peut-on envisager que GBM soit au moins dans ce projet en co-maîtrise d'ouvrage ? C'est ma première question. Comment GBM va-t-il trouver 32,5 M€, montant plancher pour l'instant ? Alors que, comme nous avons vu dans la présentation du compte administratif, d'ici la fin de l'année, nous devons abandonner un certain nombre de projets et que malheureusement, cette autoroute va nous obliger à encore plus de sacrifices. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Lorine GAGLILOLO a demandé la parole.

Mme GAGLILOLO.- Bonsoir à tous. Merci, Madame la Présidente. Effectivement, je pense que nous connaissons à peu près tous les positions des uns et des autres. Malgré tout, il me tient à cœur ce soir de prendre la parole sur nos engagements pour le plan Climat. J'ai entendu ce soir de nombreuses prises de parole qui défendent le fait que ce projet est en accord avec les enjeux climatiques, ou qu'en tout cas, il présente des avancées sur le plan écologique. Pour ma part, j'ai de grosses craintes sur l'objectif que nous nous sommes fixé de réduire la place de la voiture et des poids lourds sur notre territoire. C'est absolument indispensable pour atteindre nos objectifs de réduction des consommations, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. C'est donc vraiment l'enjeu du plan Climat sur le domaine des transports, c'est-à-dire de diminuer le trafic routier. Je reste persuadée qu'en augmentant la capacité de cette voirie, nous n'allons pas dans ce sens.

Il est évident qu'il faut faire quelque chose. Je fais partie des élus conscients du problème. Je crois que personne ne nie le problème de congestion ni le fait que c'est invivable au quotidien. Il n'est pas question ici d'idéologie. Je n'ai pas choisi de porter cette délégation du plan Climat. N'importe qui aurait pu se retrouver à ma place. Il se trouve que je suis pleinement consciente des enjeux, et je crois que nous sommes nombreux à les avoir en tête. Honnêtement, cette mise en 2x2 voies va, à mon sens, créer un appel d'air redoutable, qui me paraît inévitable. J'ai entendu la DREAL nous dire que nous devons être extrêmement vigilants dans nos schémas d'aménagement, parce que la mise en 2x2 voies augmentera le trafic routier de manière mécanique, à la fois en reportant les trafics de shunt sur la voirie. Nous pouvons également observer sur de nombreux autres territoires qu'une mise à 2x2 voies donne l'opportunité à des gens qui n'envisageaient pas cet itinéraire de l'emprunter à l'avenir.

Au-delà du phénomène d'étalement urbain, il y a un phénomène d'opportunité dans la manière ne serait-ce que pour Google Maps de définir des itinéraires à l'avenir. Je suis extrêmement préoccupée. Je voterai contre ce projet, car je ne vois pas d'autre manière de l'envisager vu ma délégation. Je voudrais vraiment réaffirmer que lorsque l'on parle d'avancée écologique en ce qui concerne la décongestion, je ne suis pas si sûre que l'on y fasse face à moyen terme, et lorsque l'on parle de baisse de la pollution, je ne suis pas sûre que nous en constaterons une, puisqu'elle est directement indexée à une baisse du trafic que je redoute comme étant inexistante à moyen terme.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, très bien. Il y a plusieurs demandes de prise de parole. Catherine BARTHELET.

Mme BARTHELET.- Merci, Madame la Présidente. Très rapidement, en réponse aux éléments de Lorine GAGLIOLLO, il y a une chose que les études ne peuvent pas avoir prouvée, à savoir l'effet des nouveaux cadres dans lesquels nous allons travailler vis-à-vis de la sobriété foncière en réponse à l'étalement urbain. C'est l'effet du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui vient d'être approuvé, et c'est l'effet aussi de tout ce qui s'imposera à nous grâce à la loi Climat et Résilience. Je crois vraiment qu'il ne faut pas minorer cet effet. On a vu à quel point le SCoT a été efficace dans cette notion de sobriété foncière avec une réduction par deux de notre consommation ces dix dernières années. Le SRADDET va nous demander de faire la même chose, et il ne va pas s'imposer qu'à Grand Besançon Métropole, mais à tout notre territoire, ainsi qu'à nos voisins.

Ces éléments d'obligation, de densification, de non-étalement urbain seront partagés par toutes les communautés de communes qui nous entourent. Il n'y a donc pas de raison que nous ayons cette possibilité d'un étalement non maîtrisé, et nos documents de planification sont là pour le mettre en œuvre. Cela tombe bien, notre SCoT et notre PLUI sont en révision et pourront intégrer cette ambition forte et à partager avec nos voisins. C'est ce qu'a bien expliqué aussi Jean-Paul MICHAUD dans le cadre du SCoT et des discussions qu'il veut avoir justement dans une discussion inter-SCoT avec nos voisins plus largement. Je pense donc qu'il faut aussi être rassuré à ce niveau, et avoir confiance en la nouvelle planification qui sera mise en œuvre. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Vincent FIÉTIER.

M. FIÉTIER.- Merci. Je crois qu'il y a une question qu'il faut aussi se poser ce soir : nos véhicules seront-ils toujours équipés de moteur thermique dans les années à venir ? Si l'on raisonne simplement sur ce que nous connaissons aujourd'hui, nous pouvons en effet avoir peur, même si les études de la DREAL démontrent qu'il y aura une baisse de l'émission de CO₂. Néanmoins, si nous regardons un peu plus loin, quelles technologies équiperont demain nos véhicules ? Je ne pense pas à l'électrique, mais à l'hydrogène. Nous savons que des constructeurs travaillent là-dessus aujourd'hui.

À un moment donné, il faut se poser cette question et demander si l'on aura toujours les mêmes émissions de CO₂ dans les 10, 15 ou 20 prochaines années. Ce projet est une route qui a vocation à rester de manière pérenne dans notre espace. Elle ne verra pas toujours que des véhicules thermiques sur sa chaussée.

M. LAROPPE.- Je me permets de rebondir sur ces éléments. Effectivement, les véhicules évoluent au cours du temps. Je précise que l'hydrogène n'est pas une énergie, mais un moyen de stockage, ce qui n'est pas la même chose. L'énergie d'un véhicule thermique est le pétrole, celle d'un véhicule électrique, l'électricité, et celle d'un véhicule à hydrogène est également, pour la plupart du temps, de l'électricité par différentes mécaniques de production. Il faut regarder quelle quantité d'énergie consomme une voiture de 1 t lorsqu'elle parcourt 1 km. La vraie question est là. Sur 1 km, dans 100 ans, elle consommera la même énergie, puisqu'aujourd'hui, on n'est pas capable d'améliorer la pénétration dans l'air et toutes ces problématiques. La problématique des routes réside effectivement sur ce sujet. On ne fera pas baisser la consommation énergétique.

Quand on fait le lien avec la production de CO₂, un petit calcul rapide. Je ne vais pas comparer à l'hydrogène, ce qui serait un peu plus complexe, les rendements étant plus compliqués. Aujourd'hui, pour une ZOE électrique, c'est 52 kWh. En France, le kilowattheure est produit par différentes sources d'électricité (nucléaire, éolien, hydraulique, encore un peu de charbon en France). Nous sommes environ à 60 g de CO₂/kWh. Cela fait 3 t de CO₂ pour une voiture qui fait 300 km. Quand on revient au rendement par rapport au véhicule thermique, on aura produit autant de CO₂ dans l'atmosphère, le rendement étant le même pour déplacer un véhicule d'un point A à un point B. C'est quand même un élément à prendre en compte. Je pense qu'il faut aller vers l'hydrogène, puisque c'est un moyen de stockage intéressant. En revanche, cela ne diminuera pas les mécaniques de pollution.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Marie ZEHAF, puis Franck FIÉTIER.

Mme ZEHAF.- Je vais essayer de ne pas être redondante avec ce qu'ont dit mes collègues élus. La politique de mobilité du Grand Besançon ne peut se résumer à un seul projet nécessaire, complémentaire et qui va prendre en compte tous les modes, tous les besoins et tous les usages.

Bien que nos positions soient différentes sur ce projet et devant le travail qui nous incombe en termes de mobilité et de développement économique en accord avec les différents documents de planification qui ont été validés ou qui seront validés par notre collectivité, il me semble qu'il est inutile de nous diviser et de penser qu'il y aurait des élus responsables des enjeux climatiques, et d'autres qui passeraient outre. Je crois que nous devons avoir une certaine considération pour le travail déjà réalisé par les élus qui nous ont précédés et qui s'inscrit clairement dans des objectifs de développement durable. En termes de transport, les plus de 64 M€ consacrés aux transports, les deux lignes de tramway, la ligne TCSP, la billettique en constante amélioration favorisant l'intermodalité, les parkings relais, les politiques volontaristes de nos collègues élus du précédent mandat pour la prise en charge employeur des abonnements à destination des agents de notre collectivité sont une liste, certes exhaustive, mais incomplète, j'en conviens, j'en ai sans doute oublié.

Ce projet qui nous concerne est un tronçon manquant qui va permettre :

- l'accélération du déploiement des modes doux, avec 30 M€ qui y sont consacrés,
- une amélioration de la continuité urbaine avec plusieurs ouvrages importants,
- une amélioration de la desserte de transports en commun,
- l'organisation de la circulation des poids lourds nécessaires au bon fonctionnement de la station d'épuration en dehors des voies du quartier,
- un apaisement général de la circulation,
- et surtout, le renforcement de la tranquillité de nombreux quartiers et communes pour lesquels la circulation parasite se verra fortement réduite.

Avec ce projet, c'est aussi :

- la possibilité d'intervenir sur les flux de circulation qui devraient être maîtrisés dans leurs effets négatifs,
- prendre des engagements importants en matière de bruit et réduire sérieusement les nuisances,
- assurer une bonne gestion des eaux de ruissellement polluées,
- réduire fortement les situations de bouchon.

Pour rappel, un bouchon signifie une consommation de carburant multipliée par deux, du bruit décuplé et une pollution atmosphérique aggravée. Ne pas intervenir n'est-ce pas cautionner l'état de congestion avec ses effets secondaires connus sur la santé des riverains pris en étau entre la RN 57, la rue de Dole et l'incinérateur ? Ce projet n'est qu'une brique manquante à l'offre globale et cohérente de transport public et de mobilité. Continuons à travailler ensemble pour franchir de nouveaux caps, proposer des moyens de transport efficaces et adaptés aux enjeux environnementaux (la halte ouest, les parkings de covoiturage, l'autopartage, la livraison du dernier kilomètre et les lignes de transport en commun). Pour toutes ces raisons, je voterai pour ce rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Il y a plusieurs demandes de prise de parole. Franck LAIDIÉ.

M. LAIDIÉ.- Merci, Madame la Présidente. Je ferai juste une intervention très courte. Tout à l'heure, Marcel FELT m'a réveillé et je voulais intervenir. Il prenait l'exemple du secteur nord qui est utile pour nous tous. Il disait que c'était un combat qu'il fallait mener, ce que je pense être important. Cela me fait réagir par rapport à la deuxième partie de la délibération qui va vous être proposée. Je crois que nous faisons tous des projets, nous en avons tous montés. Ils ne sont jamais parfaits et nous pouvons toujours les améliorer. J'insiste, comme je l'ai déjà fait en Bureau à plusieurs reprises, pour dire qu'il est important de se doter de cet instrument pour peser dans la discussion et améliorer encore le projet. Les points de vigilance, et non des réserves, sont à mon avis un élément essentiel ce soir. Il faut s'en saisir. L'exemple de Marcel est pour moi parlant.

Ce soir, je suis favorable à ce projet. Je l'ai déjà expliqué. Je suis le porteur de la parole de mon Conseil Municipal. Je le fais à ce titre. Je n'ai aucun doute – aucun doute ! – sur le fait que la délibération qui sera adoptée ce soir sera clairement portée par le Vice-Président et la Présidente, ce qui a été déjà dit, et pour moi, cela ne pose aucune ambiguïté, aucune question. Je n'ai aucune ambiguïté et je veux que les choses soient claires. Nous sommes toujours dans cette vision. Sinon, nous nous décrédisons et nous décrédisons la parole politique. Il faut être clair. Cela me semble important. Nous ne sommes pas là pour cela. C'est juste ce que je voulais dire. Je suis clairement favorable au projet qui peut être amélioré. Il n'y a pas de projet alternatif dans mon esprit.

Je redis ce que mon Conseil Municipal m'a demandé de redire. Je veux que nous soyons très attentifs aux points de vigilance, ce qui me semble essentiel, et je suis, dans notre pratique institutionnelle, clairement en confiance. Nous avons des pratiques qui nous rassurent. Nous travaillons en commission, en bureau, ensuite en conseil communautaire. Il y a quand même suffisamment de garde-fous, et nous commençons à nous connaître suffisamment pour effectivement nous faire confiance à minima.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Benoît CYPRIANI a levé la main, Marie ETEVENARD a demandé la parole, ainsi que Jean-Paul MICHAUD. Je procède dans cet ordre si vous en êtes d'accord. Si vous souhaitez intervenir, vous me l'indiquerez après. La parole est à Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI.- Je vais essayer de ne pas sombrer dans la caricature. Tous ceux qui sont ici sont certainement aussi préoccupés d'écologie et d'environnement que moi. Je veux bien le croire. J'attirerai votre attention sur deux ou trois points. D'abord, sur les modes doux, Marie ZEHAF vient de dire qu'il y avait 30 M€ pour les modes doux ; payer 30 M€ pour 3 km me paraît être pour une piste plaquée or. Je voudrais bien que l'on retire ce type d'argument pour présenter ce projet sous les meilleurs angles. Ensuite, il est certain que les embouteillages sont désagréables pour tout le monde, qu'ils polluent, mais il n'y a pas que cela. J'ai travaillé pendant des années au CHU. Vous savez qu'au CHU, il n'y a aucun espace vert. Tout est réservé au stationnement de la voiture, et il n'y en a pas suffisamment. Veut-on faire venir les gens encore plus en voiture ?

Quand il y a des embouteillages, des gens s'organisent pour ne pas venir en voiture, pour faire du covoiturage. Si cela roule tout simplement, les gens covoitureront moins, quelle que soit la sensibilisation que nous ferons. Nous avons prévu d'en faire une pour aller au travail sans ma voiture, comme cela a été présenté en début de séance. Nous sommes dans la schizophrénie. C'est tout ce que j'avais à dire. Je note qu'une élue qui se présente comme étant sensible à l'environnement dit qu'une route à quatre voies, c'est le progrès. Je suis quand même un peu étonné. Que l'on dise que c'est une contrainte à laquelle on ne peut pas échapper, je veux bien, mais que l'on dise que c'est le progrès, j'ai l'impression que l'on revient à l'époque pompidolienne de la voiture reine.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Marie ETEVENARD.

Mme ETEVENARD.- Bonsoir. Vous avez tous rappelé l'historique. Ce projet existe depuis 50 ans. J'ai bien entendu que dans le projet initial, il était prévu un souterrain pour éviter une rupture avec le quartier de Planoise, ou encore une structure en hauteur pour Beure. Dans le projet initial, il y avait une volonté de prendre en compte les habitants. C'est une préoccupation à l'origine du projet, et à l'origine du projet, il y avait un contournement qui est illusoire aujourd'hui. Ce ne sont donc pas 3,7 km qui permettront le contournement de Besançon. Nous n'avons pas atteint l'objectif de l'origine du projet. C'est un échec. Une vitesse de 70 km/h ne serait pas celle qui définit l'autoroute. Il y a des embouteillages sur l'autoroute. Ce n'est donc pas un argument. Quand on regarde sur 3,7 km, il y a sur le détail du projet, jusqu'à six voies juxtaposées, et parfois huit avec les voies d'accélération, ce qui définit une autoroute.

Je ne nie pas les préoccupations des personnes qui vivent, qui ont choisi ou qui subissent le fait de ne pas vivre en centre-ville. J'ai entendu dire « cela coûte cher de vivre au centre-ville ». Je vis en centre-ville, j'ai fait des économies sur certaines choses, notamment sur mes déplacements. Il y a moyen de vivre modestement en centre-ville. Par ailleurs, il y a des préoccupations sociales. Comme cela a été dit, l'économie va travailler. Il y a donc un fond d'économie, et j'en suis convaincue, Nicolas, il faut avoir une économie saine que l'on ne doit pas écarter des préoccupations sociales et écologiques. Ces préoccupations attirent toute notre attention pour les usagers de la RN 57. Toutefois, ce sont aussi des préoccupations qui ont besoin de toute l'attention des habitants de Planoise. Là, nous sommes dans les mêmes questionnements pour les populations qui ont besoin de notre attention.

Comme le dit Aurélien LAROPPE, je pense que ce n'est pas incompatible avec le rayonnement de notre territoire. Accordons une attention toute particulière, notamment avec le gros budget de 130 M€, à faire rayonner notre territoire sans oublier ces préoccupations. Ce sont 3,7 km, 130 M€, en ayant certaines préoccupations majeures. Nous avons besoin de nuances. Ce ne sont pas huit voies qui vont régler les problèmes des embouteillages. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- De nouveau Benoît, puis Jean-Paul MICHAUD.

M. VUILLEMIN.- Je vais être très rapide pour répondre à Franck LAIDIÉ. Avec l'ensemble des élus du Plateau, nous avons les mêmes interrogations. Toutefois, sur ces réserves qui n'en sont plus, puisqu'aujourd'hui, ce sont des points d'amélioration, je voudrais rappeler à tout le monde qu'il y a eu deux concertations publiques. Si nous venons mettre des points d'amélioration, parce que nous en avons envie, sur des concertations publiques, à quoi ont-elles servi ? Je veux bien que l'on donne mandat pour négocier certains points. En revanche, et je le dis très clairement, je voterai contre si toutefois la Présidente vote contre le projet. Nous ne pouvons pas donner mandat à quelqu'un qui vote contre un projet, mais je ne connais pas la position de la Présidente, nous en avons échangé en Bureau. Toutefois, comment pourrons-nous donner un mandat pour négocier les points d'amélioration sur un projet qui n'est pas partagé ?

Je m'interroge à deux titres. Premièrement, doit-on s'asseoir sur les concertations publiques ? Il y aura une DUP, une enquête publique. Il ne faut pas oublier tout cela. On parle beaucoup de démocratie participative, mais là, nous n'en faisons pas. Je m'interroge vraiment sur ces points d'amélioration.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Merci. Vous connaissez ma position. Je l'ai clairement exprimée à de nombreuses reprises. Je ne reviendrai donc pas dessus. Je voudrais simplement dire que ce projet est important pour des populations qui, à un moment donné, ont choisi de s'éloigner pour des raisons diverses, souvent pour des raisons financières, aussi pour des raisons d'attrait pour aller vivre plutôt dans un milieu rural. Ce projet de RN 57 est la résultante de politiques menées à un moment donné. Effectivement, aujourd'hui, des gens se retrouvent tous les jours confrontés aux problèmes d'embouteillage en allant travailler et en revenant du travail. On y passe énormément de temps. Je pense que lorsque l'on a fait une bonne journée de boulot, ce n'est pas très intéressant de passer du temps dans la voiture. Il y a déjà cet aspect. Il s'agit donc déjà de résoudre un problème social. Je pense qu'il est important de l'avoir en tête.

J'ai dit que c'était la résultante de politiques passées, et c'est bien à nous, élus d'aujourd'hui, de faire en sorte que cela ne se reproduise pas, pour éviter que cela se produise. Cela a été dit par Catherine BARTHELET. Nous devons, dans nos politiques d'aménagement du territoire, répondre à cela. Il est indispensable que nous le fassions. Au SCoT, nous parlons d'un changement de modèle. Or nous devons l'opérer pour l'avenir. On ne fait pas un changement de modèle par rapport au passé. On va bien de l'avant. Il ne faudrait pas que la résultante de cette mise à 2x2 voies soit la fuite de nouvelles personnes vers l'extérieur de notre territoire, tout en n'oubliant pas qu'il y a une corrélation avec les territoires voisins. Il y a des interactions avec les territoires voisins. Or ces interactions sont très importantes pour notre économie. C'est donc extrêmement complexe.

Je crois que parmi tous les gens qui ont pris la parole ici, aucun n'a dit « l'environnement, on s'en moque ». Quelles que soient les paroles exprimées, cela a été un ensemble pour dire « on veut des améliorations environnementales ». Certes, il y a des divergences, mais je pense que cette conscience collective du souci de l'environnement est extrêmement importante. Je vous le dis, les décisions que nous prendrons aujourd'hui en matière d'aménagement du territoire sont importantes. Je le redis, et ce n'est pas en punissant les gens qui ont subi à un moment donné que nous améliorerons les choses. Ce n'est réellement pas en procédant ainsi. Je voterai pour ce projet. Je pense que personne n'en doute, mais j'ai un engagement. En tant que Président du SCoT, en travaillant en collaboration avec les autres élus, avec Catherine, Aurélien, Pascal, nous trouverons des solutions pour permettre aux gens de résider sur notre territoire et pour réduire les déplacements.

J'étais précédemment à la Commission « Mobilités » en charge des voiries. Ce sont des dossiers que je connais bien et qui me passionnent. Nous avons un souci : nous devons pouvoir accueillir de nouveaux habitants dans de bonnes conditions. Nous devons donc mettre en œuvre tout cela. Ce soir aussi, il y a une satisfaction : il n'y a pas eu d'excès dans les prises de parole. Je crois que nous sommes restés sur du factuel, ce qui est très important. Il ne faut pas de rupture entre les collectivités, entre nos villages, nos petites villes et la ville-centre. Je pense qu'il faut bien prendre conscience de cela. Nous devons bien réfléchir pour ne pas arriver à une situation de rupture. Voilà ce que je tenais à vous dire ce soir. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ai des demandes de parole de Messieurs FAGAUT et CROIZIER. Monsieur FAGAUT, vous souhaitez intervenir pour la quatrième fois. Nous sommes sur un long débat.

M. FAGAUT.- J'ai juste une question.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Allez-y.

M. FAGAUT.- Vous avez évoqué lors des débats précédents que vous donneriez toute latitude au Vice-Président en charge du dossier, à savoir Yves GUYEN, pour porter le dossier du début à la fin. Dans le cadre de la deuxième question sur laquelle nous allons nous positionner ce soir pour voter, donnerez-vous mandat exclusif à Yves GUYEN pour porter les négociations, ou les porterez-vous ? Bien sûr, votre réponse conditionnera notre vote. Pour conclure sur mon intervention, être Présidente de Grand Besançon Métropole, c'est bien sûr respecter la charge de gouvernance, mais c'est aussi respecter le projet de territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- J'ai deux petites remarques très rapides sur l'ensemble du débat. Premièrement, on parle d'étalement urbain. Excusez-moi de parler d'un sujet bisontin, mais finalement il a un impact sur l'ensemble du Grand Besançon. Nous sommes peu nombreux à être favorables au projet des Vaîtes au Conseil Municipal de Besançon. On ne peut donc pas se plaindre d'un côté que l'on craint l'étalement urbain et d'un autre, quand il s'agit de construire dans Besançon, dire « non, on veut limiter la construction dans Besançon ». Je trouve qu'il y a une certaine incohérence. Si nous voulons éviter l'étalement urbain, nous n'avons pas le choix. Il faut construire à Besançon. C'est une évidence.

Deuxièmement, par rapport à ce débat sur le transport en commun et la voiture, je voudrais juste rappeler que le passe annuel Ginko coûte 435 €. Le coût annuel moyen d'une voiture s'élève à 6 063 €. Croyez-vous que les gens prennent leur voiture par plaisir ? Croyez-vous que les gens font le choix délibéré de dépenser 6 063 €, alors qu'en prenant le bus, cela leur coûterait 435 € à l'année ? Non. Cela montre bien que dans un très grand nombre de cas, le transport en commune ne correspond pas aux besoins des habitants. Quand on doit régulièrement se déplacer dans le cadre professionnel, on ne peut pas. Quand on est salarié et qu'il faut vite aller chercher son enfant à la crèche ou à l'école parce qu'il est malade, c'est compliqué. Quand il faut aller faire les courses après le travail, c'est compliqué. Quand il faut porter son enfant à la crèche le matin, c'est compliqué. Cela montre bien que le débat n'est pas si simple.

On ne forcera pas les gens à quitter leur véhicule si le transport en commun ne correspond pas à leur besoin. Ce sera ma conclusion. Plutôt que de faire la gratuité des transports en commun, il va falloir investir très fortement dans le développement de notre réseau de transport en commun sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour que l'on ne se trompe pas, je précise qu'entre l'investissement et le fonctionnement, nous ne sommes pas sur la même chose. Anthony POULIN.

M. POULIN.- Bonsoir à tous. En effet, c'est un débat à 130 M€. Nous pouvons donc prendre le temps d'en débattre un moment. Plusieurs éléments, mais je ne vais pas me répéter non plus avec ce qui a été dit en Conseil Municipal. Pour autant, ici, il est nécessaire de se questionner, comme l'a dit Monsieur BOUSSO, sur les questions du financement et du plan de financement de ce projet. Vous êtes plusieurs à avoir parlé d'investissement dans les réseaux de transport, dans les mobilités alternatives, dans le covoiturage. Dans le dialogue avec l'État, nous pourrions dire « les 130 M€ que tout le monde est prêt à mettre sur la table, nous les mettons prioritairement d'abord pour cela », et ne pas les concentrer sur une toute petite partie du secteur de Grand Besançon Métropole pour aboutir à un projet qui, au final, n'amènera pas réellement d'amélioration significative pour de nombreux habitants. Pourquoi ? Ce n'est pas moi qui le dis.

Tout à l'heure, plusieurs ont évoqué les scientifiques, les rapports scientifiques et les études. Vous pouvez regarder ce qui est produit par le laboratoire ThéMA, par exemple, sur le territoire. Ils démontrent qu'une voie supplémentaire amène à plus de voitures au même moment, quelle que soit la force de propulsion de la voiture. En termes d'espace, sur la route, cela prend de la place et on se retrouve à moyen et long terme dans des bouchons.

Je ne peux regarder les Grands Bisontins les yeux dans les yeux en disant que ce soir, si nous votons ce projet, les 130 M€ amélioreront leur qualité de vie. En revanche, je peux dire que nous aurions pu mettre ces 130 M€ sur d'autres alternatives. Pour un montant de 130 M€, ce sont 18 gares dans le Grand Besançon en termes d'investissement, plus de 200 bus. Nous avons donc ce type de volume financier pour 130 M€. Avec ce montant, nous aurions souhaité un autre projet que celui-là. C'est pour cela que les élus écologistes voteront contre ce projet. Les élus écologistes membres du Bureau respectent les décisions prises dans le Bureau décisionnel. Ils s'abstiendront donc sur ce dossier. Des débats ayant eu lieu, ils ont eu l'occasion de s'exprimer en Bureau, d'exprimer leurs avis contraires. Voilà à quoi nous aboutissons.

Par ailleurs, pour nous, le mandat de négociation n'est pas encore complet. Il nécessiterait de remettre des points pour pouvoir être pleinement qualifiés de mandat de négociation, ce qui explique que nous nous abstiendrons également sur ce dossier. Pour conclure, vous avez tous évoqué le projet de territoire. C'est un peu comme le débat que nous avons eu au SCoT. On extrait deux lignes du projet et on oublie les 200 p. pour le SCoT ou les 40 autres pages. Juste quelques éléments. Ce projet s'appelait « voyons plus loin pour une haute qualité de vie au service de nos habitants ». Il fallait :

- anticiper les transitions,
- être exemplaire dans la transition écologique,
- cultiver le caractère exceptionnel de la biodiversité et mettre les politiques en adéquation,
- s'engager collectivement pour une alimentation de proximité produite sur le territoire.

Le projet tel qu'il est présenté est en contradiction avec ces objectifs. Je vais donc prendre la conclusion du projet de territoire « audace, courage, ambition, lucidité. » Chers collègues, je vous invite à faire preuve d'audace, de courage, d'ambition et de lucidité et de ne pas voter ce projet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Karima ROCHDI et Hélène ASTRIC.

Mme ROCHDI.- Merci, Madame la Présidente. Après les paroles et le positionnement d'Anthony POULIN, comment peut-on voter contre le projet et donner mandat à la Présidente qui fait partie du même parti politique ? Franchement, cela pose vraiment un problème de logique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Hélène ASTRIC.

Mme ASTRIC.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais juste apporter un témoignage de certains riverains, parce que comme on l'a dit ici, tous les riverains ne sont pas d'accord avec ce projet. Certains constatent déjà une circulation très lourde dans leurs communes qui, elles, n'auront pas de voie doublée. Ces riverains ont donc la certitude que le doublement de la RN 57 induira aussi un doublement de la circulation dans leur village. La facilité accrue de la circulation sur cette route appellera forcément, comme d'autres cas l'ont montré, de nouveaux véhicules qui prendront cet itinéraire. Pendant ce temps, les solutions de réduction de la circulation ne seront pas étudiées, et surtout pas engagées, puisque l'on ne peut pas investir partout. Il est donc urgent de penser autrement notre développement de déplacement, notamment par la facilité d'utilisation des transports en commun, comme le train.

Je vais maintenant vous donner mon témoignage, parce que malheureusement, je travaille à Morteau. J'ai 150 km aller-retour. Je fais cette route avec des frontaliers qui roulent extrêmement vite, elle est extrêmement dangereuse et j'ai peur tous les jours de prendre cette route. Je voudrais prendre le train. La ligne des Horlogers m'intéresse énormément, sauf qu'au lieu de mettre 2h30 de transport par jour, j'en aurai 4h30 par le train, ce qui est un peu trop pour moi. Je ne peux donc pas prendre le train. Il est temps de développer le train justement et les transports en commun.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excusez-moi, mais jusqu'à présent, vous avez respecté la parole de tout le monde. Peut-on rester respectueux jusqu'au bout ?

Mme ASTRIC.- Je vais finir par souligner que l'arrêté municipal d'interdiction de certains camions sur la RN 57 permettant d'orienter la circulation sur l'autoroute soulage la vie de nombreux riverains et va dans le sens de la réduction de la circulation de cette voie. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci.

M. MICHAUD.- Pardon. Sauf qu'il faudra que dans tous nos villages, nous prenions la même délibération, parce qu'autrement, les camions prendront d'autres shunts. Cela nous oblige tous dans nos villages à prendre la même délibération. Nous en sommes bien conscients.

Merci, Madame la Présidente, d'avoir consulté les maires de la périphérie pour prendre votre arrêté. Je pense que là, il y aurait eu moyen d'avoir une concertation et effectivement de faire quelque chose ensemble. C'est quand cela vous arrange de concerter, de discuter avec vos collègues. Parfois, cela me choque un peu. Vu les prises de parole, je change un peu de ton et je voterai contre les propositions d'amélioration étant donné qu'il n'y a pas de cohérence. Quand on dit « on est contre le projet », à la limite, cela s'entend. Quand on dit « il y a des pistes d'amélioration »...

Mme BENEDETTO.- De quel droit intervenez-vous ? Vous n'avez pas la parole ! C'est incroyable !

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il vous plaît, il est vrai que Monsieur MICHAUD s'est autoproclamé pour prendre la parole. Pour autant, termine, s'il te plaît, mais termine.

M. MICHAUD.- Pardon, j'ai pensé que tu m'avais donné la parole. Je pense qu'il y a plus grave que cela.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est 21h58. Je pense que nous allons tous commencer à avoir envie que l'on conclue. S'il te plaît, Jean-Paul.

M. MICHAUD.- J'en ai terminé, merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur BAILLY.

M. BAILLY.- Madame la Présidente, vous parlez de respect. Or vous n'avez pas répondu à la question de Monsieur FAGAUT concernant le mandat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excusez-moi, mais cela fait juste partie de la délibération.

M. BAILLY.- Certes, mais il vous a posé une question.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excusez-moi, je vais vous rappeler quelque chose. Un respect a été tenu par tout le monde ici, celui de la charte qui nous engage. Cette charte m'a donné le rôle de Présidente. Je vous rappelle que ce rôle m'amène à donner délégation. Je donne donc délégation à Yves GUYEN. Cela ne veut pas dire pour autant que je ne travaillerai pas avec lui sur ce dossier. La réponse est évidente. Quand Monsieur le Préfet m'invite, il m'invite, parce que c'est aussi avec lui que nous discuterons. Il m'invite avec Monsieur GUYEN et Marie ZEHAF pour travailler de façon cohérente sur une vision globale et sur deux délégations fondamentales. La question posée, semble-t-il, à travers les propos tenus par les uns et par les autres consiste à connaître mon vote. Alors que vous savez tous qu'en Conseil Municipal, j'ai voté contre ce dossier, pour autant, je vous rappelle qu'en Bureau, et tous ceux qui étaient en Bureau, y compris Benoît VUILLEMIN m'ont entendu très clairement dire que j'étais contre ce dossier. J'ai donné des éléments d'explication.

Pour autant, j'ai dit qu'en tant que Présidente, je m'abstiendrai sur ce dossier, parce que je ne peux effectivement pas voter contre d'un côté et avoir la volonté de voter pour d'un autre côté. En tant que personne ici présente et Présidente, je respecte ce qui a été acté. C'est ainsi que je l'ai dit très clairement en Bureau. Il n'y a pas eu de surprise, il n'y a pas de surprise. Une chose est certaine : je m'interroge toujours concernant ceux qui s'interrogent sur l'intégrité des autres. Je sais combien je suis un être pleinement intègre. Quand je prends la présidence, je prends acte d'un geste très fort, qui est un geste républicain, qui est celui de respecter l'avis de l'assemblée que je préside, ce qui est fondamental. Imaginez que nous nous mettions tous à douter de l'intégrité de chacun. Imaginons que chacun se dise que l'autre n'est pas capable de rester intègre dans son rôle, alors qu'il a été élu. Je vous le dis. Les questions posées aujourd'hui sont graves. Elles sont très graves. Je rappelle simplement que je tiens toujours mes paroles. Du coup, le choix qui sera fait aujourd'hui sera le mien, en tout cas dans la discussion que j'aurai avec la présidence.

M. BAULIEU.- Je crois que ce qui vient d'être dit est extrêmement important. Sur ce dossier, j'ai une position favorable. Elle est sans doute la plus ancienne de l'assemblée, puisque j'ai voté le projet de

1993. Je considère que nous devons terminer l'opération. Cela étant, tout a été dit sur le sujet. Je ne vais pas en rajouter. Cependant, le projet tel qu'il nous est présenté dans la forme est extrêmement important également. Cela a été longuement travaillé, même ajusté en Bureau. Il y a deux dispositifs décisionnels. J'ai bien entendu que certains dans l'assemblée souhaitent jouer avec cela. La Présidente vient très clairement de répondre. Je n'en doutais pas, mais elle vient de le dire encore expressément. Ce que je veux dire par là, c'est que pour vous qui êtes en faveur, puisque l'on doit bien évidemment respecter les autres, cela va de soi, nous devons voter les deux dispositifs. Nous devons voter cet avis favorable au projet, mais nous devons voter également le mandat.

Vous avez vu de quelle manière il est conçu, la Présidente l'a rappelé. Il est conçu sur un binôme de la Présidente et du Vice-Président délégué. C'est le binôme que nous mandatons. Vous voyez d'ailleurs dans ce dispositif qui a été pensé et réfléchi le sens donné, la valeur attachée, puis le respect entre les personnes. Ne jouons pas à dire « je suis d'accord sur le projet, et je ne vais donner mandat à personne ». J'ai entendu quand même cela. Je nous propose et je nous invite à voter, ceux qui voudront faire autrement feront autrement, mais je tenais à dire assez solennellement ceci.

M. VUILLEMIN.- Présidente, il n'est pas question de mettre votre intégrité en doute. Ce n'est absolument pas la question ! Toutefois, je me souviens qu'en Bureau, vous aviez évoqué le sujet en disant que vous vous rallieriez à l'avis du Bureau, pas que vous vous absteniez. Je conçois que ce soir, vous vous absteniez, mais ce n'est pas ce que j'ai entendu en Bureau. J'ai peut-être mal entendu, mais j'ai entendu que vous vous rallieriez à l'avis favorable du Bureau. Il a voté favorablement ce projet.

S'adressant à Gabriel BAULIEU. Gabriel, je suis désolé de ne pas être d'accord avec toi ce soir, parce que nous faisons quand même de la politique, et sans remettre en cause bien évidemment l'intégrité de la Présidente, je pense que les points d'amélioration et les points de négociation ne sont pas vus de la même manière par l'ensemble de l'assemblée ici présente, si vous êtes favorable, si vous vous abstenez ou si vous êtes contre le projet. Si vous voulez jouer le jeu de la charte de gouvernance et de l'ensemble de l'exécutif, il faut voter favorablement le projet. Dans ce cas, nous sommes tous en confiance et nous voterons favorablement les points d'amélioration.

M. GUYEN.- On arrête, parce que la politique, j'en ai soupé ! Nous sommes là pour voter un projet, pour avoir des éléments de négociation, de valorisation du projet. Excuse-moi, Laurent, mais je crois qu'il est temps. Vous pourrez vous exprimer largement dans la presse demain matin. Excuse-moi, mais à un moment donné, il faut les points où il faut les mettre. Je suis de ce genre-là, tu apprendras à me connaître. J'ai entendu beaucoup de choses. Je pourrais passer la soirée pour expliquer la trémie couverte, les différents projets, ce que je ne tiens pas à faire. Je m'expliquerai avec les personnes en particulier pour leur dire que les coûts ne sont pas identiques à 130 M€. Je veux dire également par là que si vous nous donnez mandat pour aller au charbon avec les autres collectivités, avec l'État pour améliorer le projet dans les points que nous avons définis ensemble au niveau du Bureau, au niveau de la commission, parce qu'il faut penser quand même qu'une commission s'est exprimée.

Je ne veux pas revenir sur ces expressions telles que Vincent l'a dit précédemment. Je crois que nous avons du travail à faire. Il est vrai qu'il y aura peut-être quelques réflexions à avoir sur tel ou tel point dans le cadre des négociations, mais nous les mènerons à fond, nous les emmènerons où nous souhaitons. Ensuite, je me suis bien exprimé, je reviendrai devant vous, ce qui ne me gêne pas, pour vous expliquer où nous en sommes régulièrement pour que vous puissiez éventuellement nous faire vos remarques par rapport aux négociations que nous aurons menées. Je pense que la Présidente a le droit de voter comme elle le sent. Je ne juge pas. Je pense qu'elle peut avoir son avis. Personnellement, je n'ai pas le même avis qu'elle. Je le dis. Chacun pourra se prononcer. Si vous souhaitez que le projet passe, vous lèverez la main favorablement.

Quant au second point concernant la Présidente, je pense que vous avez en face de vous quelqu'un qui ira mener les négociations telles que vous les souhaitez pour que nous aboutissions à un projet qui sera parfait pour le Grand Besançon Métropole, parfait pour les habitants de Planoise, pour les automobilistes. En bref, je voulais simplement préciser une chose. D'autres collectivités, et ce sont de grandes collectivités, font des troisièmes voies sur les autoroutes pour favoriser aussi le transport en commun et le covoiturage. Il n'y a pas que des restrictions. Je vous parle de collectivités menées par des personnes qui ne sont pas obligatoirement...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Des noms, s'il te plaît.

M. GUYEN.- Je parle de Grenoble. À Grenoble, ils sont en train de faire une troisième voie pour justement favoriser le covoiturage, les transports, avec des caméras, etc., justement pour supprimer des shunts dans la ville de Grenoble. Ils ont également favorisé les aménagements sur l'A480, sur l'A48, etc. Je peux en parler, j'ai mon dossier, je le connais. J'insiste sur un point : prenez bien le soin, si vous le souhaitez, de voter pour le projet ou pas, peu importe, mais l'essentiel est de voter. Quant au second point, donnez-nous mandat pour négocier. Vous pourrez toujours nous virer si vous n'êtes pas satisfaits. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Finalement, je lui donne la délégation complète. *Rires.* Marcel, s'il te plaît.

M. FELT.- Je peux vous dire qu'Yves respectera ce qu'il vient de dire. Je le connais. Ce sera un tandem de choc, vous verrez, et il y aura des résultats. Il sera toujours dans l'honnêteté intellectuelle, j'en suis sûr.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Et moi ? N'ai-je pas droit au même traitement ?

M. FELT.- Si, bien sûr. C'est un tandem. On pédale à la même vitesse.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Nous irons de façon différente jusqu'à la Préfecture.

Je vous propose de passer au vote. Je précise que j'ai un pouvoir supplémentaire. Monsieur Daniel PARIS a donné pouvoir à Émile BOURGEOIS. Je vais soumettre au vote la première partie. Vous savez que cette délibération est en deux parties. Je le redis quand même, car nous avons aussi fait un amendement. « Dans le cadre de la négociation visant à améliorer le projet avec la prise de position du Conseil Communautaire, il n'est pas de nature à remettre en cause l'avis du Bureau et du Conseil [ce que nous avons dit]. La Présidente et le Vice-Président en charge de la voirie, des infrastructures et des réseaux opérationnels reviendront auprès du Conseil pour présenter les résultats de la négociation aux différentes phases du projet [c'est l'engagement dans lequel nous étions]. Sur l'ensemble de cette délibération, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire est invité à exprimer un avis favorable sur le projet. » Qui s'oppose ? 15 votes contre. Qui s'abstient ? 15 abstentions.

Concernant la deuxième partie de la délibération, « après avis favorable du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à donner mandat à la Présidente et au Vice-Président en charge de la voirie, des infrastructures et des réseaux opérationnels pour négocier les points d'amélioration dans le cadre fixé ci-dessus. » Qui s'oppose ? 23 votes contre. Qui s'abstient ? 23 abstentions. Je ne participe pas à ce vote.

Je suis désolée, je ne sais pas où en est le match de foot.

M. FELT.- Les Suisses mènent 1-0.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous savez qu'à Besançon, s'ils continuent, nous aurons une retransmission au stade Léo Lagrange.

La séance est levée.